

RAPPORT ANNUEL DES SERVICES 2020

Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

AGGLO-LENSLIEVIN.FR

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Rapport d'activité des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.
Directeur de la publication > Marie-Francine François • **Rédaction :** l'ensemble des directions et services
Coordination et Edition : Direction de la communication / **PAO :** Maxime Tempremant et Nicolas Dionet
Relecture : Laurence Braem et Frédérique Joly.



SYLVAIN ROBERT
Président de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin.
Maire de Lens

AVANT -PROPOS

Le rapport annuel de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin résume l'activité des services communautaires et les actions engagées durant une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent. Une crise dont les conséquences ont impacté le quotidien de nos habitants, comme le fonctionnement de nos associations, de nos commerces et de nos entreprises.

A notre niveau et en concertation avec les communes et les services de l'Etat, notre collectivité et ses agents ont su se mobiliser et faire preuve d'agilité, pour accompagner l'ensemble des acteurs de notre territoire.

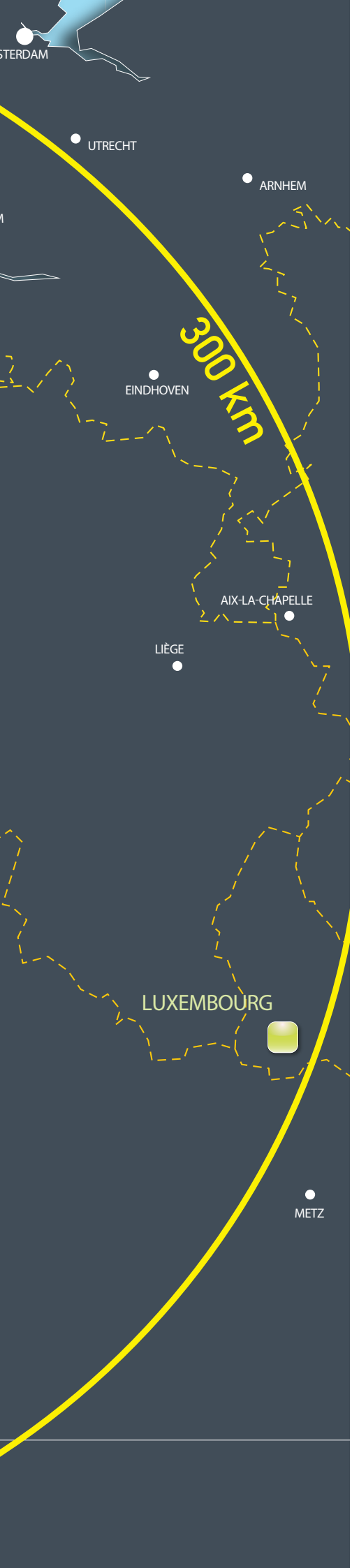
Une mobilisation permanente pour notamment compléter les fonds d'aide au secteur économique ou pour organiser la solidarité et les programmes territoriaux de santé avec l'ARS, l'hôpital, les professionnels de santé et les communes.

A l'heure où nous publions ce rapport, la crise liée au Covid est toujours présente mais les mesures sanitaires prises dans le cadre des différents confinements ont été complètement ou partiellement levées. C'est une lueur d'espoir qui nous permet à nouveau d'envisager l'avenir. La nouvelle mandature qui a pris ses fonctions au lendemain des élections municipales s'est d'ores et déjà attelée à sa préparation. Les principaux projets structurants qu'elle porte, sont plus que jamais d'actualité pour garantir la réussite de notre reconversion ; rénovation urbaine des cités minières, plan de mobilité, amélioration du cadre de vie, attractivité économique, transition énergétique ... et donne un nouvel élan à notre projet de territoire.

Au quotidien, notre engagement pour améliorer la vie de nos habitants et leur garantir des services publics de qualité n'a jamais fléchi. Avec la crise sanitaire, nos services ont du sans cesse adapter leurs fonctionnements et leurs habitudes. Qu'ils s'agissent des agents oeuvrant pour la collecte des déchets, pour le contrôle de la qualité des eaux, pour le crématorium ou encore pour le soutien aux commerces et aux entreprises. Cette période a redonné sens à notre engagement et a mis en relief l'importance de nos missions premières. La notion d'utilité publique a retrouvé toute sa valeur.

La diversité et la richesse du travail résumé dans de ce rapport d'activité témoigne donc des missions accomplies en 2020. Un travail accompli par des femmes et des hommes pleinement engagés pour le service public. Je leur adresse toute ma reconnaissance.


300 km
CAMBRIDGE
IPSWICH
COLCHESTER
Mer du Nord
LA HAYE
ROTTERDAM
Pays-Bas
LONDRES
ZEEBRUGE
TERNEUZEN
OOSTENDE
BRUGES
ANVERS
CANTERBURY
DOVER
Royaume-Uni
DUNKERQUE
GAND
CALAIS
A16-E402
A25-E42
A14-E17
BRUXELLES
BRIGHTON
Belgique
BOULOGNE/MER
N42
SAINT-OMER
ARMENTIÈRES
TOURCOING
ROUBAIX
A8-E429
HAZEBROUCK
A26-E15
LILLE
BÉTHUNE
A7-E19
MONTREUIL/MER
A21
A23
SAINT-POL/
TERNOISE
VALENCIENNES
CHARLEROI
Manche
ARRAS
DOUAI
D649
MAUBEUGE
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
LENS-LIÉVIN
A2-E19
A1-E17
CAMBRAI
LE TRÉPORT
ABBEVILLE
AVESNES/HELPE
ALBERT
AMIENS
N2
PÉRONNE
HIRSON
SAINT-QUENTIN
A29-E44
A26-E17
A29-E44
A1-E17
TERGNIER
A28
LE HAVRE
LAON
ROUEN
N31
N2
BEAUVAIS
N31
SOISSONS
COMPIÈGNE
A16
REIMS
CREIL
VILLERS-COTTERÊTS
N2
A4-E50
SENLIS
CHÂTEAU-THIERRY
PARIS
N
O
E
S
0
25 km
300 km



SOMMAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

P8 Ressources et mutualisation
P14 Ressources humaines
P16 Centre de ressources documentaires
P17 Information et communication
P19 Assemblées et coordination institutionnelle
P20 Commande publique
P21 Affaires juridiques et contentieux
P22 Stratégie Foncière & Patrimoniale
P23 Finances et Comptabilité
P24 Systèmes d'Information et Numérique

HABITAT , POLITIQUE DE LA VILLE, NPNRU & ERBM

P30 Habitat, parc privé et parc public
P33 NPNRU
P34 ERBM - Renouvellement du bassin minier
P36 Politique de la Ville - Cohésion sociale

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, GRANDS PROJETS, INGÉNIERIE, MOBILITÉ, COOPÉRATION, INNOVATION

P40 Grands projets & centralité
P42 Planification & ingénierie financière
P43 Ingénierie & appui
P44 Développement économique
P47 Mobilité
P48 Coopération et Innovation

ANIMATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE, TOURISME, SPORTS

P52 Animation Culturelle et patrimoniale
P56 Tourisme, Sports et évènements

EAU & ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS, DÉVELOPPEMENT DURABLE

P62 Eau, Assainissement
P66 Gestion des déchets
P68 Développement durable

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE , GESTION DU PATRIMOINE, EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COLLECTIF

P74 Espaces naturels communautaires
P75 Parc des Cytises
P76 Maintenance et entretien du patrimoine
P77 Maitrise d'ouvrage
P80 Aérodrome de Lens-Bénifontaine
P80 Crématorium



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



RESSOURCES ET MUTUALISATION

Les travaux menés autour du schéma de mutualisation ont à ce jour permis de dresser une liste de 24 projets de mutualisation engagés. Ces actions peuvent être d'ordre très opérationnel ou plus stratégique.

LES LOGIQUES DE COOPÉRATION ET DE MUTUALISATION

Une coopération de proximité au service de l'usager

Durant le précédent mandat, dès 2015, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et les maires des communes ont mis en place collectivement un schéma de mutualisation conformément à la législation en vigueur *(Loi RCT du 16 décembre 2010 et loi du 27 janvier 2014)*.

Ce schéma de mutualisation a pu ainsi contribuer à renforcer la performance de nos collectivités dans différents domaines tout en prenant en compte à la fois les spécificités de notre territoire, de nos communes et de notre établissement intercommunal. **Il nous a amenés progressivement à croiser nos organisations et à nous fédérer sur une série de sujets qui présentent une portée de changement de culture et de pratique.** Pour chacune des thématiques développées une seule et même méthode a été appliquée basée sur le dialogue, le partage d'expertise et la concertation.

Chaque commune a pu se positionner **librement** dans cette démarche sur les thématiques qui ont émergé.

La loi 2019 - 1461 du 27 décembre 2019 pérennise le dispositif de schéma de mutualisation s'inscrivant dans un périmètre de gouvernance qui peut prévoir « Les orientations en matière de mutualisation de services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ».

Une réflexion collective s'impose à la fois pour poser les bases d'une gouvernance équitable et opérationnelle et pour définir ensemble un cadre d'actions à impulser qui bien entendu viendront s'ajouter à celles déjà en place et qu'il conviendra le cas échéant de poursuivre.

La démarche n'a évidemment pas pour finalité de réduire les moyens globalement consacrés à nos missions de service public. Il s'agit pour nous de renforcer notre expertise sur le territoire mais également de dégager collectivement de nouvelles marges de manœuvre indispensables à la réaffectation de nos moyens vers des services plus directs à la population et vers des politiques de proximité plus qualitatives encore.

Les enjeux

Dans un cadre juridique étoffé et assoupli, la coopération et la mutualisation constituent des modalités de travail rénovées et innovantes, véritables alternatives au transfert de compétence.
Avec quelques années de recul, il est possible d'affirmer que la mutualisation implique, pour l'intercommunalité et les communes, de nouveaux modes de fonctionnement qui s'appuient sur quelques principes directeurs :
• un nécessaire engagement partenarial fort des communes,
• un esprit de transparence et de concertation permanente,
• un principe de volontariat systématiquement réaffirmé,
• une juste répartition des coûts afférents aux services mis en oeuvre dans une logique de solidarité.

Les premiers retours d'expérience reflètent un ressenti des communes globalement positif sur les approches mises en œuvre. Des points de vigilance doivent être à l'esprit afin de garantir la réussite des projets :

Développer de nouvelles actions	Nécessite une forte volonté politique
Améliorer la qualité de service	Suppose de bien définir les règles et de les partager
Rationnaliser les moyens, fédérer autour de projets communs	Nécessite un fort volet coordination
Développer les compétences, les expertises, les réseaux dans les services communautaires et communaux	Exige de favoriser le dialogue, les échanges, de faire tomber les barrières, de décloisonner et d'établir et de partager des bilans réguliers

Les déclinaisons opérationnelles

Autour d'un cadre de gouvernance revu et enrichi collectivement, repenser et innover autour de la question des services mutualisés, de la notion d'appui technique aux communes ou à la mise en œuvre d'outils communs.
1 - Poursuivre et élargir nos axes d'intervention historiques, les réinterroger ;
• Instruction droit des sols, prêts de matériels, plan de formation du personnel, fourrière animale, DT-DICT...

2 - Porter les chantiers ambitieux aujourd'hui engagés ;
• Transition énergétique des bâtiments publics du territoire,
• Archives papier et numériques,
• La médiation numérique (les pass numériques) et l'accompagnement de centres maillés et labellisés sur le territoire.

3 - Ouvrir de nouvelles perspectives autour des services supports en particulier ;
• gestion des ressources humaines,
• ingénierie financière,
• numérique et informatique en particulier *(partage d'infrastructures matérielles, gestion du matériel, harmonisation et partage de solutions métiers).*

Associer toujours davantage les communes aux politiques d'agglomération
• Conférences des Maires
• Conférences d'adjoints thématiques
• Réunions des DGS

LA MUTUALISATION, DES ACTIONS MULTIPLES AU SERVICE DES COMMUNES DEPUIS 2015

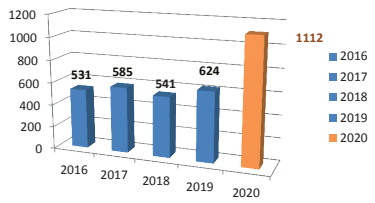
Service commun ADS (Application du Droit des Sols) créé en juin 2015

• Ouverture du service commun ADS aux communes de plus de 10 000 habitants,
• Montée en puissance du service ADS avec la poursuite de sa mission de conseil et d'instruction auprès de **16 collectivités adhérentes** : Ablain-Saint-Nazaire | Aix-Noulette | Bénifontaine | Carency | Fouquières-Lez-Lens | Givenchy-en-Gohelle | Gouy-Servins | Harnes | Hulluch | Lens | Loos-en-Gohelle | Noyelles-sous-Lens | Sains-en-Gohelle | Vendin-le-Vieil | Villers-au-Bois | Vimy
• Renforcement des moyens dévolus au service avec l'arrivée d'un 4ème instructeur en octobre 2020 permettant de fluidifier le traitement des actes et d'accueillir de nouvelles communes,
• Continuité de l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service ADS pendant la période de crise sanitaire en s'adaptant aux contraintes du confinement afin de répondre dans les meilleures conditions aux attentes des collectivités : le service public a été maintenu,
• Reconduction sans augmentation de la grille tarifaire.

EN CHIFFRES

Au cours de l'année 2020, **1112 dossiers ont été instruits.**
Les recettes s'élèvent à 192 741 € dont 55 951 € pour la part forfaitaire.

Evolution du nombre d'actes



PERSPECTIVES 2021

• Réflexion et préparation du service à la dématérialisation du droit des sols, mise en œuvre du projet du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) afin de respecter l'obligation règlementaire d'accepter les demandes dématérialisées d'autorisations d'urbanisme et de leur instruction à compter du 1er janvier 2022,

• Projet d'ouverture du service commun ADS aux collectivités souhaitant bénéficier uniquement de l'accompagnement du GNAU au 1er janvier 2022.

Plateforme mutualisée de la commande publique en service depuis mai 2016

2 groupements de commandes lancés en 2020
• Groupement de commandes pour la réalisation d'études urbaines dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) (CALL + 11 communes).
• Groupement de commandes portant sur une étude globale relative à l'archivage (papier et électronique) et à la gestion électronique des documents (CALL + 20 communes).

Par ailleurs, pendant la période de confinement sanitaire de mars à mai 2020, la CALL a réalisé des achats mutualisés de masques alternatifs et de solutions hydroalcooliques (SHA). Ces produits ont été acquis par la CALL puis distribués aux 34 communes qui ont accepté de s'inscrire dans cette démarche de mutualisation.
Un groupement de commandes destiné à régulariser les achats réalisés dans ce cadre, a donc été créé par délibération en date du 9 juillet 2020.

PERSPECTIVES 2021

• Groupement de commandes « location/maintenance des défibrillateurs »
• Groupement de commandes « formation AIPR »
• Groupement de commandes « Optimisation des Moyens d'Impression »

Papyrus, la plateforme documentaire mutualisée depuis 2018

L'année 2020 en chiffres

- **37786 articles de presse** issus de la presse quotidienne régionale et nationale,
- **19902 articles et dossiers** tirés de revues techniques,
- **2570 textes officiels** relatifs aux problématiques de la collectivité,
- **1035 notices d'ouvrage**.

En 2020, il y a eu 5653 connexions au portail tous publics confondus soit une hausse de 14.5 % par rapport à l'année 2019.

La fourrière animale

- 240 chiens ont été restitués à leurs propriétaires,
- 134 chiens sont passés en adoption dans des associations partenaires,
- 14 chats ont été restitués à leurs propriétaires,
- 65 chats sont passés en adoption dans des associations partenaires,
- 29 réquisitions (26 chiens et 3 chats).

Les groupes de travail et réalisations 2020

- Un court métrage pour sensibiliser sur l'abandon, la procédure en cas de perte de son animal...
- Atelier : Thématique « Chats Libres »
- Atelier : Thématique « Chiens Catégorisés »

PERSPECTIVES 2021

- Projet de déplacement et de construction d'une nouvelle fourrière intercommunale.
- En lien avec les communes, refonte du règlement intérieur afin d'optimiser les missions de la fourrière et de répondre au mieux aux besoins de la population.
- Autres ateliers thématiques à programmer : « Phénomène d'errances répétitives », « Animaux mordeurs ou griffeurs », « Rappel sur les compétences de la fourrière » vont reprendre en 2021 (report lié à la situation sanitaire).
- Création d'une cartographie des chats libres sur le territoire.
- Accompagnement et appui juridique des communes sur les procédures et protection animale.
- Accentuer les actions de communication autour des phénomènes d'errance de chiens et de chats et du bien-être des animaux.

Le Service « Prêt de matériel & mise en commun de moyens »

En 2020, nette diminution du nombre de demandes de prêt de matériel, compte tenu de la crise sanitaire :

- 25 communes ont eu recours en 2020 au service prêt de matériel,
- 148 demandes de prêt enregistrées,
- plus de 50 interventions recensées auprès des différents services.

PERSPECTIVES 2021

- Poursuivre l'acquisition de matériel plus léger afin de faciliter les opérations de chargement, de déchargement et de mise en œuvre.
- Remplacement du matériel vieillissant.
- Acquisition de nouvelles tonnelles.
- Acquisition d'un podium pour les cérémonies.
- Acquisition de racks pour le transport des dalles de moquette.

Evolutions des thématiques envisageables

- **Le zéro phyto**

Le zéro phyto impose aux communes des contraintes de gestion des adventices très chronophage, gestion des fils d'eau, de parties enschistées etc... Une réflexion concernant l'acquisition en commun de matériel thermique pourrait être envisagée.

- **La gestion des urgences arboricoles**

La gestion de certaines pathologies arboricoles, arbres vieillissants, branches en suspension, dangerosité suite à un fort coup de vent, peuvent conduire les petites communes à faire intervenir une entreprise spécialisée en urgence. Les coûts engendrés par ces prestations ne sont pas négligeables. Il serait possible de mutualiser ces actes avec la régie d'entretien de la CALL.

- **Conseil en matière de gestion du patrimoine arboré**

Les compétences arboricoles de la régie d'entretien peuvent être mises au service des communes. Conseil en matière d'entretien, de plantation et de gestion.

La plateforme de gestion des DT-DICT (Déclaration de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

La CALL a mis en place une solution mutualisée avec les communes du territoire dans l'objectif de simplifier les démarches administratives et de réduire les coûts et de respecter la législation en vigueur dans ce domaine.

FAITS MARQUANTS 2020

• Le géoréférencement des réseaux aériens et souterrains d'éclairage public
La campagne de géolocalisation des réseaux d'éclairage public des 37 membres (36 communes + la CALL) du marché à groupement de commandes relatif au géoréférencement est achevée. Ces travaux ont permis de cartographier et d'enregistrer sur le SIG de la CALL 1500 kms de réseaux avec une précision de 10 cm. L'application « DT-DICT » conçue par le Service Ingénierie Numérique (SIN) permet dès lors aux utilisateurs de visualiser sur une carte l'emplacement des réseaux géoréférencés.

• La plateforme de traitement DICT.fr
Par le biais d'une convention de « Mise à Disposition de Biens » 35 communes et la CALL bénéficient des services de la plateforme de traitement automatisé des demandes liées aux travaux à proximité des réseaux, le portail Sogélink instruit annuellement plus de 7000 dossiers.

PERSPECTIVES 2021
• Marché à groupement de commandes relatif aux formations et passages de l'examen par QCM pour l'obtention de l'A.I.P.R. (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).
La règlementation DT-DICT oblige toute personne intervenant à proximité de réseaux à détenir une A.I.P.R.. Un 1er marché lancé en 2017 avait permis à plus de 300 agents d'obtenir cette autorisation dont la durée de validation est de 5 ans. En prévision des délais de validité et pour répondre aux demandes des communes, un nouveau marché d'une durée de 2 fois 2 ans sera notifié pour l'automne 2021. Le groupement sera constitué de 35 membres et devra répondre aux attentes de plus de 400 agents territoriaux.

Le club interco'rh
Dans le cadre du Schéma de Mutualisation, un « club RH » a été mis en place (espace d'échanges et de réflexion autour des thématiques RH) à destination des communes. En raison de la crise sanitaire, cette action n'a pas pu se dérouler comme prévu.

PERSPECTIVES 2021
• Mise en place de réunions d'informations et d'échanges sur des thématiques répondant aux attentes des communes, par exemple dans le cadre de la loi du 6 août 2019 : rencontres sur l'actualité RH, les lignes directrices de gestion, le temps de travail, la période préparatoire au reclassement...

MUTUALISATION INFORMATIQUE & NUMERIQUE

Le Système d'Information Géographique (SIG)
Le portail d'information géographique GEOCALL (geoservices.agglo-lenslievin.fr) est le support de l'écosystème SIG territorial. Il est ancré au cœur de plusieurs solutions mutualisées ou en cours de mutualisation. A titre d'exemple on peut citer l'application Eclairage Public, le cadastre et le PLU.

Un accompagnement fort sous la forme de 8 sessions de formation d'une demi-journée a été réalisé auprès des agents CALL pour leur présenter le Portail GEOCALL (53 utilisateurs en présentiel). Une seconde formation (3 webinaires vers les communes) a rassemblé 24 d'entre-elles et touché près de 36 personnes. Celles-ci ont permis une meilleure prise en main des outils de la plateforme.

Data - Opendata
Le site open data de la CALL s'appuie désormais sur la plateforme SIG. Sa construction a abouti fin 2020 sur une porte d'entrée unique ciblant trois profils qui permettront de découvrir, explorer et collaborer autour de la donnée et de ses usages. Le site pourra être élargi à la diffusion de l'ensemble de la Data territoriale consolidée et validée.

Dématérialisation des documents d'urbanisme
Fin 2019, 24 communes se sont exprimées pour participer à une action mutualisée de dématérialisation des documents d'urbanisme. Un marché a été conclu avec un prestataire à hauteur de 20 000 € HT pour un coût moyen de 900 € par commune.

Les opérations de numérisation se sont déroulées les 9 premiers mois de 2020 et les données validées au fil de l'eau par les communes elles-mêmes.

Les données validées ont été déposées par les communes sur le GEOPORTAIL national de l'Urbanisme, accompagnées pour celles qui le souhaitaient par le service Ingénierie Numérique (16 communes présentes sur le GEOPORTAIL dont 11 issues de la démarche mutualisée). Deux communes restent soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le document opposable aux tiers reste cependant la version papier originale détenue dans les communes.

La dématérialisation des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) n'a pas été souhaitée car elle reste de la responsabilité de chaque gestionnaire (données partiellement accessibles sur les sites internet de l'Etat).

PERSPECTIVES 2021
SERVICE D'INGÉNIERIE NUMÉRIQUE

• Les procédures de validation et de dépôt des documents d'urbanisme dématérialisés sur le Géoportail sont complexes et parfois longues, aussi la création d'une application SIG unifiée pour les PLU regroupant ces éléments ainsi que l'interconnexion du logiciel d'Application du Droit des Sols (ADS) seront décalés en 2021.

• La mise en production du portail data - open data (donnée - donnée Ouverte) sur la base de l'alimentation collaborative par les communes des sources de données (subventions, délibérations, menus de cantines). Les services de l'agglomération auront un rôle central d'animation à développer sur cette thématique.

• La mise en place d'un premier niveau de réponse sur la gestion de l'éclairage public avec notamment la mise au point d'un modèle commun de données et de gestion co-construit entre la CALL et les communes aura pour objectif de développer des solutions métiers partagées, collaboratives. Cette démarche pourrait aboutir à une offre de service « premium » aux communes souhaitant mutualiser et bâtir de nouveaux outils déployés par les ressources de la CALL sur l'infrastructure du SIG.

Le Pass Numérique

Le territoire doit répondre aux besoins des usagers peu à l'aise avec l'utilisation domestique des outils numériques. **Ainsi la CALL a candidaté en 2019 à l'appel à projet national pour le numérique inclusif.** Lauréate, ce dispositif lui a permis l'acquisition de chèques services numériques pour un montant de 450.000 €.
L'Etat français et l'Europe ont contribué au financement de ce projet, dont les équilibres sont représentés ci-après :

• Pour les dépenses (493.320 €)
- Achat de carnets : 150.000 € en 2020 et 300.000 € en 2021/2022, soit 450.000 €
- Frais (gestion et accompagnement) : 25.320 € en 2020 et 18.000 € en 2021/2022, soit 43.320 €

• Pour le financement (493.320 €)
- Participation de l'Etat : 313.900 € soit 63,6%
- Participation de l'Europe (Feder : Investissement Territorial Intégré) : 100.000 € soit 20,3%
- Autofinancement CALL : 79.420 € soit 16,1%

Ce projet de mutualisation a été co-construit avec la totalité des 36 communes, moyennant la signature d'une convention de mandat, les prescriptions des chèques services leur ayant été déléguées. **L' outil « Pass Numérique » permet à chaque bénéficiaire de disposer d'un accès à un parcours de formation pour renforcer sa capacité d'autonomie dans sa vie numérique quotidienne. Sur 2 à 3 ans, la CALL aura donc déployé 45 000 chèques de 10 euros en s'appuyant sur un réseau de 60 prescripteurs de «Pass Numérique» (élus et techniciens des communes).** Pour accueillir les apprenants, le territoire communautaire peut dorénavant s'appuyer sur 28 lieux de médiation numérique.

La distribution des 15 000 premiers chèques a eu lieu le 23 décembre 2020 auprès des 36 communes de l'agglomération (déploiement en janvier 2021 en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des organisations propres aux communes).



D'autres applications mutualisées

Parmi les démarches de mutualisation engagées les années précédentes (voir rapport d'activité 2019), certaines se sont enrichies de nouvelles communes adhérentes. **C'est le cas d'ACCEO pour les démarches administratives pour les sourds et malentendants ou Papyrus pour la revue de presse.** Par ailleurs, à l'instar de la CALL qui l'avait fait en 2018 pour les élus communautaires, certaines communes ont voulu mettre en œuvre un cartable électronique pour les documents de travail d'assemblée pour leurs élus municipaux. Une présentation du dispositif CALL a donc fait l'objet d'une communication en décembre 2020.

LA MUTUALISATION… EN ROUTE VERS DE NOUVEAUX PROJETS INNOVANTS

Archives papier et numériques

Dans la perspective de la création d'un service Archives mutualisé, une consultation a été lancée pour la désignation d'un assistant à maître d'ouvrage sur la thématique de l'archivage papier et numérique, ainsi que la gestion électronique des documents.

PERSPECTIVES 2021

• Le démarrage de l'étude précitée va permettre d'établir un état des lieux, de cibler les attentes des communes, et de relever les points forts et axes de progrès.

• La phase 2 offrira le choix d'un scénario, ainsi qu'une définition de l'offre de services avec les préconisations techniques correspondantes.

• Un comité de pilotage ainsi qu'un groupe projet seront mobilisés pour le pilotage et le suivi du projet. Une validation politique permettra de dérouler la 3ème phase qui consistera en la rédaction d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de la solution retenue.

Dans un 1er temps, il y a lieu d'effectuer un état des lieux de la gestion des archives des communes concernées afin de disposer d'une vision globale sur le territoire, puis de déterminer des scénarios permettant d'aboutir à la définition d'une offre de service répondant aux besoins, ainsi que la rédaction d'un cahier des charges, et élaborer un plan d'actions de mise en œuvre.

Optimisation des Moyens d'Impression

La CALL et les communes ont fait le choix de la constitution d'un groupement de commandes permettant de recourir à un AMO en vue de rationaliser les coûts liés aux moyens d'impression et de mettre en place une stratégie d'achat, ainsi qu'une gestion globale des moyens d'impression.

PERSPECTIVES 2021

• Le groupement de commandes sera constitué après recensement des communes souhaitant adhérer à cette démarche.

• La CALL sera en mesure de proposer aux communes, via l'AMO, la réalisation d'un rapport d'expertise financier et technologique de leurs moyens d'impression, la réalisation d'un schéma global et unitaire, ainsi qu'une assistance et un suivi du déploiement de la nouvelle plate-forme d'impression.
L'enjeu porte essentiellement sur la rationalisation des coûts et la simplification de la gestion des moyens d'impression.

Service Commun Rénovation Energétique des bâtiments publics

Dans le cadre d'un plan de réhabilitation énergétique de son patrimoine, la CALL a créé un service commun destiné à accompagner les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, sur les aspects stratégique, technique et financier.
Une convention avec la FDE62 a permis en 2020 la finalisation de l'étude de hiérarchisation de ce patrimoine avec pour périmètre : 36 communes, 1053 bâtiments recensés soit plus de 700 000 m². La hiérarchisation des interventions s'articule ainsi : rénovation Bâtiments Basse Consommation (102 bâtiments), pré-diagnostic (105 bâtiments), actions de 1er niveau (846 bâtiments).

PERSPECTIVES 2021

• Lancement d'une mission de structuration du Service Commun avec l'Institut Négawatt :
5 ateliers de réflexion sur le périmètre proposé aux communes : outils, solutions techniques, financements.
• Recherche de financements nationaux et européens.
• Recrutements : Coordinateur du Service Commun, Conseillers en Energie Partagé (CEP).
• Lancement d'un accord-cadre audits énergétiques.

RESSOURCES HUMAINES & RELATIONS HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines a mis en place au cours de l'année 2020 dans le cadre d'un contexte sanitaire difficile, de nombreuses actions en faveur des agents communautaires afin de respecter les consignes sanitaires. En s'adaptant aux impératifs de service, aux attentes des agents soucieux de leur santé et des impacts du confinement sur leur vie familiale et professionnelle.

Tout au long de cette année la Direction des Ressources Humaines est restée à l'écoute des agents et s'est adaptée en conséquence selon les attentes de chacun et dans le respect des conditions sanitaires imposées. La généralisation du télétravail pour les agents pour lesquels le poste y était éligible a été instaurée.

ACTIVITES DU SERVICE ET INDICATEURS

• Accompagnement professionnel
au titre de la mobilité interne.
• Gestion des carrières et de la paie règlementaire (recrutement, avancement, départ, entretiens professionnels...).
• Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels...).
• Gestion du temps de travail.
• Gestion de la formation.
• Gestion administrative du dialogue social (**3 comités techniques** en 2020, **3 CHSCT** dont 1 spécial COVID19 en visio).
• Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) : **120 visites médicales.**
• Gestion des recrutements (profils de postes, gestion des recrutements...).
• Gestion de l'action sociale en faveur du personnel.
• Veille juridique et statutaire.
• Gestion des demandes d'emplois : **117 demandes.**
• Gestion des stages-école : **116 demandes, 38 acceptations.**
• Etablissement de rapports (bilan social, rapport égalité Hommes/Femmes...).

RÉALISATIONS 2020

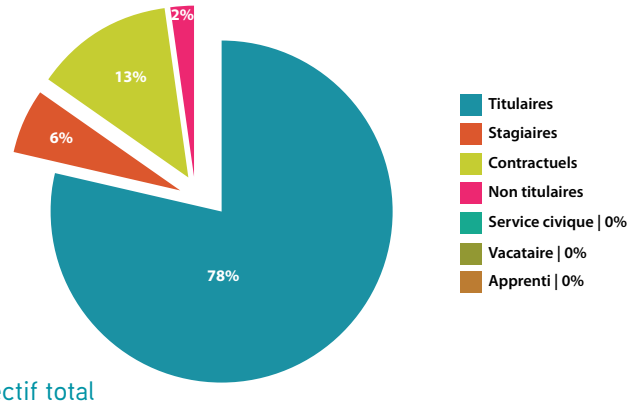
• Mise en place du CIA pour l'année 2020.
• Application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.
• Actualisation de la trame des profils de poste.
• Evaluation du support des entretiens professionnels.
• Mise en place de la Déclaration Sociale Nominative mensuelle pour un effet au 1er janvier 2020. Elle est le moyen de transmission des données de la collectivité pour déclarer et payer les cotisations aux organismes sociaux.
• Animation et suivi du Club Interco'rh.
• Mise en place du télétravail élargissant à une majorité du personnel.
• Mise en place des ASA pour les agents ne pouvant pas travailler ou télétravailler (garde d'enfant, personne vulnérable...).
• Nomination d'un référent télétravail.
• Dotation d'ordinateurs portables afin de faciliter l'organisation du télétravail.
• Recrutement et accueil de services civiques en partenariat avec l'Association UNICITE.



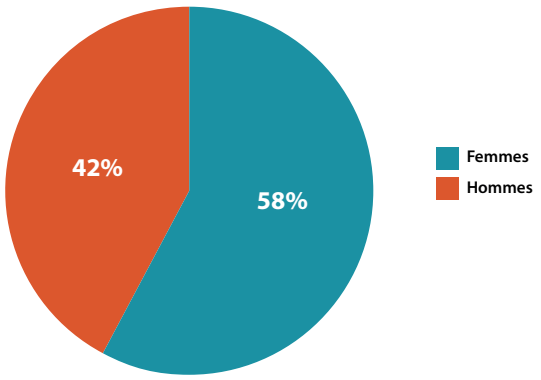
DONNÉES GÉNÉRALES

La CALL comptait 250 agents au 31/12/2020
(tous statuts confondus)
91 élus siégent au Conseil communautaire
La masse salariale est passée de 12 295 949.82 € en 2019 à 12 607 476.20 € en 2020 soit une augmentation de 2.53%.

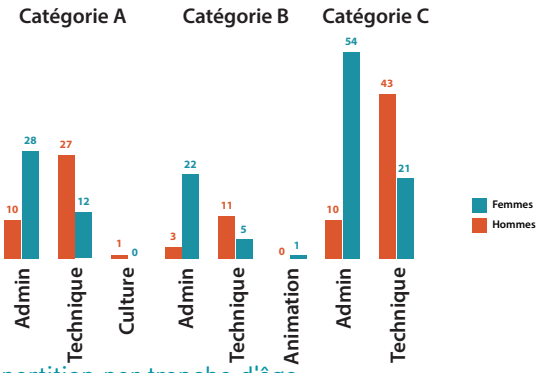
Masse salariale 2020



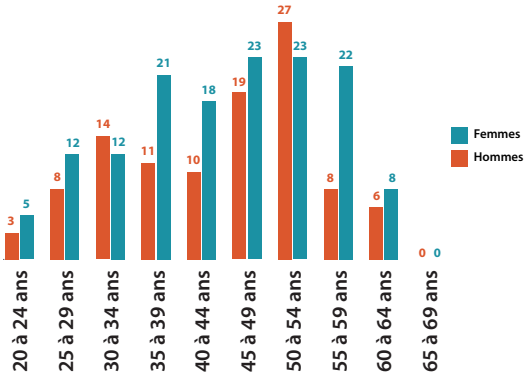
Effectif total



Effectif total



Répartition par tranche d'âge



Mouvements de personnel

Un bilan social est réalisé tous les 2 ans et présenté en comité technique.

En 2020, la CALL a procédé à :

- **26 recrutements** (18 agents permanents, 1 apprenti, 1 pigiste vacataire, 6 agents en Service Civique)
- **26 départs** (8 retraites, 2 mutations, 2 décès, 7 démissions, 1 fin de détachement, 6 agents en Service Civique (3 démissions - 3 fins de contrat)
- **7 mobilités internes** (dont 13 demandes)

Médaillés du travail

9 agents médaillés en 2020

FORMATIONS REALISEES

- 263 jours de formation réalisées (toutes catégories confondues)
- 58 sessions de formation initialement prévues sur tout le territoire
- 34 agents ont été inscrits à des formations territorialisées
- 4 agents ont réalisé une formation territorialisée
- 1 bilan de compétences a été effectué
- 1 VAE a été mise en place
- 3 agents ont profité du CPF

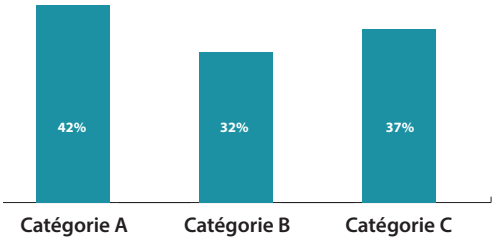
Comme tous les secteurs professionnels, la formation a été lourdement impactée par la crise sanitaire. Pour 2020, 96 agents ont participé à une formation, ce qui correspond à 263 jours de formation, contre 681 en 2019 et 196 en 2018. Dans le cadre du Plan de Formation Territorialisé, 58 formations territorialisées avaient été programmées, soit 75 sessions de formation dont :

- 28 dans le domaine administratif,
- 8 enfance,
- 5 management,
- 3 marchés publics,
- 3 petite enfance,
- 4 restauration,
- 24 génie technique.

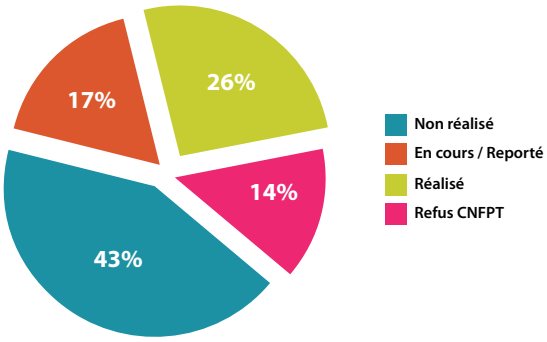
Au sein de notre établissement, ces formations avaient fait l'objet de 34 inscriptions. Seulement 4 agents ont pu réaliser une formation sur le secteur.

Pour poursuivre son activité dans ce contexte, le CNFPT a été amené à prendre un virage stratégique accéléré, celui des modalités digitales telles que le e-learning, les classes virtuelles et webinaires.
La diversification digitale a commencé à s'opérer et a rapidement permis de présenter un panel de formations digitalisées à nos agents. Le personnel communautaire a été invité à s'appuyer sur les ressources de formations en ligne mises à disposition par le CNFPT. C'est une toute nouvelle forme d'apprentissage.
Certains élus communautaires ont suivi une formation en visio sur le thème des violences sexistes afin qu'ils puissent identifier les violences sexuelles et sexistes, le rôle de l'employeur dans la prévention et la prise en charge, les voies d'action en justice et les réparations judiciaires...

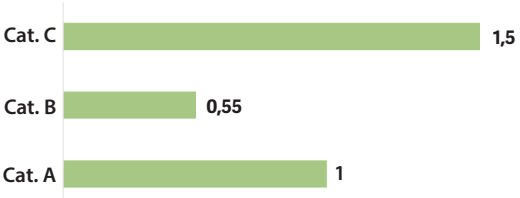
Taux d'accès à la formation



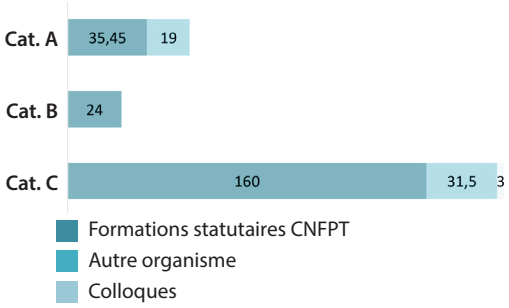
Degré d'avancement des formations



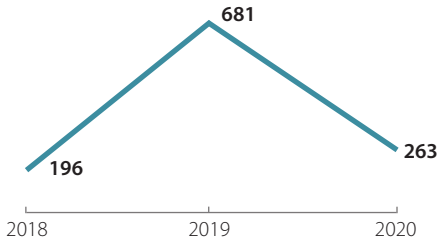
Nombre moyen de journées de formation par catégorie hiérarchique



Nombre de journées de formation par catégorie hiérarchique



Nombre total de jours de formation



ŒUVRES SOCIALES & C.N.A.S.

En 2020, **598 dossiers ont été traités.**

BUDGET

Cotisations	55 258€
Montant des prestations versées	39 715€
Montant des avantages	7 207€

Soit un retour de 85 % sur cotisations.

En moyenne 2,5 dossiers par agent pour une **prestation équivalente à 188 €/agent.**

PERSPECTIVES 2021

- Une étude complémentaire santé au titre de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 permettant de renforcer la couverture des risques des agents publics.
- Démarche qualité de vie au travail : des actions seront lancées afin de fédérer les équipes et apporter une cohésion d'ensemble.
- La loi du 6 août 2019 transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Une étude sur l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au plus tard au 31 décembre 2021.
- Accompagnement individuel des agents sur de nouvelles orientations métiers (ordonnance n°2021-65 du 26 mai 2021) renforçant la formation de certains agents publics.
- Refonte du réglement sur le temps de travail

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Un travail de sélection documentaire est réalisé au quotidien afin de permettre aux directeurs et chefs de service de la Communauté d'agglomération de disposer d'une information fiable et à jour sur les sujets susceptibles de l'intéresser: développement économique, transition écologique, aménagement du territoire, juridique ...

DES SERVICES ET PRESTATIONS EN DIRECTION DES AGENTS DE LA CALL

Les supports documentaires

Le centre de ressources gère l'ensemble des abonnements nécessaires aux services de la CALL. Cela représente 38 abonnements à des périodiques et 10 abonnements en version papier et/ou numérique à la presse.

Les agents peuvent consulter les revues et publications sur place au sein de l'espace de travail situé à Marcel Sembat et/ou les emprunter. Le service propose un accès direct à certaines revues numériques telles que la Gazette des communes, le Moniteur des TP ainsi que des accès à des bases de données juridiques utiles à certains services spécialisés.

Le service gère également les achats d'ouvrages qu'il met ensuite à disposition de tous à la consultation et/ou l'emprunt.

Un travail de sélection documentaire est réalisé au quotidien afin de permettre aux directeurs et chefs de service de la Communauté d'agglomération de disposer d'une information fiable et à jour sur les sujets susceptibles de l'intéresser : développement économique, transition écologique, aménagement du territoire, juridique...etc

Les services proposés :

Le service ressources propose aux directeurs et chefs de service de disposer au quotidien d'un panorama de presse et d'une sélection d'articles de revues envoyés par mail. Les documents sont donc accessibles rapidement et engendrent un gain de temps pour les utilisateurs.
En outre, une sélection hebdomadaire des textes officiels et réglementaires est réalisée et également envoyée par mail aux utilisateurs.
L'ensemble des articles et textes peuvent être retrouvés en recherchant directement dans le portail documentaire Papyrus.

PERSPECTIVES 2021

- Etat des lieux des besoins documentaires actuels des utilisateurs.
- Evaluation et adaptation du portail documentaire aux nouvelles pratiques de travail.
- Mise en place d'un groupe de travail sur l'actualisation et l'animation de l'intranet.

COMMUNICATION INFORMATION

La direction de la communication est composée de onze agents répartis sur deux services : le service information et communication, la chaîne de télévision locale Télé Gohelle. La crise sanitaire a réorienté la stratégie de communication. Confinement oblige, de nombreuses manifestations et évènements publics ont été annulés. Les actions se sont nécessairement concentrées vers des opérations de prévention et le plan média s'est adapté pour un meilleur déploiement de la communication d'urgence.

INFORMER, PROMOUVOIR, RELAYER

La direction de la communication assure la promotion des actions et politiques de la Communauté d'agglomération auprès des habitants, communes et partenaires institutionnels.
Elle a en charge la production d'information sur les supports internes dont elle assure la gestion (site web, réseaux sociaux, le journal, émissions et JT de télé, documents).
Partenaire des médias locaux, elle les assure d'une information précise et régulière sous forme de communiqués ou de dossiers de presse.
Par ailleurs, à travers un plan média mis en place en 2018, elle produit à leur attention des spots radio et des émissions de radio (Géolocall - RBM) , des annonces publicitaires pour la presse écrite (PQR et presse gratuite) au profit d'actions et de dispositifs communautaires, d'aide ou d'accompagnement ou encore de promotion de l'attractivité du territoire (presse régionale ou nationale).

Au-delà de ces fonctions, elle oeuvre dans le secteur du digital en lien avec la DSi pour notamment concevoir et déployer des solutions dématérialisées à destination des habitants (pass sports, permis de louer, pass numérique).
La direction a également contribué avec les services supports à la retransmission publique des conseils communautaires et de certaines visio-conférences.

Elle assure aussi une activité de conseil auprès du cabinet du Président et de la direction générale des services, comme elle participe à l'organisation d'opérations protocolaires et évènementielles. Elle assure également des activités d'édition et de pré-presse (publication de rapports, de plaquettes ...).

150
ARTICLES
publiés sur le site Internet
www.agglo-lenslievin.fr

400
PUBLICATIONS
sur le compte facebook
de la CALL

1400
ABONNÉS
enregistrés en un an
sur le compte Linkedin

28000
ABONNÉS
cumulés sur les 3 comptes Facebook
administrés par la CALL
(Institution, Télégohelle, Parc des Cytises)

20
CAMPAGNES
d'informations
dans la presse locale

40
COMMUNIQUÉS
de presse diffusés

8
PODCASTS
avec la radio RBM

155
REPORTAGES
produits et diffusés par Télégohelle

Les activités audiovisuelles de la direction relèvent principalement de TéléGohelle, qui poursuit la diffusion multi-supports (Box SFR, site web et réseaux sociaux). Avec la crise sanitaire, la grille a subi des ajustements; réduction des productions liées aux émissions Coeur de ville et du journal des sports (Hors Zone). En revanche, **la production s'est davantage concentrée sur la réalisation de reportages via son JT hebdomadaire.** Avec les orientations prises à l'échelle de la direction : **communication d'urgence concernant les mesures prises pour la collecte des déchets, le contrôle de la qualité des eaux, l'accompagnement des commerces et entreprises** notamment mais aussi pour assurer un **relai d'information efficace des initiatives et mesures prises par la Préfecture, l'ARS, l'Hôpital et les communes.** Sur le plan culturel, **TéléGohelle a permis la retransmission en live de concerts et spectacles** organisés dans des lieux publics fermés au public (ex : Orchestre Kubiak - Colisée de Lens).



extrait du JT Covid 19 - TéléGohelle



campagne d'information Pass Sports 2020

PERSPECTIVES 2021

- Lancement de la production de documentaires
- Nouveau logo et nouvelle identité graphique
- Nouvelle version du Magazine d'information
- Définition d'un guide des politiques et procédures de communication
- Refonte du portail internet

ASSEMBLÉES & COORDINATION INSTITUTIONNELLE

Le service des assemblées est composé de 3 agents.
Ses missions résident dans l'organisation des assemblées délibérantes (commissions préparatoires, bureaux, conseils) en amont (convocation, ordre du jour, document de travail, etc.), pendant (secrétariat des séances, contrôle des pouvoirs, vote, etc.) et en aval des séances (contrôle de légalité des actes, conception des registres, archivage, mise à disposition du public, affichage légal, etc.).

Le service a poursuivi la gestion dématérialisée de son activité. En effet, les actes des assemblées (convocations, délibérations de Bureau et Conseil, décisions du Président - en période d'état d'urgence sanitaire - et procès-verbaux) sont désormais accessibles via le site internet de l'agglomération. De plus, compte-tenu du contexte de crise sanitaire, un outil de visioconférence a été déployé afin de permettre aux élus de participer à distance aux différentes instances communautaires.

LE CONSEIL ET LE BUREAU

Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la Communauté d'agglomération. **Il regroupe les 91 élus des 36 communes qui composent l'agglomération.**
Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif dont le périmètre est déterminé par le Conseil communautaire. Il est composé de 36 élus.

Sur l'année 2020, compte tenu du contexte sanitaire, seules 4 réunions de Bureau et 6 réunions de Conseil ont été organisées, traitant 360 projets de délibérations (soit 127 en Bureau et 233 en Conseil).

En parallèle, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 *visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19*, **138 décisions « directes »** ont été traitées par le service.
Au total, ce sont ainsi près de **500 actes** qui ont été traités par le service, soit une augmentation du volume instruit de 14% par rapport à 2019.

Par ailleurs, le service a adapté son mode de fonctionnement aux exigences fixées par la Loi *Engagement et Proximité* du 27 décembre 2019, laquelle impose la transmission des affaires faisant l'objet d'une délibération, par l'organe délibérant, à l'ensemble des conseillers municipaux qui n'en sont pas membres. Ce sont désormais tous les conseillers municipaux des communes membres de l'agglomération qui sont destinataires des documents de travail des instances communautaires.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information au sein desquelles les élus partagent leurs avis sur les affaires de la collectivité et sont force de propositions. Elles sont aussi l'occasion de recevoir des partenaires extérieurs (associations, représentants de la société civile, etc.) afin qu'ils présentent plus en détail leurs activités.
Les commissions sont un préalable aux réunions de Bureau et de Conseil.

En 2020, quatre commissions ont été constituées, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, selon les grandes thématiques de la collectivité :
- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Comme l'ensemble des services de la Direction des affaires juridiques, le service s'est mobilisé afin de soutenir les entreprises du territoire. Ce sont ainsi près de 400 contacts qui ont ainsi été pris par les agents du service afin d'informer et d'orienter les potentiels bénéficiaires des aides mises en place par l'agglomération ainsi que par les services de la Région et de l'Etat.
Par ailleurs, 411 décisions directes d'aides aux commerçants et artisans, en application du régime exceptionnel d'aide mis en place par la CALL pour faire face à la situation de crise liée au covid-19, ont été traitées par le service en collaboration avec les services développement économique et finances.

FAITS MARQUANTS

L'année 2020 a été une année cruciale pour le service des assemblées avec le renouvellement de ses instances que sont le Conseil, le Bureau ainsi que l'ensemble des commissions nécessaires au fonctionnement de l'agglomération (Commissions thématiques, Commission consultative des services publics locaux, Commission d'appel d'offres, Commission de délégation de service public, etc.).

>

Pour rappel, les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux. Les élections municipales auraient dû se tenir les 15 et 22 mars 2021. Face à la pandémie, le 2ème tour des élections, pour ceux des conseils municipaux qui n'ont pu être intégralement constitués au terme du 1er tour, s'est finalement déroulé le 28 juin 2020. L'installation des conseillers communautaires a, quant à elle, eu lieu le 7 juillet 2020.
En amont des élections communautaires, tout un processus a été nécessaire pour le bon fonctionnement de ces réunions (élection du Président, des VP, des membres du Bureau, ...). Afin de recueillir les différentes informations pour chaque conseiller communautaire, il a été indispensable de travailler en appui des services des 36 communes membres de l'intercommunalité.
Parallèlement aux activités du service, et afin de pouvoir entretenir une relation de proximité avec les entreprises du territoire et leur présenter le dispositif d'avance remboursable, le service s'est porté volontaire pour contacter plus de 400 entreprises.

COMMANDE PUBLIQUE

L'aboutissement des projets de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics.
Ces marchés, passés selon une procédure formalisée ou adaptée, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence qui sont consultables sur le portail acheteur de la CALL
> www.achatpublic.com

ACTIVITÉS DU SERVICE

En termes de mutualisation, deux groupements de commandes ont été lancés portant sur la réalisation d'études urbaines dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) (CALL + 11 communes) ainsi qu'un groupement de commandes portant sur une étude globale relative à l'archivage (papier et électronique) et à la gestion électronique des documents (CALL + 20 communes).

La synthèse de l'activité par type de procédure en 2020

Le nombre de marchés inférieurs à 25 000 € HT, notifiés en 2020, s'élève à 316 (- 14,60%).

La répartition par procédure est la suivante :

		Procédures mises en œuvre	Nombre de marchés attribués	*évolution / 2019*
Fournitures et services	De 25 000 € HT et < à 214 000 € HT	Procédures adaptées	90	*87,5%*
	+ de 214 000 € HT	Procédures formalisées	18	*125,0%*
Travaux	De 25 000 € HT et < à 5 350 000 € HT	Procédures adaptées	16	*-42,9%*
	+ de 5 350 000 € HT	Procédures formalisées	4	*300,0%*
Marché industriel	> 214 000 € HT	Procédure concurrentielle avec négociation	1	
Prestations intellectuelles	De 25 000 € HT et < à 214 000 € HT	Procédures adaptées	18	*5,9%*
	+ de 214 000 € HT	Procédures formalisées	15	*114,3%*
	TOTAL		162	*48,6%*

Sur les 162 marchés recensés en 2020, 64 portaient sur des exclusivités ou des achats en direct auprès de centrales d'achat, 98 marchés ont donc réellement fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence.

Une procédure concurrentielle avec négociation

Une procédure concurrentielle négociée a été lancée courant 2020, sous la forme d'un marché industriel pour la fourniture, la pose et la maintenance de 2 lignes de crémations (fours + filtration) au crématorium de Vendin-le-Vieil et le contrat de maintenance associé.
Ce lancement faisait suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise précédemment titulaire de ce marché.
Le marché a été notifié le 28 décembre 2020 à la société Facultatieve Technologies France.

Clauses environnementales et sociales / critère environnemental

Sur les 98 marchés mis en publicité courant 2020 :
• 35 comportaient au moins un critère de jugement à caractère environnemental,
• 6 comportaient une clause sociale portant à l'attribution du marché, sur un volume d'heures consacrées à l'insertion (entretien des espaces verts – travaux eau et assainissement – travaux d'aménagement de la ZAC centralité) ou à des entreprises adaptées (prestations traiteur – lot 1 réservé à 100%).

FAITS MARQUANTS

Le service a dû s'adapter aux évolutions de la réglementation et de la législation applicables à la passation et à l'exécution des contrats de la commande publique :

• Les premières mesures d'adaptation des dispositions du Code de la commande publique ont été fixées par l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020, portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique ; ces dispositions ont trouvé à s'appliquer jusqu'au 24 juillet 2020.

>

• Le décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 a, quant à lui, relevé temporairement le seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires.

• Le décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 a simplifié les conditions de versement des avances dans les marchés publics.

• Enfin, la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020, d'accélération et de simplification de l'action publique (dite loi ASAP) introduit des dispositions spécifiques applicables en cas de circonstances exceptionnelles.

AFFAIRES JURIDIQUES & CONTENTIEUX

L'activité du service s'articule autour de 3 grands axes :

ASSURANCES

Pour la partie **« gestion des contrats »**, le montant des primes s'est élevé à 463 153 €.

Pour la partie **« gestion des sinistres »**, 27 dossiers ont été enregistrés répartis comme suit :
• 20 sinistres « responsabilité civile »,
• 3 sinistres « dommages aux biens »
• 4 sinistres « véhicules »
soit une diminution de l'ordre de 22 % par rapport à 2019.

CONSEIL JURIDIQUE

112 consultations juridiques ont été réalisées en interne en 2020 soit une augmentation de 12 % par rapport à 2019.

CONTENTIEUX

En 2020, 2 nouveaux contentieux devant la juridiction administrative ont été enregistrés, dont l'un a été confié à un avocat :
• 1 recours de plein contentieux, exercé par un administré qui a chuté du fait du déchaussement d'un regard d'égout,
• 1 référé précontractuel exercé par un candidat évincé à un contrat de concession. Ce contentieux a été gagné par la CALL.
Par ailleurs, 30 procédures administratives et une procédure judiciaire ont été engagées contre 52 en 2019 soit une baisse significative d'environ 42 %.

Enfin, 6 procédures contentieuses relatives aux animaux accueillis en fourrière communautaire ont été engagées par la CALL devant le tribunal judiciaire de Béthune soit une baisse de 33,3 % par rapport à 2019.
La baisse observée des indicateurs est directement liée à la pandémie de COVID 19.

FOCUS

L'année 2020 a été marquée par 2 lois importantes, la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et celle du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 10 juillet 2020. En outre, 4 ordonnances parmi les 25 adoptées par le gouvernement visaient à :

• Assurer la continuité des services publics locaux durant la période d'état d'urgence sanitaire,

• Aménager les règles de droit commun applicables à l'organisation institutionnelle des collectivités territoriales et des EPCI afin de faciliter l'action publique locale et d'accélérer la prise des décisions,

• Instaurer des mesures de souplesse budgétaire et financière.

Le service juridique s'est fortement impliqué dans l'analyse et la synthèse de ces textes et a élaboré des notes techniques sur leurs conséquences afin de permettre une mise en œuvre rapide et sûre des solutions proposées ; ces dernières ont notamment permis de :

• Octroyer des délégations exceptionnelles à l'exécutif,

• Reporter certaines échéances budgétaires et fiscales,

• Renforcer les obligations d'information des assemblées délibérantes et des élus au terme du 1er tour des élections municipales,

• Ajuster les règles institutionnelles et pratiques des réunions des assemblées délibérantes,

• Prolonger, de manière temporaire, les mandats des élus municipaux et communautaires et réorganiser la composition des Conseils dans l'attente de la finalisation du cycle électoral.

STRATÉGIE FONCIÈRE & PATRIMONIALE

Le service Stratégie Foncière et Patrimoniale, composé de 6 agents, est un service ressource chargé d'accompagner les services opérationnels de la Communauté d'agglomération dans la mise en œuvre des projets communautaires. Son intervention peut être requise lorsqu'il s'agit de maîtriser une emprise foncière, de céder un terrain, de signer une convention de mise à disposition, de protéger les ouvrages de l'établissement intercommunal par la constitution d'une servitude, ...

Il assure en outre le suivi de la politique foncière sur les espaces ruraux dont l'objectif est de minimiser l'impact des opérations communautaires sur les surfaces cultivées.

Parallèlement, le service foncier assure le référencement continu du patrimoine et enrichit les bases de données patrimoniales (taxes foncières, baux, plans, ...).

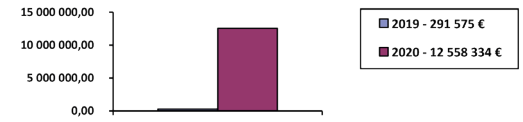
Il veille également à la surveillance et la conservation du patrimoine en effectuant des tournées quotidiennes en vue d'assurer la prévention des actes de malveillance, de renseigner les usagers et de contrôler les occupations illicites (implantations de résidences mobiles des gens du voyage, véhicules abandonnés, dépôts sauvages, dégradations, pollutions...).

LES TRANSACTIONS EN CHIFFRES

Les acquisitions 2020

24 actes d'acquisition ont été signés en 2020 (contre 7 actes en 2019), ce qui représente un peu plus de 100 000 m² acquis.
La quasi-totalité des dépenses concerne le budget Action Economique (99,9 % des dépenses).

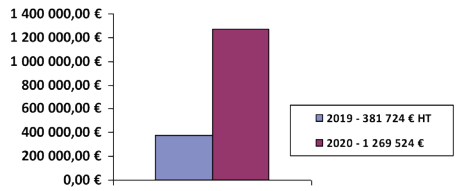
Evolution



Les cessions 2020

4 actes de vente ont été signés en 2020 (contre 7 en 2019), ce qui représente une superficie de terrain cédé de 72 000 m². Les recettes générées par ces cessions relèvent uniquement du budget Action Economique.

Evolution



Gestion du patrimoine communautaire

En 2020, la CALL a fixé de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public.
Le nombre de demandes d'occupation a été pratiquement nul compte tenu des restrictions liées à la crise sanitaire. Deux conventions d'occupation pour la tenue de manifestations de type loisirs ont toutefois pu être consenties à proximité du Parc des Cytises, durant les mois de juillet et août.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2019, une convention d'occupation d'un restaurant situé à Souchez, à proximité du Mémorial 14/18, a pu être concrétisée. Celui-ci a ouvert ses portes en février 2020.

Malgré la crise sanitaire, la surveillance du patrimoine communautaire a pu être assurée. Cette surveillance a permis d'intervenir sur :
- 296 cas de dépôts sauvages,
- 16 implantations illicites de résidences mobiles des gens du voyage,
- 2 découvertes d'engins explosifs,
- 7 véhicules ventouses et 11 véhicules épaves.

Accompagnement des entreprises dans le cadre de la crise sanitaire

Comme toute la Direction des Affaires Juridiques, le service SFP s'est mobilisé afin de soutenir les entreprises du territoire. C'est près de 800 contacts qui ont ainsi été pris par les agents du service afin d'informer et d'orienter les potentiels bénéficiaires des aides mises en place par l'agglomération ainsi que par les services de la Région et de l'Etat.

PERSPECTIVES 2021

Le service poursuit la finalisation des nombreux actes en cours, notamment les transactions en lien avec l'aménagement de la ZAC Centralité.

Parallèlement, des réflexions en vue de l'optimisation du patrimoine sont en cours.

FINANCES & COMPTABILITÉ

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et économique mondiale provoquée par l'épidémie de covid-19 et l'activité de la direction des finances a été fortement impactée par ce contexte. L'ensemble des agents de la direction se sont mobilisés pour mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les mesures de soutien au tissu économique local votées par le Conseil Communautaire, en partenariat avec les agents des directions du développement économique et des affaires juridiques. Ce sont ainsi 750 000€ de subventions qui ont été versées dans des délais très courts dans le cadre du fonds de soutien aux commerces (505 mandats) ainsi que 243 000€ d'avances remboursables (60 mandats).

PAYER DANS LES DÉLAIS

Les paiements tardifs sont une cause importante de faillites d'entreprises. C'est pourquoi la CALL soutient indirectement le monde économique en assurant à ses fournisseurs un délai de paiement moyen limité à 23,5 jours, et ce alors même que le volume de factures payées par l'établissement est en augmentation de 7,1 % de 2019 à 2020. Le délai global de paiement annuel de la CALL s'est significativement amélioré en 2020, passant à 23,5 jours, contre 30,2 jours en moyenne en 2019.

PERSPECTIVES 2021

• Engagement dans une démarche de qualité comptable et de certification des comptes, avec une préparation au changement de nomenclature comptable (de la M14 à la M57 au 1er janvier 2022), en prévision de l'expérimentation du compte financier unique (CFU), en partenariat avec le Trésor Public. Le CFU remplacera le compte administratif et le compte de gestion, facilitant ainsi la lecture de la situation financière de la collectivité.

• Signature d'une convention de services comptables et financiers avec le Trésor Public.

• Rédaction et vote d'un règlement financier décrivant l'ensemble des procédures comptables et budgétaires internes.

• Préparation du nouveau pacte financier et fiscal entre la Communauté d'agglomération et les 36 communes membres de l'EPCI.

• Participation à la formalisation d'un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement sur la durée du nouveau mandat.

CHIFFRES CLÉS

197 M€

DÉPENSES TOTALES EN 2020

49 M€

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (INVESTISSEMENT)

23,5 JOURS

DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT MOYEN

20,4 M€

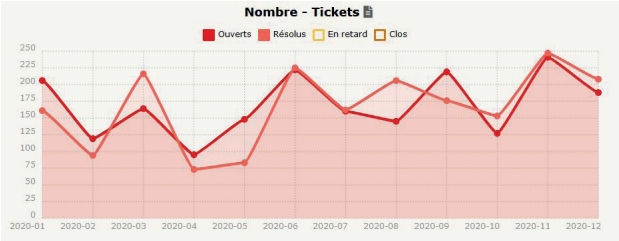
SUBVENTIONS VERSÉES EN 2020
(9,6 M€ EN FONCTIONNEMENT)
(10,8 M€ EN INVESTISSEMENT)

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE

Créée en 2016, la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N) regroupe deux services ressources. Elle a également un rôle d'accompagnement de la stratégie numérique du territoire, à travers sa feuille de route.

LE SERVICE INFORMATIQUE (SI)

Le service informatique est prestataire de service auprès des 248 utilisateurs internes à la collectivité, ainsi qu'à 318 externes (dont élus). Sécurité, soutien, assistance, déploiement, maintenance et disponibilité des réseaux, sont les principales missions.



Avec 2034 interventions sur l'année 2020 et pas moins de 80 déploiements, renouvellements de machines et dotations d'équipements de télétravail, le service gère également la continuité de service en assurant des contrats de maintenance sur plus de 80 serveurs virtualisés et physiques. La majeure partie est auto hébergée, rares sont les solutions entièrement externalisées, ce qui implique une grande autonomie et exige un haut niveau de compétences.

FAITS MARQUANTS

• Le Service informatique accompagne au quotidien les services transverses de l'établissement. La dématérialisation suit son cours, ainsi les flux automatisés de la chaine budgétaire ont pu être consolidés.
• L'année 2020 a été marquée par 2 confinements : la mise en place du télétravail a été un réel challenge, qui a pu être relevé grâce à une bonne anticipation dès fin 2019. En effet, les tests ayant été effectués en amont, il a été relativement aisé de déployer de façon industrielle les connexions distantes sécurisées, offrant ainsi à tous les utilisateurs en situation de pouvoir travailler de chez eux à 100 %.
• Il a également fallu accroître le parc d'ordinateurs portables et d'écrans entre les 2 confinements, pour permettre à un nombre encore plus élevé de collègues de pouvoir effectuer leurs missions de chez eux. Le parc de portables a triplé avant la fin 2020, et l'action continue encore en 2021, pour tendre vers un parc quasi composé à 100% de portables.
• En juillet 2020, le renforcement de l'équipe informatique s'est opéré par le recrutement d'un Technicien Système, Réseaux et Helpdesk, ce qui a permis notamment l'augmentation des capacités de stockage par ajout de serveurs.
• La sécurité étant toujours et encore au cœur des préoccupations, les systèmes de sécurisation ont été augmentés et renforcés.
• Pour assurer une veille technologique et se former, les techniciens du Service informatique ont tous été abonnés à une plateforme d'auto formation agréée et certifiée.
• Les ordinateurs de bureau vieillissants ont été « rajeunis » par un remplacement massif des disques mécaniques par des disques SSD et une migration vers un système d'exploitation à jour, suite à la fin du support de Microsoft.
• L'acquisition d'un traceur et d'une table de découpe grand format à destination de la Direction de la Communication pour la réalisation de bâches, kakemono et stickers a permis de gagner en efficacité et en réactivité au-devant de l'organisation d'évènementiels.
• La généralisation du système de prise d'incidents à tous les utilisateurs a fait gagner en temps de prise en charge et de résolution d'incidents.
• La mise en place d'outils de supervision et de déploiement de logiciels a amélioré la qualité du service rendu aux utilisateurs.
• Le Wifi sur sites distants a continué d'être déployé dans la mesure des contraintes techniques rencontrées.
• Le service informatique a accompagné la mise en œuvre informatique et visio interactive de la Maison de l'Habitat Durable (Wifi, PC fixes et portables, réseau sécurisé, visioconférence, téléphonie sur IP).

PERSPECTIVES 2021

• **La fin de la commercialisation depuis fin 2018 des lignes du Réseau Téléphonique Commuté, et son démantèlement pour fin 2023, impliquent l'anticipation du renouvellement des abonnements** qui resteraient encore dans cette technologie, aussi une généralisation de la Téléphonie sur IP est envisagée sur les sites distants de l'agglomération. Le déploiement est encore en cours, toujours contraint par des manques d'infrastructures électriques et courant faible.
• Dans le même ordre d'idées, **les télé transmetteurs d'alarmes seront généralisés sur la technologie 4G.**
• Deux salles de réunion seront équipées pour proposer la visioconférence.

• En perspective également, **la complétude de la dotation de PC Portables et du déploiement du Wifi,** et u**ne étude co-construite avec les communes sur la mutualisation des services informatiques,** augurant ainsi l'avènement d'un service commun de niveau d'agglomération.

LE SERVICE INGÉNIERIE NUMÉRIQUE

Le service a pour mission principale d'accompagner les projets et services numériques de l'agglomération et de l'établissement. Il est support des directions métiers pour la mise en œuvre de leurs outils. Le service amplifie son action de structuration de la donnée essentiellement à grande voire très grande échelle, les aspects communaux et supra-communaux ainsi que l'analyse étant traités par d'autres acteurs du territoire. Le Système d'Information Géographique (SIG) est le cœur de la gestion et de l'accès à la donnée préfigurant une des composantes majeures du futur d'un système d'information à l'échelle du territoire. L'équipe est composée de 3 géomaticiens avec des profils de thématiciens, de data manager et de chargé d'études.

LES TEMPS FORTS ET LES PROJETS

• L'outil d'instruction de l'Autorisation Préalable de mise en Location (AMPL) est passé en production sur les serveurs de test puis de production en collaboration avec les services métier et informatique. Les formations administrateurs et utilisateurs ont permis la prise en main de cette solution.
• Le portail d'information géographique est le cœur de l'écosystème SIG de l'EPCI. Les applicatifs métiers régaliens (notamment le cadastre) sont rentrés dans une nouvelle dimension suite à la migration globale du système en novembre et décembre 2020 (version 10.8 d'ARCGIS –ESRI).
• Les résultats de géoréférencements des réseaux sensibles commandés par les communes ont été fiabilisés et intégrés dans le Système d'Information Géographique.
• L'automatisation du site Data – Opendata (Donnée - Donnée Ouverte) a pour objectif de faire remonter les données plus efficacement avec un potentiel de près de 150 jeux de données actuellement. La construction et l'alimentation des 36 pages personnalisées et dédiées aux communes.
• La mise en place des conditions d'expérimentation de la modélisation de l'information en 3D des bâtiments et de l'espace urbain (Building Information Modeling BIM & City Information Modeling CIM) et la convergence vers le SIG.

PERSPECTIVES 2021

• Poursuite de l'accompagnement pour la mise en œuvre des nouveaux outils et services numériques liés aux politiques actuelles et nouvelles.

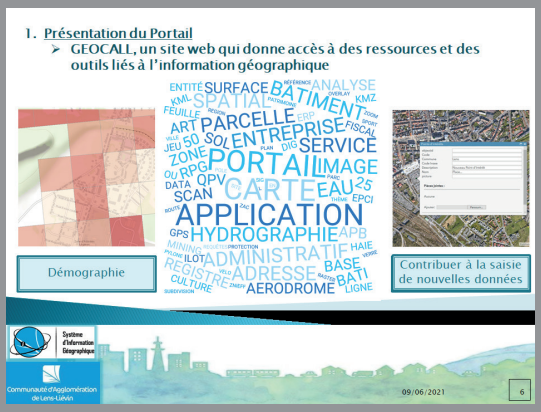
• Participation à la modernisation de l'administration (interopérabilité entre les outils, accompagnement à la mise en place du parapheur et de la signature électroniques).

FOCUS

L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES ET DES AGENTS À L'USAGE DU PORTAIL SIG

• La mise en place de 8 séances de formation, en présentiel, à destination des agents de l'agglomération sur la prise en main du portail SIG a réuni 53 agents.

• La création de 3 séances de formation sous la forme de webinaires à destination des agents des communes de l'agglomération a réuni 36 agents qui ont pu découvrir les capacités du portail SIG et les premiers éléments et applications mis à leur disposition.



• Un dialogue permanent avec les nombreux services utilisateurs a permis de créer ou de faire évoluer et d'enrichir les référentiels métiers ainsi que les applications réseaux humides, cadastre, accessibilité PMR, Permis de louer ou encore DICT.



LES PROJETS LIÉS À LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE

Le Très Haut Débit dans l'agglomération

La signature d'une convention avec Orange, opérateur d'infrastructure déployeur du réseau fibre pour 100% des habitations et des lieux d'activité de l'ensemble du territoire de la CALL, a permis un taux de couverture, en termes d'éligibilité, de 96 %. L'objectif a donc été atteint, les situations résiduelles relevant d'un raccordement « à la demande » relevant de situations pour lesquelles Orange n'a pas la maîtrise totale des travaux, et dépend dans la plupart des cas de l'intervention de tiers. Ce sont :

• Pour les dessertes aériennes : dans la quasi-totalité des cas problématiques, le déploiement de la fibre est soumis à une contrainte de charge d'un poteau (souvent électrique, et donc propriété d'un tiers), nécessitant le changement de celui-ci ;

• Pour les dessertes en façade, le déploiement de la fibre est ralenti par l'impossibilité de pose des boîtiers (points de branchement optique), faute d'obtenir l'autorisation expresse des propriétaires des habitations concernées (1 boîtier pour 6 habitations) ;

• Pour les dessertes souterraines, le déploiement peut être soumis à une nécessité d'opérer des travaux de génie civil (fourreaux saturés ou bouchés).

La feuille de route et le développement numérique

Le projet de territoire, voté en juin 2017, et la feuille de route numérique, adoptée en 2018, confirment la stratégie volontariste de la CALL en matière de développement numérique. Depuis mars 2020, un chargé de développement numérique a été recruté à plein temps pour suivre la mise en œuvre des projets de cette feuille de route, et animer le réseau d'acteurs du territoire. Cette stratégie s'organise en 4 axes :

Axe 1 : Politique de la donnée Territoriale

• Data et Open Data : c'est la volonté communautaire de répondre aux besoins des communes dans leurs obligations d'ouverture de certaines de leurs données. Ce sujet amène le territoire à se questionner sur l'enjeu de la donnée, les partenariats et la gouvernance globale du sujet.

• BIM/CIM : cet axe porte l'ambition d'user de la donnée pour démontrer l'intérêt du BIM (Building Information Modeling) et du CIM (City Information Modeling). Une expérimentation sur le quartier NPNRU du 12/14 de Lens a été lancée. L'objectif est de créer une maquette 3D en vue d'un usage de l'appropriation du nouveau quartier par les habitants jusqu'à la gestion quotidienne et évolutive du quartier.

Axe 2 : Inclusion Numérique

• Le Pass Numérique : pour répondre aux besoins très prégnants de ses habitants atteints d'illectronisme, la CALL a déployé sur les 36 communes l'outil « Pass Numérique » permettant à chaque bénéficiaire un accès à un parcours de formation pour renforcer sa capacité d'autonomie dans sa vie numérique quotidienne. La CALL s'appuie sur un réseau de 60 prescripteurs de « Pass Numérique » (élus et techniciens des communes). Pour accueillir les apprenants, le territoire communautaire peut dorénavant s'appuyer sur 28 lieux de médiation numérique. Des informations plus détaillées, notamment sur les budgets consacrés, figurent dans le chapitre de ce rapport d'activité consacré à la mutualisation.

• Structuration d'un réseau de tiers lieux : la CALL a engagé un travail d'animation afin de favoriser l'émergence de tiers lieux sur son territoire en s'appuyant notamment sur la dynamique de l'appel à projet Tiers Lieux du Numérique de la Région Hauts de France. Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en août 2020 permettant de se représenter un réseau de 28 tiers lieux sur le territoire, dont la moitié est en gestation, pour lesquels il s'agit d'accompagner la coopération afin de faciliter une gouvernance autonome et partagée.

• Conseiller Numérique : la CALL a été lauréate au dispositif de Conseiller Numérique de l'Etat ; elle accueillera un poste à équivalent temps plein pour renforcer son action au sein de son territoire. Cet emploi aura un rôle de soutien aux acteurs locaux mais ne sera pas un poste de substitution.

• Grande Ecole Numérique : dans le cadre de la dernière année du marché public, la société « Pop School » continue de développer une Grande Ecole du Numérique au sein des locaux du Louvre Lens Vallée à Lens ; c'est un organisme de formation à impact social expert des métiers du numérique qui offre une formation de « Développeurs web-référents numériques » permettant le passage du Titre professionnel « Développeur Web-Web mobile ». Depuis 2016, 8 promotions ont été diplômées avec un taux de réussite des stagiaires de 92% soit 188 apprenants (83% issus de la CALL, 25% de femmes, 60% d'habitants issus d'un quartier Politique de la Ville).

Axe 3 : La sobriété numérique

Le projet de territoire communautaire a l'ambition de proposer un développement du territoire plus respectueux

de l'homme et de l'environnement permettant de structurer ses initiatives et innovations dans une perspective plus durable et plus solide au regard des contraintes modernes des modèles économiques.

La transition numérique doit donc permettre de répondre aux besoins nouveaux des habitants et du territoire mais elle doit pouvoir se développer dans une approche raisonnée et soutenable.

C'est ainsi que la CALL a fait le choix de participer au Benchmark Green IT afin de mieux appréhender son empreinte écologique dans le cadre de ses usages du numérique et de mieux appréhender les axes d'amélioration au sein de son organisation. Ce travail est destiné également à construire une culture collective de la transition numérique mais aussi à participer à l'acculturation des communes membres de l'intercommunalité.

Axe 4 : Excellence économique au service des dynamiques urbaines

Cet axe stratégique consiste à fédérer les énergies du territoire pour créer des synergies et contribuer ainsi à l'attractivité du territoire. L'objet est de faire coopérer les clusters économiques afin de renforcer les liens et de participer collectivement à la redynamisation des centres villes notamment de Lens et Liévin (action cœur de ville).

Un atelier s'est tenu en janvier 2020, positionnant la Gestion de la Relation Citoyen (GRC) et l'outillage d'un portail de service comme des outils pouvant répondre aux besoins des habitants. Ce volet devra être étoffé, restructuré en 2021.



HABITAT
POLITIQUE DE LA VILLE
NPNRU
ERBM



HABITAT

Pour accompagner la rénovation des logements de son territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, délégataire des aides à la pierre, mène depuis de nombreuses années une politique volontariste et transversale en matière d'habitat, de renouvellement urbain et de transition énergétique.

PARC PUBLIC / ERBM

PLH

L'année 2020 est l'année du démarrage de l'élaboration du 3ème Programme Local de l'Habitat qui couvrira la période 2022 – 2027. Après la mise en chantier votée fin 2019, le travail partenarial associant, au-delà des communes, l'ensemble des acteurs du logement et de l'habitat sur le territoire de la CALL, a permis la production et la validation d'un diagnostic partagé qui servira de base aux orientations et au programme d'actions territorialisé.

Par ailleurs l'animation du PLH 2014-2021, prorogé pour deux années supplémentaires jusqu'en avril 2023, s'est concrétisée par la poursuite de rencontres techniques mensuelles associant les techniciens des communes et l'ensemble des partenaires de l'habitat de la CALL, afin d'échanger autour de thématiques et intérêts partagés. Ces rencontres, intitulées « Petits Déjeuners de l'Habitat », initiées en 2019, se sont tenues tant que les conditions sanitaires le permettaient, et ont réuni une vingtaine de personnes en moyenne.

La production de logement social s'est déclinée sur 8 des 36 communes du territoire à travers l'intervention de 5 opérateurs accompagnés à hauteur de 777 432 € dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Ces 12 opérations totalisent 477 logements sociaux dont 116 très sociaux et 29 en accession sociale à la propriété. La poursuite des opérations de rénovation des cités minières au titre de l'ERBM a mobilisé 5 003 000 € de financements dont 2 177 000 € de subventions de la CALL dans le cadre de la rénovation intégrée de 348 logements menée par Maisons & Cités et la SIA Habitat répartis dans 3 cités sises sur les communes de Lens, Harnes et Sains-en-Gohelle.

AMI innovation

Pour la seconde année, conformément aux orientations du projet de territoire qui promeut l'innovation, **un appel à projets a été lancé auprès des bailleurs et des promoteurs autour de l'innovation dans les modes d'habiter**. Pour 2020, des accompagnements financiers d'un montant global de 80 000 € ont été octroyés à Maisons & Cités (20 000 €) pour la construction de 15 logements séniors à Harnes, à Clésence (20 000 €) pour la Résidence « Les Maisons de Marianne by Clésence » à Liévin, à Pas-de-Calais Habitat (40 000 €) pour la réhabilitation d'une résidence Intergénérationnelle à Fouquières-lez-Lens.

CIL

Installée en 2015, la Conférence Intercommunale du Logement, s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 2020, respectivement en Février et Décembre. Ces instances ont permis de synthétiser les résultats en matière d'attribution de logements locatifs sociaux sur notre territoire. Ces résultats sont principalement marqués par l'atteinte partielle des objectifs de la loi LEC, instaurée par l'Etat en 2017. De même, est à souligner la double constance, à la fois du stock de demandeurs de logement restant à satisfaire (autour de 10 000 depuis 2015), et du nombre d'attributions annuelles de logements, qui s'établit autour de 4000 par an, depuis 2014.

La CIL de Décembre 2020 a été marquée par le lancement, par M. François Lemaire, Vice-Président délégué à l'Habitat, des réflexions pour intégrer le dispositif de la cotation de la demande, rendu obligatoire par l'Etat à travers la loi ELAN, pour le 1er septembre 2021. Ce lancement s'est traduit par la mise en place de groupes de travail dès la fin 2020, afin de respecter les calendriers imposés.

Gens du voyage

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'est vue prescrire la réalisation de 40 habitats adaptés ou Terrains Locatifs Familiaux à travers le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV 2019-2024). En déclinaison, l'année 2020 a été marquée par le lancement d'une AMO, en septembre, afin d'établir un diagnostic social des ménages actuellement sédentarisés sur les aires d'accueil de notre territoire, ainsi que des préconisations d'actions opérationnelles.

Garantie d'emprunt

Depuis 2017, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin accorde, après examen, sa garantie d'emprunt aux bailleurs qui la sollicitent dans le cadre du montage financier d'opérations de constructions neuves ou de réhabilitations. Il convient de rappeler que l'article R-441 du CCH permet à la collectivité de bénéficier, en contrepartie, d'un droit de réservation sur les logements ainsi traités, mécanisme qui n'était pas appliqué par notre collectivité. Lors du conseil communautaire du 9 Juillet 2020, les élus communautaires ont délibéré en faveur de l'adoption d'une convention cadre fixant les conditions de mise en œuvre de la gestion en flux de ce contingent fixé à 20% des attributions sur les opérations garanties. Le fait de disposer de ce droit de réservation contribuera au respect des obligations collégialement adoptées en matière d'équilibre de peuplement à l'échelle intercommunale et infra-communale au sein de la Convention Intercommunale d'Attribution.

CIA

La CALL s'appuyant sur l'expertise des municipalités en matière de peuplement, a proposé de déléguer son exercice aux communes. Le mode opératoire sera établi au cours de l'année 2021. L'année 2020 a aussi vu l'ensemble des travaux, liés au peuplement des cités minières ERBM, se consolider, avec l'esquisse des premiers projets de stratégie de peuplement sur certaines d'entre elles, et la fin des diagnostics d'occupation sociale pour les autres.

PARC PRIVÉ

OPAH - PIG

En 2020, 351 propriétaires ont été accompagnés dans leurs démarches de rénovation de leurs logements. Parmi eux, 328 étaient propriétaires occupants et 23 propriétaires bailleurs. En moyenne, le gain énergétique constaté après travaux s'élève à 51%. L'enveloppe ANAH mobilisée a ainsi atteint la somme de 2,8 millions d'euros pour le territoire communautaire.

La CALL a également déployé des aides financières complémentaires sous critères d'éligibilité pouvant aller jusqu'à 20% du montant HT des travaux subventionnables à hauteur de 455 156 €. Ce soutien financier de la CALL auprès des propriétaires vient en complément des subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Aide à l'Habitat), d'Action Logement et de la Région des Hauts-de-France.

Il est à rappeler que depuis le début d'année 2020 la CALL déploie sur l'intégralité de son territoire, un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de la lutte contre la « Précarité énergétique et l'habitat indigne ». Cet accompagnement est proposé à l'ensemble des propriétaires bailleurs et occupants du territoire éligibles de l'ANAH.

AVC - OPAH RU

Parallèlement en 2020 les partenariats se sont renforcés (notamment avec la Poste, Action Logement, PROCIVIS...) afin de mailler la stratégie d'intervention en matière d'habitat privé.
Dans le cadre du volet réhabilitation et restructuration de l'habitat du dispositif Action Cœur de Ville, une étude pré-opérationnelle Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été finalisée sur les centres villes de Lens, Liévin et Harnes. Les stratégies d'intervention sur ces trois secteurs ont ainsi été définies et seront rendues opérationnelles via un programme d'actions et des outils. C'est pourquoi un bureau d'étude sera missionné sur ce nouveau dispositif afin d'assurer la mise en œuvre de la mission de suivi animation d'OPAH RU à partir de 2021.

Permis de louer

Par ailleurs, depuis 2020, le déploiement de l'«Autorisation Préalable de Mise en Location » sur 13 communes volontaires de la CALL (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Estevelles, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sains-en-Gohelle et Sallaumines) a permis de suivre 600 dossiers de propriétaires bailleurs.

Ce dispositif a été proposé sous forme d'une expérimentation de deux ans en vue de permettre d'une part de lutter contre les marchands de sommeil, de lutter contre la précarité énergétique et d'autre part de sensibiliser les propriétaires bailleurs sur l'état de leur logement, tout en les invitant à proposer un logement décent et sécurisé à leur locataire.

FAITS MARQUANTS

- Renfort de l'équipe par une instructrice permis de Louer.
- Définition d'une nouvelle stratégie en matière de logement privé, la possibilité d'accompagnement des propriétaires en site ERBM (tant sur le plan technique, social et financier) via le PIG.
- Mise en place de nouvelles aides financières proposées par la CALL (en compléments de celles de l'ANAH) principalement en faveur de la lutte contre la perte d'autonomie, de la lutte contre l'habitat indigne et de la vacance mais aussi d'aides en faveur des logements réhabilités en site ERBM.
- Finalisation des travaux d'aménagement de la Maison de l'Habitat Durable (MHD).
- Labélisation « Guichet Unique de l'Habitat » de la MHD par la Région

FOCUS
LA MHD
MAISON DE L'HABITAT DURABLE

Pour accompagner la rénovation des logements de son territoire, la CALL mène depuis de nombreuses années une politique volontariste et transversale en matière d'habitat privé, de renouvellement urbain et de transition énergétique. C'est dans ce cadre que la CALL a souhaité créer une Maison de l'Habitat Durable (MHD). Par le biais de cet équipement, l'agglomération se dote d'un outil performant pour accueillir, informer et accompagner les propriétaires et les locataires du parc privé dans les domaines relatifs à l'amélioration de l'habitat, à l'habitat durable et à la rénovation énergétique.

Service public de proximité, la MHD constituera dès 2021, un Guichet Unique de l'Habitat (GUH) pour l'ensemble des 36 communes du territoire. Localisée rue Jean Letienne à Lens afin de répondre à une volonté de centralité et d'accessibilité, elle fait aujourd'hui l'objet d'une étude d'aménagement via une maîtrise d'œuvre sur la base d'un programme technique.

La MHD se veut donc être un équipement public démonstratif contribuant à l'information, aux conseils, à l'insertion mais aussi à la qualification. Aussi, il a été initié en 2020 de travailler à la valorisation de ce projet démonstratif en mettant en place un chantier participatif, en lien avec les lycées professionnels du territoire.

Ces chantiers participatifs réalisés en septembre 2020 ont pour but de favoriser l'apprentissage et de mettre en pratique des techniques nouvelles et durables telles que la pose d'enduit argile, la construction d'un mur en terre crue, la création de cloisons en OSB, l'application de peinture écologique avec la participation des étudiants.



PERSPECTIVES 2021

PARC PUBLIC - ERBM

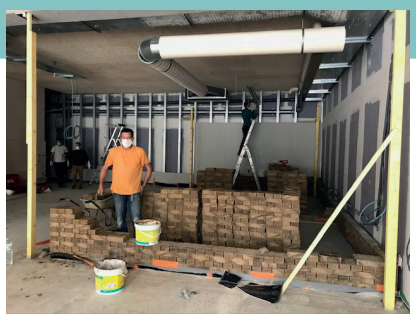
Au-delà du suivi des programmations et du financement du logement locatif social, tant en neuf qu'en rénovation (dont programmations ERBM), l'activité principale du bureau parc public consistera en la poursuite de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat pour la période 2022 – 2027. Ce chantier important doit permettre à la CALL de disposer d'un document qui planifiera sa politique habitat sur la période concernée. Ce document sera le résultat d'un travail partenarial associant l'ensemble des acteurs concernés tout au long de l'année 2021.

L'année 2021 sera également marquée par la volonté d'aboutir à la définition d'une grille de cotation de la demande de logement, propre aux enjeux de mixités de notre territoire. Ce travail une fois abouti permettra de définir les modalités opérationnelles de la mise en place d'un contingent communautaire.

En outre, l'année 2021 verra le démarrage des Groupes Techniques de Relogement des ménages en cités ERBM.

PARC PRIVÉ

- Ouverture de la MHD.
- Mise en place de groupe de travail pour le (re) déploiement du permis de louer.
- Mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH RU sur les centres villes de Lens, Liévin et Harnes.



NPNRU

La CALL, en tant que chef de file, assure le portage du projet de renouvellement urbain à l'échelle du territoire, et assume à ce titre le pilotage stratégique, fédère et coordonne le partenariat.

Pour mener à bien ce rôle, la CALL dispose d'une ingénierie dédiée avec une direction de projet composée comme suit :
• 1 directeur de projet
• 2 chefs de projet : habitat/diversification et coordination sociale
• coordinatrice administrative et financière

FAITS MARQUANTS

• Lancement des ateliers de peuplement sur le quartier République – Cité 4 Sud à Avion en janvier 2020
• Dépôt de la première version de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain auprès de l'ANRU en mars 2020, retour des remarques des partenaires courant avril, dépose du projet amendé le 8 juillet
• COPIL projet quartiers fertiles le 5 octobre 2020 et COPIL NPNRU le 9 novembre 2020
• Démolition des bâtiments Pampero et Sirocco sur le quartier Vent de Bise à Liévin en juillet 2020



• Lancement des enquêtes post-relogement effectuées par des étudiants de l'AFERTES dans le cadre de leur formation le 3 novembre
• Dépôt de la candidature pour l'appel à projets « Quartiers fertiles » le 13 novembre 2020
• Lancement de l'AMO Espaces publics sur la cité du 12/14 à Lens le 13 novembre 2020
• Notification de l'AMO commercialisation des produits en diversification le 26 novembre 2020
• Finalisation de la phase 2 de l'AMO CAJ

A NOTER

Les projets ANRU sont généralement complexes et prennent un temps de négociation et d'ajustement certain. La contractualisation a néanmoins été particulièrement ardue avec une évolution des documents financiers (FAT) qui ont évolué plusieurs fois entre le dépôt initial du projet et sa validation (5 versions / actualisations différentes), obligeant à une reprise systématique des fichiers, relativement chronophage.

PERSPECTIVES 2021

· Signature de la convention pour le premier semestre 2021.
• Démarrage effectif de l'AMO Commercialisation.
• Finalisation de la première séquence des enquêtes post-relogement.
• Lancement de l'AMO pour le projet Quartiers fertiles.
• Livraison de l'opération de réhabilitations de la rue Colbert inscrite dans le Protocole de préfiguration.
• Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du programme.
• Lancement de la MOE / projet CAJ.

RENOUVELLEMENT DU BASSIN MINIER / E.R.B.M.

Le service ERBM a été créé en 2018 et a été rattaché en 2019 à la Direction Habitat / Politique de la Ville. Il assure la coordination et le pilotage de l'ERBM à l'échelle de la CALL.

Ses missions s'inscrivent dans une dimension nécessairement transversale à travers l'animation des opérations en lien avec les services compétents de l'agglomération, des villes, des partenaires locaux, des bailleurs sociaux, de la Délégation Interministérielle pour le Renouveau du Bassin Minier, des services de l'Etat et des signataires de l'Engagement.

Ce service se donne pour objectif de garantir la dimension intégrée des opérations de rénovations prévues sur la période 2018/2028, ce qui se décline par un suivi des projets de rénovation des logements des bailleurs, et leur articulation avec les orientations urbaines des projets qui doivent s'inscrire en cohérence avec les objectifs de renouvellement urbain et d'attractivité fixés par la CALL et les villes. Le service assure également la mise en place des instances de suivi et coordination et assure le pilotage des opérations ERBM avec les villes concernées. Enfin, il accompagne la structuration des projets exemplaires et innovants avec les partenaires et acteurs du territoire.

FAITS MARQUANTS

Les élus du conseil communautaire adoptent une nouvelle délibération cadre le 06/02/2020 qui définit le phasage ERBM en 2 triennaux :

Phase 1 – 2021/2023
- Cité de la Souchez à Angres,
- Cité Piérard à Méricourt et Billy-Montigny,
- Cité des Brebis à Bully-les-Mines et Mazingarbe,
- Cité du Transvaal à Fouquières-lez-Lens,
- Cité n°11 de Béthune à Grenay et Loos-en-Gohelle,
- Cité des Arbres et Cité 14 Est à Lens,
- Cité St-Albert, Cité 2-5 de Calonne, Cité Riaumont et Cité des Petits Bois à Liévin,
- Cité Anchin à Noyelles-sous-Lens,
- Cité 10 de Lens à Vendin-le-Vieil.

Phase 2 – 2024/2026
- Cité du Bouvier à Avion,
- Cité n°2 de Béthune à Bully-les-Mines et Mazingarbe,
- Cité n°5 de Béthune à Grenay,
- Cité du Grand-Condé à Lens,
- Cité de la Plaine à Liévin,
- Cité 4/5 Sud à Méricourt.

Parallèlement, les études urbaines engagées en 2019 se poursuivent pour les cités du premier triennal : Cité 4 à Lens, Cité des Genettes à Liévin, Cité Bellevue Ancienne à Harnes, Cités 4/11 et 5/12 à Sallaumines et Cités du Parc et de la Croisette à Méricourt. L'étude urbaine s'achève pour ce qui concerne la Cité 10 à Sains-en-Gohelle.

L'année 2020 voit engager le démarrage des opérations de réhabilitation des logements miniers par les bailleurs sociaux sur 2 nouvelles cités du premier triennal : Cité des Alouettes à Bully-les-Mines (Maisons et Cités) et l'Ilot Parmentier à Lens (Maisons et Cités). Elles viennent s'ajouter à celles déjà engagées depuis 2019 : Cité du Parc à Méricourt (SIA) et Cité des Genettes à Liévin (SIA).

Enfin, il est procédé au lancement d'un nouveau marché d'accord-cadre à marchés subséquents sur 10 cités du second triennal, afin d'engager des études urbaines pré-opérationnelles en co-maîtrise d'ouvrage villes/CALL. La délibération du 9 juillet 2020 a acté le soutien financier de la CALL aux villes avec un cofinancement à hauteur de 50% du coût des études urbaines.





FOCUS

LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS SUR L'ESPACE PUBLIC.

Dans l'attente des conclusions définitives des études urbaines pré-opérationnelles en cours, les estimations laissent apparaître un montant global à hauteur de 352,3 M € HT pour intervenir sur les espaces publics et équipements au-delà de la rénovation des logements

Principaux postes de dépenses :
Rénovation des espaces publics
253,7 M € HT
Opérations d'équipements
(sur les 10 premières cités)
29,9 M € HT
Réseaux d'eau et d'assainissement
64,6 M € HT
BAV
4,2 M € HT

La rénovation des espaces publics dans les cités minières par les communes et les EPCI nécessite des capacités financières que les collectivités locales ne peuvent porter seules afin de répondre aux exigences affichées de l'Etat d'avoir une rénovation intégrée des quartiers avec l'ambition qui est celle des dossiers ANRU.

PERSPECTIVES 2021

Concernant les cités 2018/2020, l'objectif sera de valider collectivement les schémas directeurs de requalification des cités afin d'identifier les priorités d'intervention, les besoins en financement ainsi que le calendrier opérationnel.

En parallèle, un travail sera mené pour interroger les accompagnements financiers de la CALL à destination des bailleurs sociaux et proposer à la gouvernance une nouvelle grille de subventions. Un nouveau mode de fonctionnement avec les bailleurs sociaux sera proposé à la gouvernance afin de basculer dans une logique de contractualisation.

Sur les cités du second triennal, 2021 devra permettre de démarrer les premières études pré-opérationnelles.

Enfin, la CALL souhaite apporter un appui renforcé auprès des villes concernées pour la mise en œuvre des opérations de rénovation des espaces publics au travers d'une ingénierie structurée.

POLITIQUE DE LA VILLE

D'UNE POLITIQUE DE LA VILLE À UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE AMBITIEUSE

La Politique de la Ville est une composante très importante de l'action publique sur le territoire de la CALL puisque 19 des 36 communes sont concernées par la géographie prioritaire, intégrant **21 quartiers prioritaires** au total et représentant environ **56 000 habitants** (25% de la population).

LE PLUS IMPORTANT CONTRAT DE VILLE DU DÉPARTEMENT

La programmation 2020 du Contrat de Ville a enregistré 205 projets pour un montant total de près de 6,5 millions €.
2 401 654 € de financements ont été mobilisés : 1 831 401 € par l'Etat, 665 298 € par la Région, 1 500 000 € par les communes et 159 800 € par le Département. La CALL a quant à elle attribué près de 170 000 € de subventions.

UN ENGAGEMENT HISTORIQUE AU SEIN DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD)

La MJD a pour vocation d'assurer une présence judiciaire de proximité, mais aussi de développer et de favoriser l'accès aux droits et l'aide aux victimes. La CALL met à disposition deux collaboratrices assurant des missions d'accueil et d'assistance du Greffier. En 2020, la MJD a accueilli 9 886 personnes.

L'EXPÉRIMENTATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF : L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) COHÉSION SOCIALE

Dans le cadre de ses crédits de droit commun Politique de la Ville, la CALL accompagne de nombreuses associations du territoire qui œuvrent dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants en QPV. D'un point de vue stratégique et méthodologique ce soutien financier s'est traduit en 2020 par une expérimentation autour d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) avec 150 000 € de crédits dédiés.

L'AMI a vocation à :
• Contribuer à la nouvelle stratégie de la CALL en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires ;
• Inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les QPV pour répondre à des besoins non pourvus par les actions du Contrat de Ville ;
• Promouvoir les démarches expérimentales et innovantes;
• Valoriser les actions exemplaires ;
• Accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social ;
• Soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des processus de participation des habitants.

En 2020, 4 thématiques prioritaires ont été ciblées : l'insertion professionnelle et sociale, l'éducation, la santé et la mobilité.
25 dossiers ont été déposés par des porteurs de projets associatifs. Le jury de sélection a décidé d'en financer 12 pour un montant total de près de 100 000 € dont 26 000 € pris en charge par le Conseil Régional.

L'IMPULSION DE NOUVELLES DYNAMIQUES À TRAVERS DEUX ACTIONS

Soucieuse d'être elle-même exemplaire en matière de Politique de la Ville, la CALL a initié deux actions :

• Le lancement **d'une formation-action des acteurs de la GUSP** (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité): animée par un bureau d'études, cette formation alternant théorie et pratique a débuté fin d'année 2020. Elle a concerné les services des communes, les bailleurs et les services de la CALL concernés.

• **L'expérimentation d'une action pour lever les freins techniques, psychologiques et culturels à la mobilité des collégiens.** 5 collèges en REP+ se sont inscrits (les collèges Jean Zay et Jean Jaurès de Lens, le collège Henri Wallon de Méricourt, les collèges Langevin d'Avion et de Sallaumines). **119 élèves ont participé à l'action** même si sa mise en œuvre a été perturbée par la crise sanitaire.

FOCUS
ARRIVÉE DE 3 NOUVEAUX COLLABORATEURS DANS LE SERVICE

Deux coordinateurs ont repris respectivement le pilotage des dispositifs territoriaux de santé pilotés par la CALL : le Contrat Local de Santé (CLS) et l'Atelier Santé Ville (ASV).

Une Chargée de Mission cohésion sociale a été spécifiquement recrutée pour redynamiser le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et mettre en place un PTLCD (Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations).

PERSPECTIVES 2021

POUR UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE RÉAFFIRMÉE

Dans la continuité de son engagement en faveur de la cohésion sociale la CALL a pour ambition en 2021 de :

- Renouveler l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale.
- Écrire et commencer à mettre en œuvre de manière opérationnelle le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations.
- Engager un partenariat avec l'Armée de l'Air pour l'emploi des jeunes dans les QPV.
- Reconduire l'action « mobilité-collège ».
- Relancer les travaux du CISPD avec un chantier prioritaire autour des violences intra-familiales et de l'accès aux droits.
- Travailler sur la santé communautaire à travers le CLS et l'ASV.
- Impulser une réflexion quant à l'implication des habitants dans les dynamiques existantes (AMI, CISPD, PTLCD, CLS, ASV, Contrat de Ville).



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
AMÉNAGEMENT
GRANDS PROJETS



GRANDS PROJETS & CENTRALITÉ

L'activité du service Grands Projets - Centralité s'articule autour de deux grandes thématiques.

La coordination et suivi de l'aménagement des grands projets et des sites urbains à enjeux communautaires :
• Développement de Vivalley Campus – dont programme immobilier pour le cluster Vivalley
• Coordination de la démarche Euralens autour du Louvre-Lens,
• Aménagement du Parc Centralité,
• Accompagnement de l'implantation du Centre de Conservation du Louvre à Liévin,
• Conduite des travaux d'accessibilité au nouvel hôpital de Lens,
• Développement et mise en valeur du site 11/19,
• Renforcement de la centralité à travers le développement de programmes tertiaires sur le quartier des gares,
• Reconversion des friches industrielles (Noroxo, Tréfileurope) et urbaines (Jean Jaurès, actuel centre hospitalier) ;
• La poursuite du développement de la ZAC Centralité et de la mise en œuvre de ses différents secteurs (Parmentier, Quartier des Gares, Zins Garin, Bollaert...)

L'aménagement de l'espace économique, à savoir la création et l'extension des parcs d'activités :
• Extension de la zone industrielle de l'Alouette à Bully-les-Mines et Liévin,
• Extension du parc d'activités Quadraparc à Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle,
• Extension du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes,
• Suivi des contrats de concession d'aménagement.

FAITS MARQUANTS

Schéma Directeur – secteur Nord A21

Vitrine de la turbine de l'éco-transition, la base du 11/19 est le centre géographique et thématique du Schéma Directeur du secteur Nord A21, bordant l'A21 depuis les PA de Quadraparc / Alouette à l'Ouest jusqu'au site du futur Hôpital. Suite à la phase de diagnostic en 2019, le service a accompagné le groupement conduit par l'agence LAQ dans la production des scenarii. Le Schéma Directeur a été présenté aux élus lors d'un COPIL Centralité, lequel a validé les choix et proposé une présentation plus large en exécutif.

Développement de Vivalley Campus et de l'incubateur Vivalley

Auparavant dénommé Pôle d'Excellence Sportif, ce secteur géographique est centré sur l'Arena Stade Couvert et la faculté des sports, et rassemble de nombreux équipements renforçant sa vocation « Sport, Santé, Bien-être ». Afin d'en favoriser la lisibilité, la CALL a lancé une étude d'accessibilité et de signalétique du site, confiée à Verdi Conseil. Des supports de communication ont été élaborés en partenariat avec la SEM Territoires 62 et l'incubateur Aditec, dans le but d'une promotion commune et conjointe du programme immobilier Vivalley Center et du parc d'activités dédiés Vivalley Park.
> www.vivalley-campus.fr

L'incubateur Vivalley porté par le groupement Eiffage et la Banque des Territoires sur environ 4000m² SDP est en cours de montage. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a conclu un Bail en l'État Futur d'Achèvement (BEFA) le 11 décembre 2020 relatif à la prise à bail d'environ 2 000 m² de surfaces destinées à la partie « incubateur ». Le démarrage de la construction est prévu en septembre/octobre 2021.

Accessibilité au nouvel hôpital de Lens

Projet phare du territoire, le nouvel hôpital de Lens dispose depuis fin 2020 d'une bretelle d'autoroute réaménagée. Les travaux, attribués en mars 2020, ont pu démarrer en juin et le planning a été respecté malgré les contraintes sanitaires dues au COVID 19.

Extension de la ZAC Quadraparc

L'extension de la ZAC concerne trois unités foncières distinctes (9ha, 10ha et 40 ha). 2020 a permis la réalisation du diagnostic archéologique sur la troisième unité, suite aux travaux de dépollution pyrotechnique. Les trois secteurs sont positifs et des travaux de fouilles seront réalisés en 2021 en temps masqués des études de maîtrise d'œuvre.

Transfert et poursuite du développement de la ZAC Centralité à Lens

Lors de la délibération du 19 mars 2019, la ZAC Centralité a été transférée à la CALL. Le montant global de l'opération est d'environ 43 millions d'euros HT, dont 30 millions d'euros pris en charge par la CALL.
Suite à un appel à promoteurs lancé en 2018, le conseil communautaire a retenu 2 groupements d'opérateurs pour la réalisation du lot 0 et du secteur Fréchet Delelis :
• Térénéo réalise sur le lot 0 la plus haute tour en bois au Nord de Paris permettant le développement de 5.800 m² SDP avec l'accueil d'une boutique TADAO au rez-de-chaussée. Le SIADEP a fait savoir son intérêt pour développer son activité de formation au sein de cet immeuble sur environ 3800m².
• Le groupement NODI/FIDUCIM réalisera face à Bollaert et la future piscine Olympique un ensemble immobilier d'environ 20.000 m² SDP comprenant 150 logements, un cabinet médical, un hôtel, un restaurant panoramique. Le permis de construire a été déposé.
Les études en phase PRO ont été enclenchées.
L'immeuble SIRIUS a été livré à la CALL en décembre 2019. Il permet d'étoffer l'offre tertiaire haut de gamme sur

le territoire. La Maison de l'Habitat Durable a ouvert ses portes en 2020. Les services de la DGFIP seront accueillis au 2ème étage en 2021.
La commercialisation de la ZAC Centralité s'est poursuivie en 2020 malgré le contexte sanitaire et en particulier sur le secteur du quartier d'affaires de Lens, rue Jean Létienne. Le lot 4 accueillera une résidence étudiante privée. Le lot Lallain (ancien garage Ford) développera des bureaux, une résidence étudiante sociale et un rez-de-chaussée actif.
Pour la réalisation de la piscine olympique, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (Mandat) et la ville de Lens ont retenu le groupement porté par SOGEA. L'année 2020 a permis de finaliser les études et de déposer le Permis de Construire.

Ecoquartier Jean Jaurès à Liévin

Fruit d'un partenariat entre la ville de Liévin et la CALL, ce programme immobilier regroupant le jardin sud du Centre de conservation du Louvre a fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage en vue de son développement. Le Permis d'Aménager a été déposé.
En parallèle, une consultation pour le choix des opérateurs de la 2ème phase a été lancée au sein du Centre de conservation du Louvre préalablement à son ouverture le 20 septembre 2019. Le jury qui s'est réuni le 14 janvier 2020 a retenu le promoteur KIC pour la réalisation de 80 logements en accession libre, en PSLA et en locatif social.

Accompagnement des communes dans leur développement

La mairie de Noyelles-sous-Lens a souhaité être assistée par la CALL pour lancer un projet de logements sur le secteur dit « écoquartier du Marais ». Ce soutien s'organise à la fois sur le plan logistique et via la mise à disposition de contacts pour favoriser le renouvellement des opérateurs sur le territoire. La consultation a été lancée le 11 décembre 2019. Le contexte sanitaire a quelque peu perturbé la désignation de l'opérateur qui sera choisi en 2021.

Aménagement du Parc Centralité

Le Parc Centralité constitue un ensemble de 175 hectares et 10 km de parcours sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion.
Ce projet s'inscrit dans la démarche Chaîne des Parcs menée à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois et a pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé entre le site du 11/19, le Louvre-Lens et le parc de la Glissoire.

Les marchés de travaux ont été notifiés en juillet 2017. Le chantier a été livré en Avril 2019.
Coût travaux : 2 800 000 €HT
Montant estimatif des subventions : 1 900 000 €HT, soit 70% de subventions issues du FEDER et de la Région.
Une réflexion doit être engagée pour l'entretien à terme de ces espaces.

Site du 11/19 – réhabilitation de la salle des machines

Le projet phare de ce site emblématique est la réhabilitation de la salle des machines en halle d'éco-matériaux (510 m²) et d'un espace de restaurant qu'il conviendra de préciser (1 300 m²).
Le chantier a été livré en 2020.

PERSPECTIVES & OBJECTIFS 2021

Suite à la finalisation du schéma directeur sur le Secteur Nord A 21, **2021 sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'extension de la ZAC Quadraparc.**
Les premiers travaux de fouilles archéologiques seront réalisés.

2021 sera l'année de la finalisation du schéma directeur du Secteur Nord A21 et de l'engagement des études pour la réalisation d'un parking complémentaire sur la base du 11/19.
Les orientations validées pour l'aménagement de ce secteur permettront d'engager des études urbaines opérationnelles concernant notamment l'amélioration des liaisons entre la base du 11/19, la route de Béthune et la zone d'activité Quadraparc.

Concernant le campus Vivalley, l'étude sur l'accessibilité et la signalétique permettra d'avoir des premières orientations sur les actions à engager pour améliorer la qualité et l'efficacité des déplacements. La construction de l'immeuble Vivalley démarrera en septembre/octobre 2021.Sur la partie Parc d'activités, les premiers avant-contrats sont attendus en 2021. Le cercle de qualité Euralens sera sollicité pour son expertise sur la question du traitement de la frange nord du périmètre, la rue De Lattre de Tassigny.

L'année 2021 permettra également de poursuivre l'effort de la CALL pour la résorption des friches industrielles et urbaines avec l'engagement d'études de programmation pour la requalification du site Noroxo à Harnes, du site Tréfileurope à Loison-sous-Lens et de l'actuel site de l'Hôpital de Lens (13 ha).
En lien avec l'étude d'optimisation des ZAE qui sera réalisée en 2021 sous couvert du service développement économique, un programme d'intervention / rénovation du parc existant sera élaboré.
Dans le prolongement du PMZ de la ZI de l'Alouette réalisé en 2019-2020, seront réalisés en 2021 les PMZ de la Motte au Bois à Harnes et de la Galance à Sallaumines.
La ZAC centralité poursuivra son développement avec notamment la remise du PRO en Avril 2021 des espaces publics du secteur Bollaert et l'engagement des travaux d'aménagement du secteur Parmentier.

Les travaux sur Jean Jaurès seront engagés sur 2021-2022. La remise du PRO est envisagée au dernier trimestre 2021.

INGÉNIERIE & PLANIFICATION FINANCIÈRE

FONCTIONS ET STATISTIQUES

Le service est responsable d'une mission transversale d'ingénierie financière à l'ensemble des Directions :

• Contribution à l'élaboration des programmes et contractualisations des co-financeurs : Programme Opérationnel FEDER, Contrat de Plan Etat Région, contrat avec le Département....

• Veille et orientation des porteurs sur la recherche des financements, élaboration des dossiers de demandes (argumentaires et consolidation technique et financière) et suivi des versements.

Courant 2020, la CALL a perçu la somme totale de 2 130 264 € au titre d'acomptes ou soldes de subventions :

• 1 456 431 € sur l'opération « Parc Berges de la Souchez » :
656 694 €, au titre de la subvention régionale PRADET
799 737 € solde de la subvention régionale PRADET

• 467 422 € sur l'opération « Pôle Numérique Culturel Louvre Lens Vallée » :
247 064 € au titre de la PRADET
220 358 € au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local »

• 206 411 € sur l'opération Halle des éco-matériaux à Loos-en-Gohelle :
56 411 € au titre de la subvention étatique « Dotation de Soutien à l'Investissement Local »
150 000 €, au titre de la subvention départementale « Contrat Territorial de Développement Durable »

FAITS MARQUANTS

Face à la crise sanitaire et ses impacts économiques prévisibles, un enjeu majeur était d'**identifier et solliciter les mesures de relance, européennes et nationales, en faveur des projets communautaires :**
• NEXT GENERATION EU : REACT EU et Fonds de Transition Juste
• France Relance : DSIL exceptionnelle, appels à projets.
• PRADET : bonification exceptionnelle

Ont ainsi été présentés au titre de ces nouveaux dispositifs :
• Sur le fonds REACT EU : développement de la part modale, EuroVelo 5 Loos-en-Gohelle/Wingles, développement du télétravail et de l'e-administration
• 7 grands projets au titre de la DSIL exceptionnelle :
- Programme de rénovation énergétique patrimoniale
- Développement de la part modale cyclable : pistes cyclables communales « COVID », études de Plans de Mobilité de Zones, opérationnalisation du Plan de Déplacement Urbain....
- Requalification des espaces publics du quartier Jean Jaurès à Liévin
- Restructuration du poste HOCHE à Loos-en-Gohelle
- Aménagement de l' « EuroVelo 5 » entre Loos-en-Gohelle et Wingles
- Centre Nautique de Lens
- Abords du quartier Bollaert et du Centre Nautique – Piscine olympique de Lens.

• Candidature à l'appel à projets étatique « SEQUOIA-ACTEE » pour le cofinancement du programme de réhabilitation énergétique patrimoniale (volet ingénierie).

Par ailleurs, la CALL a poursuivi sa démarche volontariste de défense des intérêts territoriaux dans le cadre des programmations « usuelles », européenne et nationale : Programme Opérationnel régional 2021-2027, Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

• Nouvelle contribution du 8 octobre 2020 au futur CPER : mise en avant de 19 grands projets dans les 6 thématiques contractuelles.
• Participation aux ateliers de concertation pour la préparation du futur PO FEDER 2021-202, envoi de contributions et participation aux réunions en lien avec les services « métiers ».

PERSPECTIVES 2021

• Mise en œuvre du plan Piscine : montage financier des projets confiés à la CALL en mandat de maîtrise d'ouvrage ; recherche et suivi de financements extérieurs Europe, Etat, Région et Département pour des coûts d'opération entre 15 et 30 M € : Lens, Harnes...

• Poursuite du fléchage des projets communautaires sur les mesures de relance européennes et nationales

• Contribution au Plan Pluriannuel d'Investissement, volet prospective des financements extérieurs

INGÉNIERIE & APPUI

SUIVI PLUS ET SCOT

• Avis en tant que Personne Publique Associée, concernant :
- Vendin-le-Vieil et Liévin : révision générale
- Meurchin et Annay-sous-Lens : arrêt
- Lens et Estevelles : approbation
- Bully-les-Mines : modification n°1
• Développement d'une application interne :
> extrapole.agglo-lenslievin.fr/planification-urbaine
• Contribution à la validation du Diagnostic Territorial du SCOT.

GESTION DES FONDS DE CONCOURS

• FIF : aucun versement – 2 avenants avec Noyelles-sous-Lens.
• FCCR : reconduction du dispositif annuel de 297 700 €
• 68 700 € versés à Souchez

SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE

• Procédure de recrutement d'un.e Chef.fe de projet.
• Gestion de la crise : négociation de reports auprès des cofinanceurs, concertation sur le calendrier de l'AMO.
• Conventionnement avec 7 partenaires locaux.

FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

2 130 264 € perçus :
• 1 456 431 € : Parc Berges de la Souchez dont 656 694 € de PRADET et 799 737 € pour solde du FEDER.
• 467 422 € : Pôle Numérique Culturel Louvre Lens Vallée dont 247 064 € de PRADET et 220 358 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local
• 206 411 € : Halle des éco-matériaux dont 56 411 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local et 150 000 € au titre du Contrat Territorial de Développement Durable départemental.

414 450 € notifiés :
• SATD : 20 510 € - Agence de l'Eau
• Forêt urbaine Van Pelt : 393 540 € - DSIL exceptionnelle

FAITS MARQUANTS

Face à la crise sanitaire et ses impacts économiques prévisibles, un enjeu majeur était d'**identifier et solliciter les mesures de relance, européennes et nationales, en faveur des projets communautaires.** Les grands projets de la CALL ont ainsi été présentés :

• Au titre du fonds européen REACT EU : développement de la part modale, Eurovélo 5 Loos-en-Gohelle/Wingles, développement du télétravail et de l'e-administration

• Au titre de la DSIL exceptionnelle :
- Programme de rénovation énergétique patrimoniale
- Développement de la part modale cyclable : pistes cyclables communales « COVID », études de Plans de Mobilité de Zones, opérationnalisation du Plan de Déplacement Urbain....
- Requalification des espaces publics du quartier Jean Jaurès à Liévin
- Restructuration du poste HOCHE à Loos-en-Gohelle
- Aménagement de l' « EuroVelo 5 » entre Loos-en-Gohelle et Wingles
- Centre Nautique de Lens
- Abords du quartier Bollaert et du Centre Nautique – Piscine olympique de Lens.

• Au titre de l'appel à projets étatique « SEQUOIA-ACTEE » : Volet ingénierie du programme de réhabilitation énergétique patrimoniale de la CALL et ses 36 communes.

Par ailleurs, la CALL a soutenu l'inscription des stratégies communautaires dans les programmations « usuelles », européenne et nationale : Programme Opérationnel régional 2021-2027, Contrat de Plan Etat-Région (CPER).
• Nouvelle contribution du 8 Octobre 2020 au futur CPER : mise en avant de 19 grands projets dans les 6 thématiques contractuelles.
• Participation aux ateliers de concertation pour la préparation du futur PO FEDER 2021-202, envoi de contributions et participation aux réunions en lien avec les services « métiers ».

PERSPECTIVES 2021

• Suivi de la planification urbaine règlementaire
• Approbation de la révision générale du PLU de Annay-sous-Lens
• Poursuite de la révision générale du PLU de Vendin-le-Vieil
• Enquête publique et approbation des modifications du PLU de Mazingarbe, Angres, Eleu-dit-Leauwette et de la révision allégée de Loison-sous-Lens
• Ouverture de la plateforme à tous les services de la CALL
• Identification et cartographie du foncier agricole dans les PLUs
• SCOT : contribution à la réalisation du PADD
• Relance du SATD suite au recrutement d'un.e nouveau. elle Chef.fe de projet : pilotage et animation, mise en place gouvernance, émergence de projets structurants...
• Mise en œuvre du plan Piscine : recherche et suivi de financements extérieurs pour les opérations sous mandat de maîtrise d'ouvrage
• Poursuite du fléchage des projets communautaires sur les mesures de relance européennes et nationales
• Contribution au Plan Pluriannuel d'Investissement (volet prospective des financements extérieurs)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le service Développement Economique dont les principales missions sont de faire connaître le territoire, d'accueillir et d'accompagner les entreprises, de leur apporter l'offre de services dont elles ont besoin à chaque étape de leur cycle de vie, a complété en 2020 son éventail d'actions en l'adaptant à la crise sanitaire et économique, et en contribuant à amortir les chocs rencontrés par le tissu économique du territoire.

Malgré les contraintes sanitaires et les périodes de confinements, le contact avec le monde économique a pu se maintenir, voire se renforcer dans la difficulté et s'est découvert de nouveaux outils. La Communauté d'agglomération a mis en place une série de mesures pour aider les entreprises du territoire à atténuer les impacts de la crise sanitaire. Le service a ainsi instruit 778 demandes d'aides d'urgences attribuées aux commerçants, artisans, TPE et PME par la CALL, pour un montant global de plus de 1 million d'euros.

En dépit du contexte, les projets d'implantation et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire n'ont pas subi de ralentissement comme l'illustre l'ouverture par AMAZON d'une agence de livraison sur la ZI des 14 à Avion créant directement ou indirectement près de 300 emplois à l'automne 2020.

Nos partenaires, opérateurs de la création d'entreprises, ainsi que ceux de l'emploi et l'insertion se sont également mobilisés pour maintenir leurs actions engagées en faveur du dynamisme économique et de l'emploi local. Un accélérateur Rev3 à destination de porteurs de projets et jeunes entreprises s'est notamment déployé au cours de l'année.

FAITS MARQUANTS

La mise en place de dispositifs d'aides d'urgences COVID 19

La CALL a mis en œuvre 4 dispositifs d'accompagnements depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020 :

1 - Un fonds d'urgence sous forme d'avance remboursable (maximum de 5 000 €) qui s'est clôturé le 30 mai 2020. (aide Covid I). 66 dossiers ont été instruits : 58 dossiers validés, 4 refus, 4 non éligibles pour un montant global d'aides de 247 700 €.

2 - Une aide au secteur Cafés/Brasseries/Restaurants en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Cette subvention plafonnée à 1 500 € correspondant à 50 % de dépenses en équipements éligibles a été attribuée à 13 commerçants pour un montant global de 13 420,34 €.

3 - Un fonds de relance mis en place conjointement avec la Région sous forme d'avance remboursable allant de 5 000 € à 15 000 €, qui s'est clôturé le 31 décembre 2020. Ce fonds a permis d'accompagner 30 sociétés pour 377 800 € versés et 109 emplois consolidés.

4 - Un soutien aux commerçants et artisans indépendants (aide Covid II) sous forme de subvention de 1 500 € a également été mis en place. Cette aide, largement la plus sollicitée, a été versée à 488 commerçants et artisans de notre agglomération.



Ces aides financières ont été accompagnées par d'autres mesures comme la suspension de la perception des loyers et des charges des locataires des pépinières et hôtels d'entreprises pour la période allant d'avril à juin et novembre 2020.

Tableau récapitulatif

Aides	Nombre de dossiers instruits	Dossiers validés	Dossiers refusés	Enveloppe consommée
Covid 1	66	58	8	247 700,00 €
Bar / Resto	13	13	0	13 420,33 €
Fonds de Relance	30	30	0	125 933,33€
Covid 2	669	488	171	732 000,00 €
Total	**778**	**589**	**189**	**1 119 053,67 €**

Pour entretenir la relation de proximité avec les entreprises du territoire, une veille téléphonique avec nombre d'entre elles s'est exercée durant les périodes de confinement (notamment avec l'appui d'agents de la CALL, d'autres services volontaires lors du premier) à la fois pour prendre des nouvelles de leur situation, présenter les dispositifs de la CALL, ou les orienter vers d'autres mesures mises en place au niveau national ou régional.

Une attractivité maintenue malgré le contexte

En dépit de la crise sanitaire, les activités liées au suivi des projets d'implantation et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire n'ont pas subi de

ralentissement en 2020, loin s'en faut, comme l'illustre l'ouverture par AMAZON d'une agence de livraison sur la ZI des 14 à Avion créant directement ou indirectement 280 emplois à l'automne 2020. 7 autres dossiers ont aussi été validés pour 200 emplois maintenus ou à créer dans les 3 ans avec un impact limité en termes de consommation foncière dans les parcs d'activités communautaires (2,2 ha cédés pour 6 000 m² à construire). Peuvent-être cités parmi ceux-ci les projets des sociétés Ambulances Pokker, LVR et O Temps des Fleurs qui se relocaliseront sur le PA de l'Alouette à Liévin.

De nombreux chantiers liés aux dossiers validés les années précédentes ont pu être poursuivis sans retard notable, engagés ou livrés comme celui de l'agence Fenwick sur le parc d'activités de l'Alouette, sur lequel 6 autres entreprises ont pris possession de nouveaux locaux à Liévin ou Bully-les-Mines (FLB, Citévert, CTPLV, Virtuo, MAE, La Poste). Il est à noter que la plupart de ces opérations concernent des TPE et des PME/PMI déjà présentes dans l'agglomération qui vont pouvoir se développer et contribuer à la création de richesses et d'emplois localement.

Parallèlement, les quelques bâtiments construits ou à construire par des promoteurs/investisseurs sur le territoire ont fait l'objet de nombreuses négociations dont certaines bien avancées fin 2020 aboutiront à des décisions courant 2021 et à l'arrivée de belles enseignes pourvoyeuses d'emplois en 2022.

Pour renforcer cette attractivité, la CALL a adhéré au réseau Investir en Hauts de France, œuvrant à l'implantation de nouvelles entreprises françaises et étrangères en Région. Dans le cadre de ce partenariat, la société Yutong Bus, marque de bus chinoise, a par exemple officiellement ouvert son Centre Européen de pièces détachées en partenariat avec TWV à Lens en juillet 2020, et d'autres projets d'implantation industrielles sont en négociation.

Enfin, les parcs d'activités communautaires vieillissants et l'offre foncière à vocation économique se raréfiant, la Communauté d'agglomération a décidé de lancer fin 2020 une étude sur les possibilités d'optimisation foncière et de requalification de ces espaces essentiels au maintien et au renforcement de l'attractivité du territoire.

Un accent mis sur l'accompagnement à la création d'entreprises

La CALL a, en tant que « territoire démonstrateur REV3 », accompagné durant toute l'année 2020, en partenariat avec la CCI Hauts de France, un programme d'accélération « jeunes pousses » à destination de porteurs de projets et jeunes entreprises de moins de 18 mois.
Ces accélérateurs sont des programmes d'accompagnement dédiés exclusivement aux porteurs de projets et entreprises dont les initiatives rejoignent la dynamique Rev3, Troisième Révolution Industrielle en Hauts de France. Notre agglomération est la quatrième avec celle de Lille, Arras et Dunkerque, à s'être engagée dans cette action. Le comité de sélection qui a eu lieu en janvier 2020 a retenu 11 accélérés sur les 16 dossiers déposés. A l'issue du programme, 3 lauréats : BIOTEOS (Purificateur d'air à base de microalgues) CONSIGNE HDF (Réemploi des contenants) et TROP TROP BIEN (Valorisation de textiles existants) ont été récompensés.

Ce soutien à la création d'entreprises s'est aussi illustré dans la mise en œuvre de diverses actions en faveur du développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville. L'outil « cap quartier » proposé par Pas-de-Calais Actif qui attribue une prime à la création/reprise d'entreprises aux porteurs de projets résidant en QPV a ainsi permis la création de 5 sociétés. L'association émergences 62 avec sa « caravane connectée à entreprendre» a accompagné, quant à elle, 64 personnes dans leur projet de création.

Cet appui apporté à l'entrepreneuriat s'illustre également par l'ingénierie et l'aide financière apportées depuis de nombreuses années conjointement par la CALL et les opérateurs de la création qu'elle finance : Initiative Gohelle, Germinal, Réseau Entreprendre Artois et la BGE.

L'ensemble de ces opérateurs a accompagné malgré le contexte 225 projets sur le territoire (contre 290 en 2019), induisant la création et le maintien de 621 emplois.
Le montant global des prêts d'honneur accordés s'élève à près de 554 500 € (il était de 851 500 € en 2019) ainsi investis au profit de l'entrepreneuriat sur le territoire.

Pour renforcer ce maillage et l'étendre au domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, dans lequel la CALL souhaite affirmer son rôle, un partenariat a été mis en place en fin d'année avec Pas-de-Calais Actif afin de décliner un programme spécifique sur notre territoire.

En matière d'hébergement, deux nouvelles entreprises (Somer Construction et MVM) se sont installées à la pépinière de Liévin entraînant la création de 6 emplois, contre quatre départs. Deux entreprises déjà présentes en pépinières ont obtenu chacune un local supplémentaire pour répondre à la montée en puissance de leur activité. Le taux d'occupation des ateliers est de 100 % et celui des bureaux de 90 %.

Concernant la pépinière de Loos-en-Gohelle, une entreprise nouvelle (CATTINAIR) a élu domicile en 2020, contre un départ, pour atteindre un taux d'occupation de 92%.

PERSPECTIVES & OBJECTIFS

ACCOMPAGNER LE REBOND DU TISSU ÉCONOMIQUE EXERÇANT UNE FONCTION DE PROXIMITÉ

La crise sanitaire a particulièrement impacté les commerces et services de proximité. Dans ce contexte, l'accompagnement au maintien et au développement de leurs activités apparait encore davantage crucial. **La Communauté d'agglomération dispose à cet effet de différents dispositifs permettant d'accompagner directement les commerçants et artisans de son territoire.**

Le partenariat avec la Chambre des métiers qui était précurseur dans la transition numérique s'est révélé plus que jamais, répondant aux attentes des artisans à l'heure où plus qu'un besoin, le numérique est devenu une nécessité. Reconduite en 2020, l'action « artisans connectés » a permis à une centaine d'entre eux de bénéficier d'une aide dans l'appropriation du numérique et 43 artisans ont suivi un plan de formation personnalisé.

En matière d'aide aux commerces, le dispositif « Objectif Commerces », aide à l'immobilier destinée aux commerçants et artisans reprenant un local commercial vacant, a bénéficié à 19 commerçants pour un montant total de subventions allouées d'environ 94 500 €.

MOBILISER LES PARTENAIRES DE L'EMPLOI/INSERTION SUR LES PROJETS DE RECRUTEMENT SIGNIFICATIFS

Comme indiqué plus haut, de nombreuses négociations dont certaines, bien avancées fin 2020, devraient aboutir en 2021 et induire des volets de recrutement significatifs. Dans cette perspective, la mobilisation et la sensibilisation de l'ensemble des partenaires en matière d'emploi et d'insertion s'avèrent indispensables.

Forts de leurs savoir-faire, ils ont maintenu en pleine crise leurs actions engagées en faveur de l'emploi local. **Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens-Liévin a ainsi accompagné 2 427 personnes en 2020 contre3 226 l'année précédente et contribué à la signature de 513 contrats de travail.** Malgré une baisse de 15 % des premiers accueils en raison de la fermeture des locaux, la Mission Locale a connu une hausse de 37 % des situations de contrats en alternance.

La Maison de l'Emploi a su créer de nouveaux outils et mis en place un site internet collaboratif « Mine d'infos ». Cette plateforme numérique a pour ambition de référencer toute l'offre de service liée à l'insertion sociale et professionnelle qui est mobilisable sur le territoire. Depuis son lancement en novembre 2020, le site « Mine d'infos » a eu 13 139 vues soit 751 utilisateurs.

La plate-forme Proch'Emploi a permis, quant à elle, à 135 candidats issus du territoire de la CALL de trouver un emploi.

ANIMER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

La crise sanitaire a renforcé le besoin et la nécessité pour les entreprises d'échanger davantage notamment avec les autres acteurs locaux, de développer leur réseau, de mutualiser des réponses à des problématiques communes, de favoriser les rencontres et les opportunités d'affaires pour rebondir plus fortement.

Ce développement d'une communauté et l'animation d'un réseau vaut notamment pour notre tissu industriel à travers le programme territoire d'industrie.

Partager avec le monde économique les projets du territoire et l'associer aux réponses à apporter aux enjeux rencontrés par notre agglomération, c'est l'ambition entre autres de la démarche « Territoire et entreprises à mission » démarrée en 2020.

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE MARKETING ÉCONOMIQUE

Les atouts de la CALL en matière économique ne sont pas toujours suffisamment perçus par les chefs d'entreprises et les porteurs de projet. Après une première phase de diagnostic, il convient désormais d'améliorer notre communication à leur égard, notamment via le web et les réseaux sociaux.

OPTIMISER ET REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS

La raréfaction du foncier disponible amène à réfléchir à l'optimisation et la requalification des zones d'activités. Une étude est en cours en ce sens afin de mettre en œuvre un plan d'actions pour les prochaines années, intégrant notamment les questions de mobilités.

MOBILITÉ

L'année 2020 a été marquée par la montée en puissance du service Mobilité au sein de la Direction Développement et Grands Projets. En effet, cette année inédite n'a pas ralenti le rythme de concrétisation des projets et a même permis d'en faire émerger de nouveaux.

FAITS MARQUANTS

Poursuite de la démarche des Plans de Mobilité de Zone.

Après le succès de l'expérimentation menée sur la zone de l'Alouette, la CALL a lancé en septembre 2020 son deuxième PMZ, sur le Parc d'activités de la Motte du Bois, à Harnes. Plus important parc d'activités en nombre de salariés, ce dernier a vu son offre de mobilité augmenter sensiblement avec l'arrivée du BHNS (Bulle 5). De plus, avec l'arrivée à terme de la déviation de Courrières qui va permettre une nouvelle desserte routière de la zone, il était nécessaire d'anticiper ces changements afin d'accompagner les salariés et les entreprises. Par ailleurs, le PMZ de l'Alouette s'est poursuivi avec la création d'1,2 km de voie verte sur la voirie communautaire (une des préconisations phares du plan d'action) pour un montant de 95K€. Cette voie verte permet désormais aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité sur la zone d'activités et sera connectée en 2021 au réseau cyclable local de la ville de Liévin.

Un investissement dans le champ de la mobilité inclusive.

L'AMO de plateforme de mobilité a permis de définir les besoins précis du territoire pour l'émergence de ce service à destination des personnes en situation d'insertion. Néanmoins, consciente que ce besoin touche une frange beaucoup plus large de la population, à l'initiative du service Politique de la Ville, une expérimentation a été menée auprès d'élèves des cinq collèges REP+ du territoire. En partenariat avec Tadao, une sensibilisation au réseau de transport en commun a été menée auprès de ces élèves avec pour objectif de lever le frein de la mobilité dans la recherche de leur stage et de leur future orientation.

Réflexions sur les grands axes routiers du territoire

L'année 2020 a été marquée par la validation du dossier d'opportunité de création du demi-échangeur de Recytech par l'Etat, preuve de la grande qualité et de la solidité du projet, fruit d'une concertation multi-partenariale accrue. De manière plus globale, les réflexions sur la modification de l'échangeur 7 de l'A21 se sont poursuivies avec l'émergence de deux scénarii préférentiels. Enfin, le diagnostic fonctionnel des grands axes routiers du territoire, réalisé par l'AULA, s'est poursuivi.

Une belle année pour la mobilité cyclable

Si 2020 a été une année particulière, elle aura sans nul doute été l'année qui aura marqué un tournant dans les politiques cyclables et l'émergence de la part modale cyclable. En effet, le déconfinement de mai 2020 et les obligations de distanciation sociale ont favorisé le développement de la pratique. La CALL s'était déjà inscrite dans ce mouvement en démarrant sa déclinaison du schéma cyclable du PDU notamment à l'échelle des cités minières ERBM pour permettre le développement d'un réseau cohérent et structuré à l'échelle de ces cités. Ce schéma vise également à doter le territoire d'une stratégie pour la mise en place d'un système vélo.

De manière plus opérationnelle, grâce au concours de l'ADEME et de la DSIL, la CALL a pu déployer près de 10km de pistes cyclables temporaires (au sortir du premier déconfinement) sur 5 communes volontaires pour participer à l'expérimentation. Enfin, à l'été 2020, les premiers travaux de confortement de l'EV5 –Centralité ont été réalisés pour se poursuivre en 2021 afin que l'itinéraire puisse répondre pleinement au cahier des charges des EuroVelo.

DÉCRYPTAGE

Les aménagements cyclables temporaires ou « coronapistes » sont des mesures d'urbanisme tactique qui se sont largement démocratisées en France au sortir du premier confinement. L'objectif était de répondre rapidement à la forte augmentation de la part modale et de sécuriser les déplacements. La CALL s'est inscrite dans ce mouvement national en permettant aux communes qui le souhaitaient d'obtenir un accompagnement quasiment à hauteur de 70% de leurs investissements réalisés. Ainsi, les villes d'Estevelles, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle et Sains-en-Gohelle, ont déployé près de 10km d'aménagements cyclables en quelques semaines seulement.

PERSPECTIVES 2021

2021 devra s'inscrire dans la continuité de l'année 2020 avec la concrétisation et la mise en œuvre des premiers projets. L'EV5-Centralité sera également finalisée. Le système vélo devra également commencer à être mis en œuvre sur le territoire. L'initiative des plans de mobilité de zone sera également poursuivie et intensifiée.

COOPÉRATIONS TERRITORIALES, INNOVATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire, adopté en juin 2017, la CALL s'est fixé comme objectifs prioritaires de « développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de T.R.I. et de transition énergétique:éco-activités, numérique, tourisme, sport-santé-bien-être, logistique et métiers d'art ». et d'« identifier un démonstrateur ou une expérimentation innovante par filière ».

Ainsi la CALL a poursuivi son partenariat en 2020 avec les clusters suivants :

CD2E

sur le secteur des éco-activités et plus particulièrement la transition énergétique, les éco-matériaux, les énergies renouvelables avec notamment une contribution à l'ERBM sur la garantie de performance énergétique des programmes de réhabilitation,





TEAM 2

pôle de compétitivité national sur l'économie circulaire et plus précisément dans les domaines du recyclage des métaux stratégiques et terres rares, de l'ingénierie du tri et de la valorisation des matières, de l'écologie industrielle (en 2020 : 11 projets de Recherche Développement labellisés).

Louvre Lens Vallée

sur le secteur des industries culturelles et créatives et plus particulièrement le développement des usages numériques liés à la médiation culturelle, à la numérisation et sécurisation des œuvres d'art et patrimoine (en 2020 :8 projets incubés et 7 accélérés dans un contexte difficile lié à la crise sanitaire),



Vivalley

dans les secteurs de l'économie du sport, de l'activité physique pour la santé et le bien-être, des sports de nature (en 2020 : 7 projets suivis en incubation, 5 projets accélérés, 19 PME partenaires du réseau),



Cet accompagnement se traduit formellement par la mise en place de convention d'objectifs comportant un programme d'activités concerté. Financièrement cela représente un montant global de 1 150 000 € pour la CALL vise à permettre une massification de la transition énergétique du territoire.

FAITS MARQUANTS 2020

Formalisation des programmes immobiliers de Vivalley Campus : 7 ha de parc d'activités (aménageur Territoires 62) et un bâtiment totem, Vivalley Center, de 4 000 m² (investisseur Banque des Territoires) dédiés à la filière sport/santé/bien-être,



Livraison de « Bâticité » dans l'ancienne salle des machines de la Base 11/19 avec une nouvelle scénographie (matériauthèque, systèmes constructifs et mobilisation de technologies numériques) pour ce démonstrateur de l'éco-transition dans le BTP fortement adossé aux enjeux de l'ERBM,



Le projet de la Turbine de l'Eco Transition, maintenant animé à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois, qui vise à permettre une massification de la transition énergétique du territoire.

FOCUS
ENJEU NÉ DE LA CRISE SANITAIRE

La période de confinement générale liée à la Covid-19 a fait émerger sur le territoire de Lens-Liévin des solutions innovantes pour répondre aux besoins sanitaires.

A plus d'un titre les entreprises du territoire ont fait preuve d'une grande réactivité et créativité pour apporter des solutions techniques dans une logique de co-conception et de communauté d'intérêts.

Durant cette période et au cours de ce 1er semestre 2020 le dialogue engagé avec différents acteurs économiques du territoire a permis de faire ressortir trois éléments clé :

- La volonté entrepreneuriale de retrouver un territoire ressource, c'est-à-dire que le territoire devienne un levier de développement pour les entreprises mais aussi un outil pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux talents,
- L'envie de participer à une aventure commune,
- L'intérêt de développer de nouvelles sources de création de valeur autour de projets symboliques comme le nouvel hôpital de Lens ou l'usine de batteries « ACC ».

Forte de ces éléments et ayant constaté que de plus en plus d'entrepreneurs en France et dans le monde ambitionnent de relever à travers l'entreprise des défis environnementaux, sociaux, scientifiques, que ces entrepreneurs ont également la conviction que l'entreprise « de demain » ne se réduit pas au partage des bénéfices dans l'intérêt commun des actionnaires , **la CALL se propose de mobiliser les acteurs économiques autour d'une dynamique « Territoire et Entreprises à mission » en s'appuyant sur les ressources dont disposent ses clusters.**

La loi PACTE ne prévoit pas la notion de TERRITOIRE A MISSION mais le processus que veut engager la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est simple : Développer une raison d'être commune, des missions communes. Autrement dit, créer une cohérence globale, économique, sociale et environnementale, dans laquelle tous les acteurs (entreprises, commerçants, associations, pôles/cluster, universités, écoles, acteurs culturels, élus, agents de la collectivité, citoyens ...) pourront agir dans un sens commun.



ANIMATION CULTURELLE
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
PROMOTION DU PATRIMOINE
SPORTS



ANIMATION CULTURELLE ET PATRIMOINE

Le service Culture et Patrimoine, qui a vu le jour au cours de l'année 2018, se compose d'une cheffe de service, d'une coordinatrice à l'éducation artistique, d'une médiatrice cinéma (poste pourvu au 14 avril 2020), de trois chargés de développement et de médiation en charge du label Pays d'art et d'histoire (un poste vacant au 1er juin 2019 – un poste vacant au 1er décembre 2020), d'un coordinateur lecture publique (poste pourvu au 1er avril 2020), d'une chargée d'appui aux projets et aux partenariats culturels et d'une chargée d'accueil. Le service a essentiellement pour mission de permettre l'accès à la culture pour tous (habitants et extérieurs) tant par des approches festives, ludiques, pratiques et pédagogiques et dans toutes ses disciplines : lecture, cinéma, patrimoine. Ainsi la CALL accompagne le riche tissu culturel du territoire et porte en propre des projets dédiés.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET DES MANIFESTATIONS CULTURELS

En 2020, la CALL a souhaité soutenir les acteurs culturels du territoire par le maintien de ses aides financières malgré l'annulation ou le report des événements et la fermeture temporaire des équipements culturels en raison de la crise sanitaire de la COVID-19.
Ainsi, 225 000 € ont été alloués à l'accompagnement financier des 11 centres culturels du territoire pour les soutenir dans la mise en œuvre d'une programmation culturelle composée à la fois de temps de diffusion, de rencontres artistiques, de médiation culturelle.
• Espace Culturel Jean Ferrat à Avion : 32 169 €
• Espace Léon Delfosse à Billy-Montigny : 3 897 €
• Espace François Mitterrand à Bully-les-Mines : 8 733 €
• Espace Culturel Ronny Coutteure à Grenay : 29 111 €
• Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes : 24 083 €
• Théâtre municipal Le Colisée à Lens : 18 760 €
• Centre Arc-en-Ciel à Liévin 26 846 €
• Espace Culturel La Ferme Dupuich à Mazingarbe : 20 000 €
• Espace Culturel La Gare à Méricourt : 20 000 €
• Centre Culturel Evasion à Noyelles-sous-Lens : 15 525 €
• Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines 25 876 €.

Dans le cadre de ses conventions pluriannuelles d'objectifs, la CALL a apporté son soutien financier à :
• **Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais,** implantée à la Fabrique théâtrale de la base 11/19 à Loos-en-Gohelle, pour accompagner sa production artistique et culturelle à destination des habitants et sa programmation sur site et hors les murs : 290 000 €.
• **Droit de Cité** notamment pour permettre aux habitants de la frange rurale du territoire de bénéficier d'une programmation culturelle de proximité et de qualité: 35 000 €.
• **Porte-Mine** pour le développement de son tiers-lieu situé à Lens et d'une programmation artistique et culturelle en particulier sur la frange périurbaine du territoire: 80 000 €.
• **Mission Bassin Minier** pour le déploiement de son programme d'actions axées notamment en matière culturel sur la gestion du classement du Bassin Minier du Pas-de-Calais au Patrimoine Mondial de l'Humanité : 65 500 € .

La CALL s'est également engagée aux côtés de l'**Association des Communes Minières** par une contribution de 10 000 € portant sur un soutien aux actions de préservation du Bassin Minier.

La CALL, en sa qualité de signataire des statuts, a renouvelé sa contribution à L'EPCC Louvre-Lens pour un montant de 1,2 M d'€.

Enfin, elle a renouvelé son adhésion au réseau des acteurs culturels Artoiscope pour un montant de 5 500 €. Cette adhésion assure une meilleure lisibilité aux actions culturelles portées ou soutenues par l'Agglomération (via le bimestriel Artoiscope Magazine) et d'asseoir son rôle de coordinateur de certaines actions culturelles.

Les associations culturelles portant des projets d'envergure à rayonnement communautaire ont également fait l'objet d'un soutien financier et en ingénierie de projets :
• Les fêtes de la Renaissance, Association VABC : 40 000 €
• Documentaire Les filles du textile, Association QUIDAM : 3 000 €
• Tous en chœur, Association Les Concerts de poche : 3 000 €
• Les danses du monde – Association Culture Pop : 25 000 €
• Printemps de l'Art Déco 2020 : 2 000 €
Par ailleurs, la série "Les petits meurtres d'Agatha Christie", ESCAZAL Films a bénéficé d'une aide de 50 000 €.

ACCES A L'ART, AU PATRIMOINE ET A LA CULTURE

Rencontres et gestes artistiques en et hors temps scolaire

Le Contrat Local d'Education Artistique

La seconde résidence d'artistes CLEA s'est déroulée du 7 au 11 octobre 2019 puis du 13 janvier au 20 mai 2020. La crise sanitaire a conduit à continuer la résidence à distance dès le 16 mars 2020. Du 17 mars au 20 mai, les artistes ont gardé le lien avec certains partenaires lorsque cela était possible : ateliers d'écriture, écriture de poèmes, création de clip vidéo de danse. Des restitutions ont eu lieu en septembre lors des Journées Européennes du

Patrimoine au Louvre-Lens.
Les actions ont été mises en valeur en version numérique (articles web) et en édition papier. **1 008 personnes ont participé au CLEA 2019/2020** (moins de personnes touchées à cause du confinement de mars-mai 2020). 63 structures dont 27 établissements scolaires et 36 extra-scolaires ont participé. 80 % du nombre total sont des scolaires (de la maternelle au lycée).




Lycée Robespierre Lens. Maxime Brygo et Alejandro Russo La Malagua .
Projet photos et danse sur le thème de la formation professionnelle

Préparation de la résidence CLEA 2020/2021 : une ouverture à la lecture publique et à l'image

• Décembre 2019/janvier 2020 : lancement de l'appel à candidature en incluant au moins un auteur, conteur ou illustrateur
• Avril 2020 : recrutement via un comité technique
• Du 5 au 9 octobre 2020 : semaine d'immersion

La semaine d'immersion a été l'occasion de proposer une rencontre avec les professionnels de tout secteur en salle de spectacle (60 personnes présentes).

Des ateliers de pratiques artistiques à destination du public professionnel ont été organisés sur inscription au sein de 3 médiathèques (Avion, Givenchy-en-Gohelle, Meurchin), l'occasion pour les partenaires de faire plus ample connaissance avec la pratique de chaque artiste et l'occasion de nouer de nouveaux partenariats avec les médiathèques du territoire.

Les artistes sont également intervenus dans le cadre de l'événement « Les chapiteaux débarquent » piloté par Porte Mine et Droit de cité le 7 octobre à Hulluch pour un public d'enfants et de familles. Le spectacle « Bon ap ! » de la compagnie de danse hip hop Racines Carrées a intéressé 50 personnes à Hulluch.

Le service Culture et Patrimoine prévoyait de participer aux Fêtes de la Sainte Barbe avec la projection du film « Les ailes du criquet » de Nicolas Delfort (en résidence CLEA) suivi du film documentaire « Les liens invisibles » de Françoise Marie (Euralens, Odyssée 2019) suivi d'un débat au centre culturel Prévert de Harnes. Cet événement a dû être annulé en raison du contexte sanitaire.

SENSIBILISATION AU PATRIMOINE ET APPROPRIATION À NOTRE CADRE DE VIE - LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Actions et médiation

Interventions auprès des scolaires et des habitants du territoire impactés par le contexte sanitaire et les différents confinements. Cependant, certaines actions de sensibilisation ont pu être menées sur différentes thématiques (Projet collèges autour de la Grande Guerre avec le Département, visites guidées et animations). Environ 900 jeunes, 350 habitants ont bénéficié d'actions en médiation en 2020, le chiffre est nettement inférieur aux années précédentes mais les contraintes liées à la Covid19 (jauges réduites) ont empêché la réalisation de nombreuses actions (projet Grande Guerre, interrompu, annulation de rendez-vous au jardin et du Printemps de l'Art déco ainsi que d'une partie de la programmation d'automne). Un public plus large est également sensibilisé via la signalétique, éditions, mini reportages « histoire d'œuvres » produit par Télégohelle notamment.

Signalétique Chaîne des parcs

• Finalisation et pose des supports d'interprétation sur le Parc des Berges de la Souchez.
• Définition des emplacements et des contenus, validation par les communes + UDAP et suivi de la conception graphique des supports d'interprétation sur la centralité (secteur Parc de la Glissoire, Louvre-Lens et site minier du 11/19).

Signalétique Bassin minier Patrimoine mondial

Implantation de 2 panneaux sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle et d'une plaque sur la Maison syndicale à Lens.

Éditions

• Parcours Parc des Berges de la Souchez valorisant les aménagements réalisés
• Parcours et explorateurs architectures du centre-ville de Lens. Cette brochure permet la découverte du centre-ville en autonomie
• Participation à l'élaboration de la Petite histoire du Bassin minier Patrimoine mondial en lien avec la Mission Bassin Minier et divers partenaires.

Exposition et clip

Composée d'une trentaine de supports, l'exposition « Territoire en mouvement » a été conçue pour valoriser les projets contemporains du territoire en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. En lien avec cette exposition, un clip vidéo été réalisé pour valoriser les projets contemporains du territoire en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Il pourra également être valorisé de manière autonome, notamment sur le web.

ERBM/ aménagement

Aménagement du jardin Vasyl Poryk en concertation avec les habitants et en partenariat avec Art & Jardins Hauts-de-France au niveau de la cité 5 à Grenay.
Echanges avec les communes de Harnes et Méricourt pour le développement d'autres jardins de ce type.



Jardin Vasyl Poryk finalisé à Grenay

Numérique

• Mise en place de bornes numériques de découverte patrimoniale sur la Base 11/19 et dans le Louvre-Lens. Timescope
• Site web du réseau régional des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Événementiels

Des animations ont été proposées dans le cadre des grands rendez-vous de l'année (Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture JNA) avec une densification de la programmation en automne autour des JNA.



Visite en segway autour des réalisations contemporaines JNA 2020

Colloques/Formations/Communication

• Accueil d'une délégation de l'Etat allemand sur la Base 11/19
• Intervention dans le cadre des rencontres du Cerema à Grenay
• Accompagnement de l'école d'architecture de Lille sur le devenir du projet Camus à Annay-sous-Lens dans le cadre de la gestion du Bassin minier Patrimoine mondial

LECTURE POUR TOUS – CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Appel à projet

Pour permettre aux médiathèques du territoire de se rencontrer et d'engager des collaborations entre elles, la CALL leur a proposé de participer à un appel à projet. Pour ce 1er appel à projets, 13 villes de la CALL ont répondu et seront accompagnées par la communauté d'agglomération dans la mise en œuvre de leur projet culturel.

Projet	Villes	Financement
« Avant de passer à table ! » Cycle d'animation en lien avec l'exposition du Louvre-Lens sur les tables d'exception	Lens Loos-en-Gohelle Meurchin	**2 000 €**
« Fêtons Jean de la Fontaine » cycle d'animations autour du 400ème anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine	Angres Givenchy-en-Gohelle Vimy	**2 500 €**
Création d'un fonds de tapis de lecture	Aix-Noulette Bully-les-Mines Grenay Mazingarbe Sains-en-Gohelle	**4 000 €**
Réalisation d'un jeu de société avec l'illustratrice Sabine Hautefeuille, et avec l'auteur Hervé Hernu	Aix-Noulette, Bully-les-Mines Grenay Mazingarbe Sains-en-Gohelle	**3 000 €**
Réalisation d'un album d'illustration avec l'illustratrice Magalie Dulain	Aix-Noulette Bully-les-Mines Grenay Mazingarbe Sains-en-Gohelle	**3 000 €**
« A voir et à Manger ! - Les pieds dans le FLAC » écriture d'un livre de recettes de cuisine	Sallaumines Harnes	**1 500 €**
	Total	**16 000 €**

Les projets sont en cours de réalisation et se dérouleront tout au long de l'année 2021.

Mise en place de groupe de travail réseau

3 groupes de travail réseau ont été constitués à la fin de l'année 2020. Il s'agit de groupes de travail permanents qui se réuniront selon un calendrier préétabli à l'année :
• La constitution des groupes s'est faite sur la base du volontariat
• Chaque membre s'engageant pour une période d'au moins 1 an
• Le groupe se réunira dans les équipements du réseau, le choix des lieux d'accueil se fera en fonction de l'actualité et des capacités d'accueil des médiathèques du réseau
• Chacune des réunions du groupe fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par le coordinateur et diffusé

à l'ensemble des responsables d'équipement, de manière à faire partager le plus largement possible l'état d'avancement des travaux du groupe.

Nom du groupe	Missions	Villes représentées
Politique documentaire	Traite des questions liées aux collections, il a pour mission de travailler à la rédaction du cahier des charges du SIGB, ainsi qu'à l'ensemble des outils ayant trait à la gestion des collections.	Harnes Lens Liévin Souchez Vendin-le-Vieil Fouquières-lez-Lens Ablain-Saint-Nazaire Méricourt Givenchy-en-Gohelle Noyelles-sous-Lens
Politique de l'accueil	Traite de l'ensemble des questions liées à l'accueil des publics, quotas, services, etc. Il aura également pour mission de travailler à la rédaction du cahier des charges du portail documentaire.	Avion Billy-Montigny Grenay Mazingarbe Sallaumines Wingles Loos-en-Gohelle Hulluch Vimy Harnes
Action culturelle & Animations	Traite des questions des actions et des animations en médiathèques, il aura pour mission de construire une proposition d'actions culturelles à l'échelle communautaire.	Lens Liévin Angres Vendin-le-Vieil Meurchin Bully-les-Mines Louvre-Lens Sallaumines.

Ecriture charte de coopération

Pour permettre de définir le cadre d'intervention et de mise en œuvre du réseau, une charte de coopération est en cours de rédaction. Elle aura pour objet d'affirmer les objectifs du futur Réseau intercommunal des bibliothèques de la Communauté d'agglomération de Lens- Liévin et d'en définir les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement.

Constitution malles numériques

L' agglomération a postulé à l'appel à projets proposé par le Département du Pas-de-Calais pour la constitution de parcs de liseuses électroniques et le déploiement des terminaux dans les médiathèques. L'objectif étant d'installer des espaces de création numérique temporaire dans les médiathèques. Pour la constitution de ces malles numériques, la CALL a abondé un fonds de 50 000 € établi sur la base du subventionnement de 50 % de la BDP, dans le cadre d'un appel à projets sur un plan de soutien au développement du numérique dans les médiathèques.

LE CINÉMA AUTREMENT – DISPOSITIF DÉDIÉ À L'ÉDUCATION À L'IMAGE

Sous l'impulsion du Centre National du Cinéma et de l'Image animée, la Région Hauts-de-France finance depuis 2017 un dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs pour les salles de cinéma de proximité. La CALL, en partenariat avec les cinémas le Familia à Avion et le Prévert à Harnes, s'est engagée dans ce dispositif qui favorise, qualifie et développe l'accès à la culture cinématographique et à l'éducation à l'image pour tous.

Une médiatrice cinéma a été recrutée et est entrée en fonction à partir du mois d'avril.
Un travail de partenariat a été mis en place et a ainsi débouché sur plusieurs actions communes. Tout d'abord, un ciné-concert « Les Mal-Aimés » pour le jeune public a été dupliqué au sein des deux salles partenaires.
Nous pouvons également noter la mise en place d'un second partenariat entre les salles de cinéma du territoire autour du Festival « Migrant'Scène ». Ces dernières ont choisi de travailler sur cette thématique commune tout en proposant une programmation unique, à savoir la gestion du conflit israélo-palestinien à Avion et l'obtention du droit d'asile pour les mineurs isolés à Harnes.
Puis un partenariat à plus large échelle a été mis en place avec le Louvre Lens autour des expositions temporaires qu'il développe. Les salles de cinémas partenaires ainsi que le centre Arc-en-ciel à Liévin se sont associés pour proposer une programmation cinéma qui a permis d'ouvrir la lecture de l'exposition. L'offre s'est déclinée pour tous les publics (jeune public, grand public et public d'initiés) et abordait différentes facettes du noir : l'humour noir, le film noir et l'expressionnisme allemand. Afin de compléter la proposition, des animations exceptionnelles ont été développées ; c'est ainsi qu'un atelier stop motion en pâte à modeler a été monté à Avion, un escape game sur mesure a été conçu pour le Prévert de Harnes, et une composition musicale unique a été réalisée à l'Arc-en-Ciel.

Malheureusement, les restrictions sanitaires et les confinements successifs ont empêché la majorité des événements prévus. Certaines actions seront reconduites en 2021 et les partenariats initiés ont pour vocation d'être pérennisés.

ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES

Afin de favoriser l'accès à la pratique artistique pour le plus grand nombre hors temps scolaire, la CALL a continué le pilotage de son étude dédiée à la mise en place d'un schéma de développement des enseignements et des pratiques artistiques. Cette étude s'est déroulée en trois phases : 1/ diagnostic 2/ Elaboration d'un schéma 3/ Plan de déploiement du schéma arrêté. Le schéma arrêté devrait aboutir début 2021.

TOURISME, SPORT & ÉVÉNEMENTS

Le service Tourisme-Sport est composé d'une cheffe de service, d'une chargée de mission tourisme et d'une chargée de projets sport et événementiel. Il a été créé en octobre 2018.

Pour l'année 2020, l'objectif du service était de rendre le sport accessible durablement au plus grand nombre, de positionner le territoire en destination sport de nature et de soutenir les acteurs de l'économie touristique dans un contexte sanitaire compliqué.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

AMÉNAGEMENT

Pôle mémoriel Notre-Dame de Lorette

Dans un objectif de constitution d'un pôle mémoriel de premier niveau et pour y attirer des visiteurs internationaux, sources de retombées économiques sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin poursuit le travail de valorisation du Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette notamment aux abords du Centre d'Histoire de Souchez. A ce titre, la CALL a entrepris des études en vue de requalifier les abords routiers et améliorer l'accessibilité à l'équipement et sa connexion avec la Nécropole et l'anneau de la mémoire, autres sites importants de ce pôle mémoriel unique.

Par ailleurs, le site est désormais desservi par une vélo-route et une offre de location de vélos est à l'étude par le SMTAG pour 2021. Enfin, pour parfaire le développement touristique de ce site à fort potentiel, la CALL mène une démarche pour l'implantation d'un hôtel-restaurant 3 étoiles de 60 chambres.

Création d'un office de tourisme de nouvelle génération dans un ensemble immobilier urbain ancien du centre-ville de Lens

Suite à l'acquisition d'un ensemble immobilier à haute valeur patrimoniale par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la CALL avait réalisé les travaux pour l'ouverture au public d'un nouvel office de tourisme en cœur de ville. Elle avait aussi désigné un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de piloter des études de programmation fonctionnelle, technique et organisationnelle d'un projet plus ambitieux permettant d'inscrire l'office de tourisme de Lens-Liévin dans une démarche résolument innovante afin d'identifier la destination au niveau Euro-régionale en matière d'accueil touristique, comme un lieu de référence.

Cette phase 2 du projet vise au développement d'un espace de formation applicative aux métiers de la restauration, de l'hôtellerie et de l'accueil, à l'attention d'un public en insertion du territoire, en phase avec les professionnels de la filière HCR et connecté à la dynamique de centre- ville.
En 2020, le programme définitif a été validé. L'année 2021, permettra après consultation la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre préalable à la réalisation des travaux.

Développement de la Chaîne des Parcs : les Berges de la Souchez

Le bassin minier du Pas-de-Calais dispose d'un paysage façonné par l'homme et grandement hérité de la période d'activité minière dont le terril est un des symboles les plus forts. Initiée par le paysagiste de renommée internationale Michel Desvigne, la Chaîne des Parcs vise à la reconversion urbaine du territoire par la valorisation des grands sites paysagers hérités de l'époque minière constituant un réseau de 7 parcs souvent de grande dimension reliés les uns aux autres.

En 2016, la CALL a décidé d'assurer un rôle de financeur et de coordinateur pour la réalisation d'un des 7 parcs constituant la Chaîne des Parcs sur le Bassin Minier du Pas-de-Calais, le Parc des Berges de la Souchez. Ce projet vise à la création d'un site homogène du 10 km le long du Canal de Lens, soit 300 ha d'espaces verts et bleus propices à la promenade, à la pratique des sports de nature et à la détente tout simplement. Le challenge est ici d'ouvrir ces espaces, d'assurer les continuités, de développer l'attractivité de secteurs à forts potentiels pour attirer à terme les populations locales mais également les visiteurs.
L'année 2020 marque la fin des travaux et l'ouverture de l'ensemble des pôles d'intensité dont les terrils 94 et 94a de Noyelles-sous-Lens, classés au titre des sites en décembre 2016, transformés en stade de trail. Il accueille non seulement les sportifs avec la seule école de trail agréée au Nord de Paris mais aussi les familles qui se sont appropriées en nombre cet espace comme lieu de promenade, de loisirs et de détente.

L'ensemble de la signalétique d'interprétation et de jalonnement du parc a également été finalisée sur le Parc des Berges de la Souchez en 2020. Enfin, l'office de tourisme a développé une campagne de communication pour attirer les futurs visiteurs avec l'édition d'un plan pour en faciliter l'accessibilité et l'usage.
Ce nouvel havre de paix a été particulièrement apprécié par les habitants notamment au plus fort de la crise sanitaire offrant ainsi la possibilité aux populations locales de souffler au grand air.

Ce projet a obtenu le concours financier de l'Europe (FEDER) et de la région (PRADET).

Destination Sport de nature

La CALL, la Mission Bassin Minier et l'Office de Tourisme œuvrent au positionnement du territoire en destination sport de nature en s'appuyant sur les aménagements de la Chaîne des Parcs, la réalisation d'un espace trail contribuera à l'animation de cette dernière. L'espace trail traverse l'ensemble du territoire par la création et le balisage de 280 kilomètres de parcours.

En 2020, un travail de terrain a été effectué pour proposer des itinéraires et le cabinet Yoomigo a été missionné afin de construire un plan de balisage.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a, dans les années 90, créé 14 sentiers de randonnée pédestre sur les collines de l'Artois et le Nord lensois d'une distance totale de 140 km. La Communauté d'agglomération a, par délibération du 16 juin 2020, renouvelé son adhésion au Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) et l'a missionné pour procéder à la remise en état des circuits sur 3 ans. La randonnée est le deuxième sport de nature le plus pratiqué en France.

Aires d'accueil pour camping-cars

Suite à l'essor touristique que connaît le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin avec les grands sites de mémoire, le Louvre-Lens, le patrimoine minier, les attractivités urbaines, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a mis en place un régime d'aide aux communes souhaitant aménager, sous maîtrise d'ouvrage communale des aires de camping-cars.

La commune d'Ablain-Saint-Nazaire a sollicité la CALL afin de bénéficier de cette aide. La commune a débuté la construction de cette aire de services pour camping-cars. Elle est composée de 3 emplacements. Ce site sera principalement destiné aux touristes intéressés par les sites de mémoire de la Grande Guerre.

Des événementiels

La crise sanitaire a profondément limité la tenue des manifestations habituelles, on note toutefois le succès croissant du meeting d'athlétisme de Liévin (participation financière de la CALL : 119 000€) qui s'est tenu à huis clos et la popularité de la route du Louvre qui malgré des jauges restreintes a été une bouffée d'air en cette période trouble (participation financière de la CALL : 50 000€).

Les fêtes de la renaissance se sont déroulées le 6 septembre 2020 à Souchez.

Pour la troisième année consécutive, la CALL a co-organisé avec l'association VABC (Véhicules militaires du bois de Carieul) un défilé, composé de véhicules militaires, civils de la seconde guerre mondiale et de fanfares dans le centre-ville de Souchez. (Subvention CALL : 40 000€). Plus de 6 000 visiteurs sont venus assister à ce défilé qui était la première manifestation extérieure autorisée depuis la sortie du 1er confinement. Pour ce faire, des gestes barrières et des mesures spécifiques ont été prises afin d'assurer la sécurité des visiteurs.

La troisième édition des fêtes de la Sainte Barbe devait se dérouler du 03 au 06 décembre 2020. Toutes les animations programmées ont été reportées par faute du contexte sanitaire. Dans ce contexte, l'Office de Tourisme a réussi à mobiliser ses équipes pour promouvoir une petite quinzaine de restaurateurs proposant un menu spécial « Sainte Barbe ». La création et la diffusion de supports de communication dont une playlist, des kits d'ateliers manuels disponibles au musée du Louvre-Lens, une carte postale adressée toutes boîtes, sans oublier la vente en ligne de la bière « Sainte Barbe », ont permis de garder le lien avec les habitants.

Subvention Office de Tourisme et du Patrimoine

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin poursuit son développement touristique avec son opérateur, l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin dans le cadre d'un positionnement stratégique autour du tourisme de sens. Il regroupe le caractère exceptionnel, la force, la puissance émotionnelle de l'offre avec cet art de la simplicité qui caractérise la personnalité du territoire, tant au niveau de la gastronomie, des rapports humains, que des choix architecturaux épurés mais aussi des paysages bruts.

Ce positionnement a été développé et décliné afin d'enrichir l'expérience clients.

Malgré le contexte sanitaire qui a été un frein au développement croissant du tourisme sur le territoire, l'Office de Tourisme a poursuivi sa dynamique en accompagnant notamment les acteurs économiques locaux du tourisme pour les soutenir au maximum dans cette période délicate.

SPORT / JEUNESSE

La salle des boclets

Le service accompagne la commune dans la définition du projet de la salle de l'ex salle des boclets située à l'entrée de l'aréna stade de trail pour la transformer en vestiaire, espace de convivialité et de communication sur les événements et animations du Parc des Berges de la Souchez et de son stade de trail unique dans le bassin minier.

Déclenchement du plan Piscines

Pour la pratique de la natation et des sports nautiques en général, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin disposait en 2018 de 6 complexes municipaux pour la plupart d'entre eux vieillissants. L'année 2018 a également été marquée par la fermeture définitive de la piscine olympique de Lens, liée à des problèmes structurels non réparables. A elle seule, elle couvrait 45 % des 3 274 m² de bassins répartis sur les 6 complexes, couvrant 133m² pour 10 000 habitants. Ce ratio inférieur à 200m² pour 10 000 habitants ne permet pas d'offrir une surface de bassin suffisante pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive.

Les élus communautaires ont souhaité se préoccuper de ce sujet car ils souhaitent :

• Favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation pour corriger d'éventuelles disparités sociales. Cet enjeu est une priorité pour la Communauté d'agglomération ;

• Développer la pratique sportive à l'échelle de l'agglomération et contribuer au rayonnement du territoire ;

• Répondre aux besoins des habitants en proposant une offre diversifiée et un accès équitable aux équipements ;

• Améliorer significativement le niveau de performance environnementale des équipements et veiller aux économies sur les coûts de fonctionnement.

La CALL a donc décidé de déclencher la réalisation d'un plan piscines débuté en septembre 2018 qui permettra de formaliser les réponses appropriées tant en fonctionnement qu'en investissement et de définir les interventions de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

La CALL porte pour le compte de la ville de Lens, le mandat et la procédure de marché public global sur performance pour l'édification de son nouveau centre aquatique constitué notamment d'un bassin olympique de 8 couloirs. La dernière étape de la phase étude réalisée par le groupement dont le marché a été notifié en juin 2020, est en cours de validation ; un démarrage de la période de préparation est envisagée à compter de la mi-mai 2021, suivi des travaux ; la réception de cet équipement est prévue à l'été 2023.

La commune de Liévin a validé le projet d'extension et de réhabilitation du centre aquatique Nauticaa afin d'accueillir 1300 baigneurs en même temps dans des espaces dédiés à la pratique de la natation mais également au ludique et au bien-être. Le projet prévoit notamment la construction d'un nouveau bassin de 25 mètres dédié à la pratique de la natation. Le début des travaux est prévu pour 2023, pour une mise en service à l'horizon de 2025. Les services de la ville ont engagé les démarches de demandes de subvention notamment auprès des services de l'Etat. La commune de Harnes projette la construction, à proximité de la salle Maréchal, d'un centre nautique sur des terrains en cours d'acquisition chemin de Valois afin d'accueillir 700 baigneurs en même temps dans des espaces dédiés à la pratique de la natation, au ludique et au bien-être.

La commune d'Avion envisage la construction d'une nouvelle piscine située à proximité du centre technique La Gaillette à Avion. Cette dernière disposera de deux bassins d'apprentissage. Le début des travaux est prévu pour 2023. La consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue en cours d'année 2021.

La commune de Billy-Montigny s'engage dans la construction d'une nouvelle piscine comprenant deux bassins dont un de 25 mètres composé de 6 couloirs. Le début des travaux est prévu pour 2024. La consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue en cours d'année 2021.

Enfin la commune de Bully-Les-Mines en concertation avec les communes de Mazingarbe, Grenay, Aix-Noulette et Sains-en-Gohelle devrait porter la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouvel espace natatoire dont la définition et le site d'implantation restent à préciser. La consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue en cours d'année 2021.

Plan d'aisance aquatique

Les élus communautaires ont approuvé la mise en œuvre du principe de soutien, dès la rentrée scolaire 2019-2020, de l'apprentissage de la natation par une aide au fonctionnement visant pour objectif à ce que l'ensemble des enfants du territoire sache nager avant l'entrée en sixième.

Pour faciliter l'accès des scolaires du primaire à la piscine, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a subventionné les communes propriétaires de piscines pour leur accueil des scolaires du primaire des écoles de l'agglomération du privé et du public à raison de 1,50 € par entrée. La subvention est calculée sur les entrées effectives.

Le versement de la subvention de fonctionnement aux communes propriétaires d'un équipement natatoire se fait sur production d'un état récapitulatif des fréquentations certifié du Maire pour la période allant du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 pour les communes de Liévin, Bully-les-Mines, Billy-Montigny, Avion et Harnes pour un montant total de 84 174 euros.

Modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive, compétence facultative sport

Attribution de subvention au titre du Haut Niveau saison 2019-2020

Le territoire compte 25 associations sportives évoluant au Haut Niveau (15 en 2016-2017, 22 en 2017-2018, 23 en 2018-2019). Eu égard au niveau correspondant à chaque équipe et en fonction de la part de la subvention communale, la Communauté d'agglomération a apporté une aide financière globale de 541 000€.

Dispositif Pass'sports

La CALL a décidé de revoir son dispositif d'accompagnement à la pratique sportive en juin 2017, en mettant en place un Pass'ports à destination des jeunes sportifs du territoire qui donne le droit à une réduction sur les adhésions sportives. Pour en bénéficier, les jeunes doivent être domiciliés sur l'une des 36 communes, être âgés de moins de 18 ans et inscrits dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire affiliée à une fédération sportive française reconnue.



Le montant du Pass'sports a été fixé à 30 € par bénéficiaire. Le dispositif a été enclenché le 1er juillet 2019 avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2019 et un versement du remboursement aux 220 clubs participant au dispositif en juin 2020. La troisième campagne a enregistré 11 475 Pass'Sports ce qui représente un coût 344 250 €.

PERSPECTIVES 2021

Dans le cadre du rayonnement sportif de l'agglo et eu égard à la feuille de route du Vice-Président en charge du Sport, il est convenu pour l'année 2021 de revoir l'intervention de la CALL dans les domaines suivants :

- L'accompagnement financier des clubs Haut-Niveau en application de la délibération de 2017
- La dématérialisation progressive des pass' sports
- Les critères de subvention aux manifestations sportives
- La précision du champ d'intervention sur le dispositif du plan d'aisance aquatique

En matière de tourisme, la CALL poursuivra la phase 2 de développement de l'Office de Tourisme nouvelle génération et la montée en puissance de l'évènement phare de la Sainte-Barbe.



GESTION DES RESSOURCES
EAU & ASSAINISSEMENT
DÉCHETS & RECYCLAGE



EAU & ASSAINISSEMENT

L'année 2020 fut une année d'aboutissement. Par la fin des chantiers des réservoirs de Lens et Bully les Mines, dont la genèse remonte à plusieurs décennies, d'abord, mais aussi et surtout par la structuration de la direction. En effet, deux services ont vu le jour, le service usages et service au public et le service gestion durable du cycle de l'eau. C'est ainsi que la direction eau et réseaux se dote de l'ossature nécessaire pour fournir un service de qualité renforcé pour nos usagers.

Le travail d'accompagnement, au quotidien de ces usagers, de nos communes mais aussi de l'ensemble des acteurs du territoire constitue le cœur de nos missions que nous avons souhaité, en dépit d'un contexte singulier, maintenir à un haut niveau de qualité.

Enfin, le Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, a autorisé le Président à signer un nouveau contrat de concession de services pour l'exploitation du service public d'assainissement.

SERVICE USAGES ET SERVICE AU PUBLIC

Le service usages et service au public a été créé en 2019. Ce service est le point d'entrée pour les usagers de notre territoire en matière d'eau et d'assainissement. C'est ainsi que l'année 2020 a permis de constituer les bases d'un déploiement efficient. Ce service assure deux missions générales : la police des réseaux et le suivi des opérateurs. Au contact direct de la population et des partenaires du territoire, ce service vient accompagner les projets sur la partie eau et assainissement et optimiser les dépenses d'investissement.

BUREAU POLICE DES RÉSEAUX

Le bureau Police des Réseaux consacre exclusivement son activité au service de nos administrés. Il s'agit de la clé d'entrée pour les usagers souhaitant avoir accès aux services publics d'eau et d'assainissement. L'évolution pluriannuelle montre une augmentation constante depuis 2014. Le contexte sanitaire a freiné cette évolution avec une activité similaire à 2018 et un effectif en nette diminution par rapport à la même période (1 agent sur 3 depuis le 1/9/2020).

Demandes	2017	2018	2019	2020
Avis sur actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme)	792	651	895	**750**
Information relative à la situation de bien vis-à-vis de l'assainissement lors de ventes immobilières	1656	1830	1905	**1677**

Demandes	2017	2018	2019	2020
Raccordement	226	244	478	**308**
Subventions	54	29	27	**55**
Assainissement non collectif	15	14	10	**8**
Total	2743	2768	3315	**2798**
Courriers émis hors demandes ci-dessus	81	109	82	**66**
Aménagements (lotissement, logements collectifs...)	inc.	inc.	inc.	inc.

SUIVI DES OPÉRATEURS

L'arrivée d'un agent dédié à cette thématique au mois de septembre permet une meilleure fluidité des relations avec les acteurs du territoire. Meilleur suivi des opérateurs de radiotéléphonie, optimisation des dépenses du délégataire, ces missions ont aujourd'hui un aspect opérationnel indispensable pour le suivi des dépenses de notre collectivité. C'est aussi cette entité qui a permis d'affirmer davantage l'importance du suivi de nos ouvrages

SERVICE GESTION DURABLE DU CYCLE DE L'EAU

GESTION DE LA RESSOURCE

Après la sécheresse de l'année 2019, l'année 2020 a permis un rechargement optimal des nappes. Malgré les mesures sanitaires mises en place à compter du 16 mars 2020, l'alimentation de nos administrés s'est maintenue sans discontinuité. On peut notamment évoquer la mise en service du nouveau réservoir de Lens le 10 juillet 2020 et l'arrêt du réservoir d'Hulluch-18. En parallèle les travaux de rénovation du réservoir de Harnes ont débuté.

Canicule du mois d'août 2020

Une augmentation très significative du besoin pour la première quinzaine d'août a été constatée, avec une pointe à 43 000 m3/j (+20%), toutes les ressources de la CALL ont été fortement sollicitées, y compris Noyelles les Vermelles, Hulluch et Liévin Équipages. Aucun ouvrage n'a été en difficulté cette année.

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (O.R.QU.E.)

En 2017, le Diagnostic Territorial Multi Pression (D.T.M.P.) est lancé.
En 2019, finalisation du D.T.M.P. et lancement de l'établissement du plan d'actions agricole et non agricole.
En 2020, finalisation du Plan d'Action agricole et établissement du PA non agricole.

Le développement de l'activité sur le champ captant de Wingles s'est poursuivi ainsi que les plantations sur la CALL avec 771 arbres plantés dans 4 communes (Loison, Harnes, Liévin et Estevelles).

Recherche de nouvelles ressources sur le champ captant de Noyelles les Vermelles

A la demande de la CALL, le captage de Noyelles les Vermelles a été ajouté aux 5 captages prioritaires retenus par l'Etat pour la reconquête de leur qualité.
En 2018, la collectivité a lancé l'étude de sauvegarde de ce captage avec pour objectif :
• Réaliser le diagnostic du champ captant et de son environnement
• Faire l'état des lieux de l'origine des sources azotées
• Définir les actions à mettre en place pour reconquérir la qualité de l'eau
• Modéliser la nappe de la craie sur ce secteur pour tester plusieurs scénarios
En 2020, l'étude s'est poursuivie en s'axant notamment sur la recherche de ressources de substitutions.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), de ruissellement agricole - érosion des sols (Conseil Communautaire du 22 mai 2018). Par délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts afin de prendre la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux de pluie

L'étude est lancée en priorité sur le système d'assainissement de Wingles en avril 2019 étant donné sa non-conformité réglementaire.
Lancement en 2020 de l'étude sur les systèmes d'assainissement de Mazingarbe et de Fouquières.

Programme érosion de l'amont du bassin versant de la Souchez

Avant Projet Détaillé
Finalisation de négociation pour l'avant-projet détaillé des aménagements d'hydraulique douce en septembre 2020.
Octobre 2020, rendu de la modélisation LIOSE avec les ouvrages négociés.
Rendu de l'APD en janvier 2021 accompagné d'une modélisation de la Chambre d'Agriculture sur l'efficacité des ouvrages négociés.

Procédure de Déclaration d'Intérêt Général

Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général a été déposé en décembre 2019.

Suite à une demande de complétude, le dossier est à nouveau déposé en juillet 2020.

Le 4 décembre 2020, la Préfecture délivre l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique qui se déroulera du 7 au 23 janvier 2021.

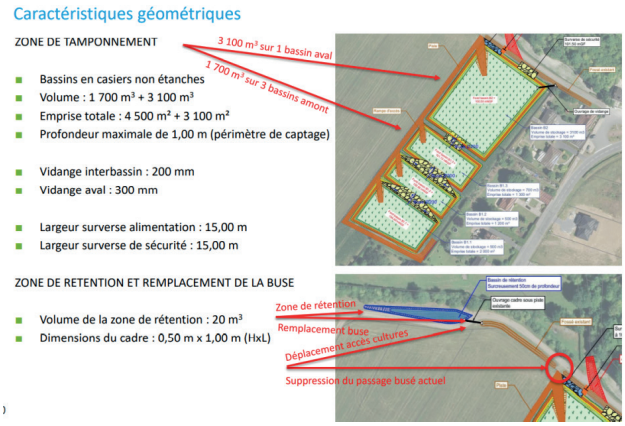
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'OUVRAGES HYDRAULIQUES

Bassin versant de la Souchez

Aménagements sur Ablain-Saint-Nazaire

Les grands Fossés

Une étude est programmée pour la création d'un bassin de tamponnement des eaux de ruissellement à Ablain Saint-Nazaire, en bas du chemin à cailloux, sur un axe de ruissellement identifié lors de l'étude réalisée par la DDTM. Son volume serait de 5 400m^3. La vidange du bassin se ferait à débit régulé dans le réseau d'eaux pluviales via une vanne qui ne s'ouvrirait que lorsque le réseau ne serait plus en charge après l'épisode orageux. Cet ouvrage aura pour objectif de réduire le risque d'inondation et de protéger les biens et les personnes en aval.



Notification le 22/09/20 de la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études Artélia.
Fin 2020 finalisation de l'APD

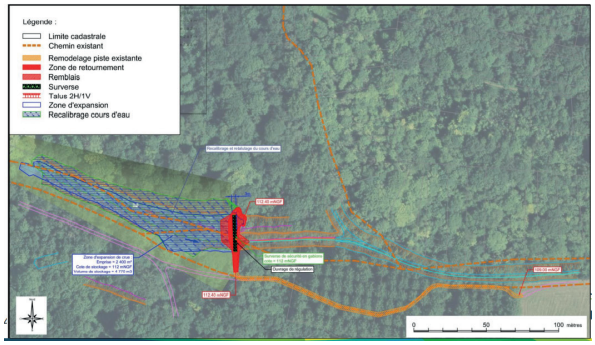
Le chemin à cailloux

La commune d'Ablain-Saint-Nazaire est sujette à des inondations provenant notamment de la creuse dite « du chemin à cailloux » depuis Gouy Servins. Une consultation de Maîtrise d'œuvre a été lancée en 2019 pour l'aménagement d'ouvrages hydrauliques dans cette creuse.

Le chemin à cailloux est situé directement en amont de la rue Marcel Lancino et est un contributeur du Saint Nazaire affluent de la Souchez.

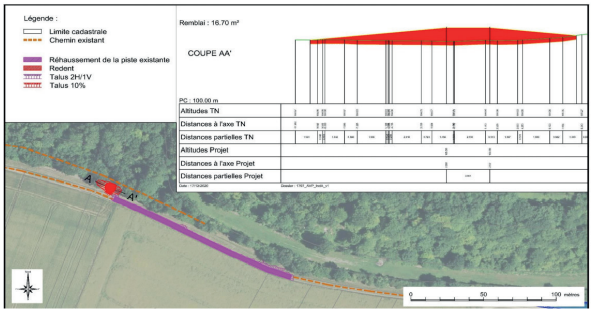
Retenue collinaire au droit du chemin à cailloux

- L'ouvrage prend la forme d'un remblai placé en travers de la creuse.
- Le volume de stockage prévu: 4 770 m³.
- La surface de la retenue est évaluée à 2 400 m².



Redent + Rehausse du cheminement

- Ils sont situés en aval de la retenue collinaire au droit de la creuse
- Ils permettent de freiner et intercepter les écoulements en amont de la zone à enjeux
- Valorisation d'environ 450 m³ de déblais



Notification le 22/04/20 de la mission de maîtrise d'œuvre au groupement de bureaux d'études Artélia-Rainette
Finalisation de l'APD courant 2021

PLAN DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DE LA CALL

La Souchez et ses affluents

La CALL a notifié en mars 2019 le démarrage de l'étude pour l'élaboration du P.R.E. qui est réalisée par le groupement Valétude/C.P.I.E.

L'objectif du plan de gestion des cours d'eau concernés est de définir et de préciser, en accord avec les documents cadres (SDAGE Artois-Picardie, SAGE Marque-Deûle, le Plan de Gestion du Risque Inondation Artois-Picardie, ...) et les acteurs locaux, les travaux de restauration et d'entretien nécessaires au rétablissement des conditions hydromorphologiques de la rivière (diversification des habitats, continuité, ...) et contribuant à la prévention des inondations.
Les objectifs de l'opération répondent à de multiples enjeux :
• Enjeu hydraulique : restaurer les fonctionnalités hydrauliques dans un objectif de réduction et de non aggravation du risque inondation ;
• Enjeu écologique : améliorer la capacité de la rivière et de ses berges à accueillir des formes de vie diverses, qu'elles soient végétales ou animales ;
• Enjeu morpho-dynamique : maintenir une stabilité du profil en long et en travers et limiter l'envasement ;
• Enjeu règlementaire : contribuer au « bon potentiel » ou au « bon état » de la masse d'eau conformément aux objectifs du SDAGE Artois-Picardie

Mai 2020, finalisation du programme de restauration et d'entretien.
30 novembre 2020, les travaux d'entretien et de restauration de la Souchez et de ses affluents sont déclarés d'intérêt général par arrêté Préfectoral. Cette DIG concerne uniquement les opérations ne nécessitant pas l'établissement de dossier Loi sur l'Eau. Elle est valable pour une durée de 5 ans.

CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la délégation pour l'exploitation du service public d'assainissement, une étude de diagnostic permanent et de modélisation a été lancée cette année sur le système d'assainissement de Wingles. Un bilan des flux a permis d'identifier les secteurs les plus contributeurs en matière d'eaux claires parasites. C'est ainsi que des travaux à Meurchin ont débuté en 2020.

Le nouveau contrat de concession de service public a demandé aux candidats d'établir un plan d'action rapide et efficient pour obtenir la conformité règlementaire sur quatre systèmes d'assainissement : de Mazingarbe ; Wingles ; Loison sous Lens ; Fouquières-lez-Lens. Plus de onze millions d'euros seront ainsi investis ces prochaines années.

ETUDES ET TRAVAUX EAU / ASSAINISSEMENT

Les services de la CALL mettent en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur son territoire et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, c'est plus de 1000 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service (2017 : 1132 interventions, 2018 :1051 interventions, 2019 : 1312 interventions, 2020 :1150 interventions). Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire Véolia et accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques.



Fouquières-lez-Lens rue Sorriaux

Aménagement d'un bassin d'infiltration d'une capacité de 120m³ y compris avaloirs et assainissement pluvial : 75 015,68 € TTC

Meurchin

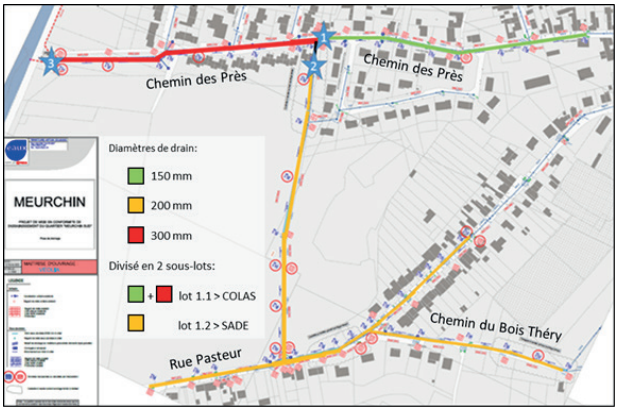
Réduction des eaux claires parasites et des rejets au milieu naturel

- Réhabilitation des réseaux afin d'éviter les infiltrations
- Mise en place d'un drain des eaux de nappes
- Création d'un nouveau poste de relèvement et d'un bassin d'orage

3 474 416 € TTC



Lot 1 : pose de drains



Lot 2 : réhabilitation par chemisage des canalisations existantes



Lot 3 : construction d'un nouveau poste et d'un bassin d'orage



Givenchy-en-Gohelle

optimisation de l'hydraulique du réseau par la création d'une vanne « intelligente »

- **Les travaux de maintenance en 2020 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 1.009.706,09 € TTC pour 34 chantiers.**

De nombreux diagnostics et chiffrages ont été réalisés en 2020 sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dans les 10 premières cités ERBM.

PERSPECTIVES 2021

Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement et la création de bassins de la rue Hoche à Loos en Gohelle vont démarrer au 2ème semestre 2021 pour un montant d'environ 4,8 millions d'euros HT.

Des travaux d'envergure de mise en conformité du réseau d'assainissement et d'eau potable se poursuivront en 2021 dans les cités Schweitzer-Dunant-Kennedy à Liévin.
De gros travaux d'assainissement et d'eau potable se poursuivront également en accompagnement des travaux départementaux et communaux sur la route Départementale 937 avenue Mitterrand à Sains-en-Gohelle. Des travaux d'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau eau potable seront réalisés à Annay-sous-Lens sur la route Départementale 917, rue Mattéi, Cité Delsaux mais aussi à Eleu-dit-Leauwette rue Péri et à Avion rue Lequeux.

Des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement seront réalisés à Eleu-dit-Leauwette rue Vanhove. Des travaux de dévoiement du collecteur D1500 au niveau du futur centre nautique à Lens seront réalisés afin de permettre la construction du complexe.

Dans le cadre de l'ERBM, des travaux d'assainissement et d'eau potable verront le jour dans la cité des Alouettes à Bully-les-Mines. Des études seront également menées à Liévin Cité des Genettes pour la reprise complète du réseau d'assainissement.

GESTION DES DÉCHETS

• **144 037 tonnes de déchets** soit 1,6 kilo de déchets par jour et par habitant.

• **590,4 kilos de déchets par an et par habitant.**

• **39 % des déchets collectés ont été envoyés pour valorisation matière et organique.**

En 2020, la collectivité a valorisé près de 90 % de ses DMA, soit 39 % en valorisation matière et organique et 51 % en valorisation énergétique. Au total, la gestion des déchets ménagers et assimilés a représenté près de 600 emplois en 2020.

Pour 2020, le gisement global de déchets ménagers et assimilés a porté sur 144 037 tonnes réparties suivant différents flux (OMR + EMR + Verre + encombrants + déchèteries + végétaux) pour une dépense globale d'environ 29,2 millions d'€ HT. Les recettes liées à la revente des matériaux et aux soutiens financiers des différents éco-organismes représentent 5,2 millions €. Le produit de la TEOM est quant à lui de 11 millions €. Au total, la gestion des déchets ménagers a coûté 155,52€/tonne soit 96,09 € HT par habitant (recettes déduites).

FAITS MARQUANTS

Le gisement global des déchets collectés sur le territoire a légèrement augmenté de + 1,05 % par rapport à 2019 soit une hausse de 1 496 tonnes
Le détail par flux des évolutions par rapport à 2019 est le suivant :
• +3,8 % pour les ordures ménagères résiduelles,
• +6 % pour les emballages ménagers recyclables,
• +0,06 % pour le verre,
• -17 % pour les végétaux en porte-à-porte,
• +16 % pour les encombrants collectés en porte-à-porte, les dépôts sauvages et les déchets provenant des bennes mises à disposition auprès des communes (services techniques),
• Une hausse de + 5 % des tonnages collectés en déchèteries (tous flux confondus).

ZOOM : LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

En juillet 2019, la Communauté d'agglomération a été lauréate d'un appel à projet lancé par CITEO relatif à l'extension des consignes de tri, nouvelles consignes applicables au 1er janvier 2020.

Une campagne de communication a ainsi été menée fin 2019 afin d'informer l'ensemble des usagers et partenaires sur les nouveaux emballages à trier dans le contenant jaune. Désormais **« Tous les emballages se trient »**, y compris les emballages en plastique tels que les pots, films et barquettes jusqu'alors indésirables dans les contenants jaunes.

Plusieurs supports ont été utilisés afin de mettre en œuvre cette campagne : calendrier de collecte, lettre d'information, conférence de presse, spot radio, articles et encarts publicitaires...

PERSPECTIVES 2021

• Ouverture du second espace réemploi sur la déchèterie de Sallaumines
• Mise en place de la collecte des encombrants sur rendez-vous (habitat pavillonnaire) pour les villes de Wingles, Avion et Liévin
• Lancement de la saison 2 de l'opération « Couches Lavables »
• Démarrage des travaux sur les déchèteries d'Avion (ouverture prévue fin 2021) et de Quadraparc (ouverture prévue mi 2022)
• Appel à candidature pour le développement du compostage collectif et partagé
• Extension du système CLIIINK à l'ensemble des communes de la CALL
• Démarrage des travaux sur la déchèterie de Souchez (ouverture prévue début 2023)
• Réflexion sur les travaux nécessaires pour la mise aux normes du centre de valorisation énergétique
• Lancement, courant 2021, d'une étude d'optimisation sur la collecte des déchets.

FOCUS
OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

En 2020, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin était à la recherche de **300 foyers volontaires afin de les accompagner dans la réduction de leurs déchets ménagers**. Le dispositif était accessible à tout foyer (que l'on soit seul, en couple, en colocation, en famille) habitant sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. L'opération s'est faite en partenariat avec la MRES - Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités basée à Lille.

L'objectif de cette opération est d'aider les foyers volontaires à réduire de 25 % le poids des déchets de leur poubelle rouge en changeant de manière durable quelques habitudes. Le défi s'est déroulé sur 6 mois et a été ponctué de formations, d'ateliers et de réunions. Compte-tenu de la situation sanitaire, il a été réalisé en grande partie à distance.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE - LES ACTIONS POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Mission du service :
Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'environnement et du développement durable décidées par la collectivité et s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire.

• Conduite et montage de programmes de maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie.

• Co-construction et pilotage de projets transversaux avec l'ensemble des acteurs (services de l'agglomération, communes et partenaires institutionnels).

• Thématiques traitées par le service : Lutte contre le changement climatique/Transitions énergétique et écologique ; Qualité des espaces publics, milieux naturels et biodiversité ; Gestion du Patrimoine arboré ; Prévention et gestion des risques, préservation de l'environnement, santé environnementale ; Gouvernance/Eco-citoyenneté.

FAITS MARQUANTS

Suivi des études et accompagnement des projets en cours

Le service développement durable accompagne et facilite la mise en œuvre des études et projets en cours relatifs à la transition écologique et énergétique du territoire.
En 2020, le service a notamment participé aux projets et études suivantes :
• Etude visant à identifier et qualifier le gisement de chaleur fatale disponible à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois ;
• Evaluation du potentiel de développement ENR sur les friches présélectionnées du Pôle Métropolitain de l'Artois (11 sites sur la CALL) ;
• Participation à la turbine de l'éco-transition ;
• Suivi de l'étude de faisabilité relative à la création d'un réseau de chaleur sur la commune d'Avion ;
• Etude Ademe-Hauts-de-France relative à l'élaboration d'un outil d'évaluation des impacts économiques territoriaux de la transition énergétique.

Préparation et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté d'agglomération et ATMO Hauts-de-France

Au niveau régional, ATMO Hauts-de-France est en charge de la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement. L'association accompagne également les territoires dans leurs actions visant à lutter contre la pollution de l'air.
Afin de renforcer sa prise en compte des enjeux de qualité de l'air, la Communauté d'agglomération a souhaité bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement d'ATMO Hauts-de-France. Cet engagement se matérialise par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2020-2024, avec notamment trois missions principales :
• Renforcer la surveillance des polluants réglementés sur le territoire et faciliter la production et la mise à disposition de données relatives à la qualité de l'air sur le territoire ;
• Faciliter l'information du grand public et des élus aux enjeux de la lutte contre la pollution de l'air ;
• Accompagner la Communauté d'agglomération dans la conduite et la réalisation d'études.
Les premiers impacts de ce partenariat renforcé sont déjà visibles puisque ATMO Hauts-de-France mettra à disposition son expertise pour réaliser l'intégralité des études relatives à la qualité de l'air au sein du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération.

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

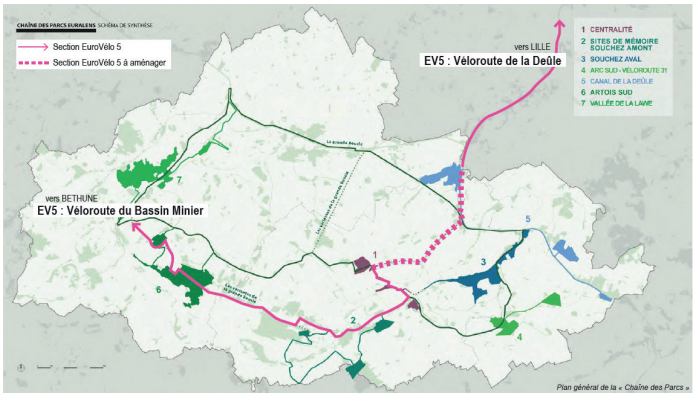
Conformément à l'article L.229-26 du code de l'environnement, le Plan Climat Air Energie Territorial est élaboré à l'échelle de la Communauté d'agglomération. Il est composé d'un vaste état des lieux des conséquences du changement climatique sur le territoire mais également d'une stratégie qui fixe les ambitions de ce dernier en faveur de la transition énergétique et écologique. Enfin un programme opérationnel, d'une période de six ans, inventorie et suit la mise en œuvre des opérations territoriales permettant d'atteindre ces objectifs.
Fin 2020, la Communauté d'agglomération a lancé une procédure de consultation publique visant à désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial et de son Evaluation Environnementale Stratégique associée. Les travaux de diagnostics et de prospectives se dérouleront au cours de l'année 2021.

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles

L'EuroVelo n°5 est une véloroute qui relie Londres (GB) à Brindisi (I).
Ce projet consiste à réaliser la dernière section de l'EuroVelo n°5 sur le territoire de l'agglomération, entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles, sur un linéaire de 14 km. Les aménagements projetés ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé, réservé aux déplacements non motorisés sur les sections classées en voie verte.
Ce projet d'aménagement est atypique : il est composé de deux sections aux identités affirmées :
• Une première section dite « Patrimoniale », qui se déploie sur le tracé de l'ancien cavalier (bien UNESCO) et qui longe de nombreux éléments patrimoniaux intimement liés à

l'exploitation de la mine,
• Une seconde section dite « du halage », qui longe le canal de la Deûle sur le chemin de halage et jouit d'un rapport direct à l'eau.
Ce projet s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :
• Développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile,
• Participer aux liaisons de la Chaîne des Parcs.

Cette opération a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre retenu est composé de l'Atelier Nervures (mandataire), Strate, AEI, Theorems et SOCOTEC.
L'Avant-Projet a été présenté aux élus en début d'année 2020.



Plan général de la « Chaîne des Parcs »

Opération Plantons le décor - Cinquième édition

Partenariat entre la CALL et les Espaces Naturels Régionaux (ENRX)
Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, et de variétés fruitières et légumières d'origine locale qui offre à tout public, la possibilité de :
• Réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements paysagers,
• Préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire des Hauts-de-France.

Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en améliorant le cadre de vie.
Cette année encore, la CALL s'est associée avec la CAHC.
L'opération a donc porté sur :
• 68 commandes provenant de 43 communes du territoire pour un montant de 8 256,57€ (2196 arbres/arbustes et 336 fruitiers).
• Cette année sur la commune de Noyelles-sous-Lens, les espaces publics ont été aménagés avec la plantation de fruitiers régionaux, ce projet a été financé par l'appel à projet 1 million d'arbres Hauts-de-France.
• La commune de Liévin a également bénéficié d'un appel à projet « 100 000 arbres de la Voix du Nord » ce qui lui a permis de planter 200 arbustes régionaux.

Gestion des Espaces Naturels Sensibles

La CALL poursuit son partenariat avec le Syndicat Mixte Eden 62 dans le cadre de l'aménagement et la gestion des ENS présents sur son territoire.

Elle porte sur les Espaces Naturels Sensibles suivants :
• Bois des Bruyères (Souchez, Angres, Givenchy-en-Gohelle)
• Bois de Givenchy
• Terril de Pinchonvalles
• Val du Flot à Wingles
• Terril d'Estevelles

Certains de ces espaces sont également concernés par la gestion cynégétique. La CALL signe annuellement une convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs et EDEN 62 pour le maintien des équilibres écologiques des sites.

Trame Verte et Bleue

Fin d'année 2019, dans le cadre de la convention qui les lie, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et la CALL ont validé la co-construction du schéma Trame Verte et Bleue du territoire.
Le schéma Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire. La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui les relient.

Les enjeux de la Trame Verte et Bleue sont d'identifier et conforter les continuités écologiques de manière à préserver la biodiversité sur le territoire et à contribuer à une amélioration du cadre de vie. L'élaboration de la Trame Verte et Bleue doit permettre de concilier les visions planificatrice (SCoT LLHC, PLU,...) et opérationnelle.

L'année 2020 a été marquée par la réalisation d'un état des lieux cartographique de la Trame Verte et Bleue.
Parallèlement, une trame nocturne et une trame jaune (agricole) ont également été déclinées.
Cette cartographie est accompagnée par la production de fiches de préconisations relatives aux aménagements et à la gestion des éléments constitutifs de la TVB.

Partenariat avec le CPIE – Chaîne des Terrils

La CALL poursuit son partenariat avec le CPIE Chaîne des Terrils.

En 2020, le CPIE - Chaîne des Terrils a été sollicité afin de réaliser une prospection relative à la recherche de cavités dans les arbres devant être abattus dans le cadre de la construction de la piscine de Lens.

Deux interventions ont ainsi été effectuées au moyen d'une nacelle, par la Coordination Mammalogique du Nord de la France et le CPIE en partenariat avec les services de la ville de Lens et de la CALL. Elles ont permis de confirmer l'absence de chiroptères et d'oiseaux dans les cavités présentes.
Suite à ce diagnostic, des modèles de gîtes et leurs emplacements ont été proposés afin d'être intégrés à la future construction.
Ce travail a ainsi permis de déposer un dossier d'examen cas par cas complet et de répondre aux enjeux relatifs à l'environnement et à la biodiversité.

Gestion du patrimoine arboré communautaire

Les arbres agrémentent le paysage sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Ces arbres, présents dans les zones d'activités économiques, dans les espaces publics, n'en ont pas moins une place incertaine, se développant parfois dans des contraintes fortes et étant sous l'influence potentielle des enjeux que peuvent poser le milieu urbain et les zones d'activités économiques.

Depuis le 1er septembre 2020, le service Développement Durable, Qualité des Espaces publics et Renaturation assure la mission relative à la gestion du patrimoine arboré présent sur les propriétés de la CALL et sur les terrains communaux dont la CALL assure la gestion.

Sécurisation du patrimoine arboré communautaire

Une campagne de sécurisation des sites a été programmée en octobre 2020. Elle a consisté à opérer des interventions d'abattage et de taille sécuritaires sur 163 arbres.

• L'abattage sécuritaire :
104 arbres ont été abattus de septembre à décembre 2020, pour raisons multiples :
• Arbres morts ou dépérissant (zone d'activités de l'Alouette à Liévin, boucle 18 à Lens)
• Maladies parasitaires « chalarose du frêne » et « chancre bactérien » (zone d'activités de l'Alouette et parcelle communautaire à Avion)
• Bio-ravageurs « scolytes » (Parc des Cytises)
• Les sécheresses liées au changement climatique

Un suivi particulier a été mis en place concernant la chalarose du frêne. Aucun traitement ni moyen de lutte n'existent à ce jour. La sécurisation devient une priorité sur les sites accueillant du public (ex : Parc des Cytises. Son boisement est composé essentiellement de frênes - environ 60%).

• La taille sécuritaire :
59 arbres ont fait l'objet d'une taille sécuritaire :
• Taille de dégagement des réseaux aériens (ex : site de Lavoisier)
• Taille de sécurisation des voiries et des cheminements (ex : ZAC de l'an 2000)
• Taille de dégagement de clôture (ex : DALKIA à Lens)
• Taille d'allégement, emprise importante (ex : parking Sembat)

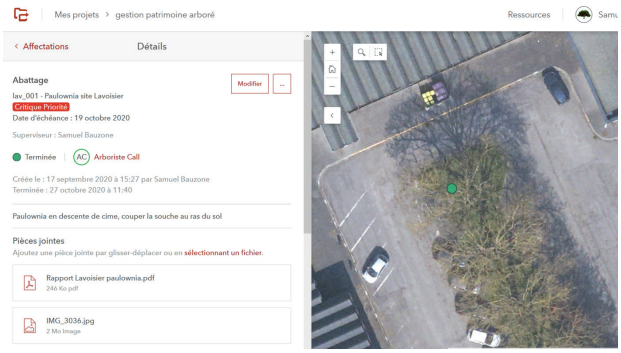
Mise en place d'un logiciel de géoréférencement et d'inventaire sur le territoire de la CALL

Le service Environnement a co-construit avec le Service de l'Ingénierie Numérique :
• un logiciel « collector » permettant de géolocaliser les arbres, connaître leur état phytosanitaire, assurer un suivi régulier des sujets.



Exemple d'un géoréférencement et diagnostic phytosanitaire sur le site de Lavoisier

• une application « workforce » qui permet d'attribuer des interventions aux différents opérateurs de terrain (régie et prestataire), de les prioriser, connaître l'état d'avancement des travaux et créer un historique.
Cette démarche permettra d'établir un bilan annuel de la gestion opérée sur le patrimoine arboré.



Exemple d'une affectation concernant l'abattage du Paulownia sur le site de Lavoisier

PERSPECTIVES 2021

Lancement de la concertation relative au Schéma Trame Verte et Bleue

L'année 2021 sera consacrée à la présentation de l'état des lieux du schéma Trame Verte et Bleue aux Maires ainsi qu'aux partenaires et acteurs locaux.
L'enjeu portera sur le croisement des projets d'aménagement en cours ou futurs avec le diagnostic.

Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la gestion du patrimoine arboré

Les missions qui seront confiées au prestataire sont les suivantes :

A partir d'une connaissance précise du patrimoine arboré (géoréférencement, inventaires quantitatif et qualitatif), un plan de gestion sera élaboré par site et pour une durée de 10 ans avec une évaluation à mi-parcours. Il permettra d'identifier et de planifier de façon rationnelle les actions à mener pour conduire au mieux les arbres et améliorer la qualité paysagère et écologique tout en assurant la sécurité des usagers. Cette vision globale du patrimoine et des interventions à réaliser permettra un meilleur ajustement des budgets et des compétences.
La mission portera sur une durée de trois ans.

Identification et caractérisation des friches industrielles et/ou minières du territoire

Au regard des enjeux environnementaux relatifs à l'artificialisation des sols, la requalification des friches industrielles et/ou minières du territoire revêt un caractère prioritaire. C'est en effet un vaste gisement foncier qu'il convient de qualifier sur la base de critères objectifs afin d'orienter au mieux la reconversion de ces sites.
Fin 2020, la Communauté d'agglomération s'est donc engagée dans une analyse cartographique de ses friches.
En 2021, la collecte des données se poursuivra et des ateliers seront organisés avec les acteurs concernés afin d'élaborer un outil d'aide à la décision opérationnel.

Engagement de la Communauté d'agglomération dans la démarche de labélisation « Cit'ergie »

Cit'ergie est un programme de management et de pilotage des politiques climat-air-énergie au sein des collectivités locales et EPCI européen. Le label valorise les collectivités qui s'engagent dans un processus d'amplification et d'amélioration continue de leur transition énergétique et écologique. Les collectivités souhaitant s'engager en faveur de l'obtention du label doivent alors suivre un processus normalisé sur une période de 4 années, en partenariat avec les services de l'ADEME.

Après un premier travail préparatoire, la Communauté d'agglomération réalisera un pré-diagnostic au cours de l'année 2021. Si les résultats sont favorables, un conseiller Cit'ergie sera désigné via une procédure de consultation publique et accompagnera les services durant les quatre années du processus de labélisation.

Lancement d'une consultation pour élaborer les cartes de bruit stratégiques ainsi que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La Directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de définir une approche commune à tous les Etats membres de l'Union européenne visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Ainsi, les unités urbaines de plus de 250 000 habitants doivent faire l'objet, au titre de la première échéance de la Directive, d'une cartographie stratégique du bruit établie par les autorités compétentes en la matière (l'échéance était fixée au 30 juin 2007) puis d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (l'échéance était fixée au 18 juillet 2008), deux productions à réviser ensuite au minimum tous les 5 ans.

C'est le cas de l'agglomération de Lens-Liévin qui a la compétence facultative de protection et mise en valeur de l'environnement – lutte contre les nuisances sonores. Aujourd'hui, la mise en œuvre de la Directive en est à sa quatrième échéance : élaboration et d'approbation des cartes de bruit pour le 30 juin 2022 et du PPBE pour le 18 juillet 2024.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
GESTION DU PATRIMOINE
MAÎTRISE D'OUVRAGE



ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

La régie d'entretien des espaces naturels communautaires est un service pluridisciplinaire.
Son implantation est répartie sur 3 sites,
• **Sains-en -Gohelle**, pour la régie d'entretien des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré.
• **Bénifontaine** pour le Parc des Cytises,
• **Loison-sous-Lens** pour le prêt de matériel aux communes

Au total, le service regroupe 28 personnes titulaires et 1 agent en CDD
• 1 chef de service
• 14 personnes titulaires et un agent en CDD, à la régie d'entretien des espaces naturels communautaires :
- 1 chef de bureau
- 7 agents titulaires en gestion des espaces verts
- 3 agents en gestion des cours d'eau
- 3 agents en gestion du patrimoine arboré

• 11 personnes au Parc des Cytises (4 personnes en technique, 7 personnes en soins animaliers)

• 3 agents au prêt de matériel

LA RÉGIE D'ENTRETIEN

En application des directives de confinement imposées par l'état et liées à la pandémie du Covid 19, les équipes sont restées confinées de mi-mars à mi- juin 2020. Les activités ont repris la deuxième quinzaine de juin suivant un protocole sanitaire strict.

Les activités gérées par ce département sont le suivantes :

La gestion de certains espaces verts :
• Anneau de la Mémoire,
• Musée 14/18 de Souchez,
• Base du 11/19,
• Hôtel communautaire,
• Boucle 18,
• Pistes de l'aérodrome de Bénifontaire.

La gestion du patrimoine arboré :
• Gestion du patrimoine arboré sur l'ensemble des sites de la collectivité.

La gestion des cours d'eau :
• Gestion entretien des cours d'eau (embâcles, ripisylve, ...), près de 15km.
• Débroussaillage des berges,
• Petites prestations de génie végétal.

FAITS MARQUANTS
• Gestion du personnel face à la pandémie du covid 19, mise en œuvre de protocoles sanitaires
• Continuité dans l'entretien des différents sites communautaires,
• Continuité dans la gestion du patrimoine arboré.
Sécurisation des différents sites communautaires, le Parc des Cytises, le crématorium ainsi que les zones d'activités.
• Finalisation de la réflexion liée à la restructuration de l'Anneau de la Mémoire.

PERSPECTIVES 2021
• Continuité et perfectionnement des compétences des agents dans la gestion des espaces verts, formations de professionnalisation CACES
• Engager les travaux de restructuration de l'Anneau de la Mémoire
• Opérer une transition vers les nouvelles compétences acquises (GEMAPI)
• Acquisition de matériels pour la gestion des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré
• Renouvellement du matériel de grimpe pour les arboristes
• Continuer de développer la politique zéro-phyto entamée par la collectivité
• Réflexion à mener pour le fleurissement des différents sites communautaires
• Réflexion à mener pour la replantation d'arbres au sein de l'agglomération
• Parfaire la qualité des prestations sur l'ensemble des départements techniques
•Mener une réflexion pour l'entretien des sites créés par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, les Berges de la Souchez, le Parc Centralité, etc.

LE PARC DES CYTISES

En temps ordinaire ce site accueille à l'année, près de 457 000 visiteurs. Il a pour objectif d'offrir à notre population un lieu de détente, de culture et de découverte.

L'année 2020 aura été marquée par la pandémie du corona virus. L'établissement n'aura ouvert ses portes que 6 mois au lieu des 10 mois habituels. Les restrictions d'accès aux différents équipements ont limité la venue des visiteurs.

Durant la période de confinement, sur les 11 personnes constituant l'équipe, seuls 4 soigneurs animaliers sont restés en poste afin de gérer le cheptel animalier.

Le taux de fréquentation est passé pour la période de mi-février à mi-août 2019 et mi-février à mi-août 2020 de 290 000 visiteurs à 80 000 visiteurs, valeurs non pondérées.

FAITS MARQUANTS

- Gestion du personnel ainsi que des visiteurs face à la pandémie du covid 19, mise en œuvre de protocoles sanitaires
- Poursuite du développement de l'aire de jeux « Le coin des poussins »,
- Finition du projet «Faisans »,
- Campagne de mise en sécurité des boisements,
- Gestion de l'épizootie de grippe aviaire,
- Entretien des jeux existants,

PERSPECTIVES 2021

- Démolition de l'ancienne volière
- Engagement du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des locaux vétérinaires, d'un local pédagogique et de locaux sociaux
- Engagement du nouveau marché vétérinaire.
- Ouverture de la zone faisans
- Gestion des boisements infectés par la Chalarose du Frêne et le scolyte pour la pinède
- Création de deux enclos dédiés aux tortues de Floride et aux tortues d'Hermann
- Continuité dans le développement de l'aire de jeux
- Remplacement du mobilier urbain, tables, bancs, poubelles
- Réalisation de CACES pour les agents techniques et animaliers
- Acquisition de nouvelles espèces, tortues d'Hermann, tortues de Floride, Cigognes

PRÊT DE MATÉRIEL

L'année 2020 a été marquée par la pandémie du Covid 19. Nombre de festivités initiées par les communes ont été annulées ce qui explique le faible nombre de demandes.

Les 3 agents qui composent ce département ont pour mission la prise en charge des demandes des communes intéressées, la gestion des départs et des retours de matériel, l'accueil téléphonique et physique ainsi que l'entretien du dépôt intérieur extérieur et la réparation du matériel défectueux au besoin.

Le nombre de communes intéressées a chuté cette année au regard des contraintes liées à la pandémie du Covid 19 :
- 32 communes en 2016,
- 33 communes en 2017,
- 32 communes en 2018.
- 32 communes en 2019.
- 25 communes en 2020.

Le département en quelques chiffres :
- Sur les 36 communes constituant la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, 25 ont eu recours en 2020 au service prêt de matériel.
- Le service a géré 148 demandes de prêt en baisse significative au regard des années précédentes,
- Plus de 50 interventions auprès des différents services.

FAITS MARQUANTS

- Gestion du personnel face à la pandémie du covid 19, mise en œuvre de protocoles sanitaires
- Aide logistique et livraison aux différentes communes de l'agglomération de masques et de gels hydroalcooliques.

PERSPECTIVES 2021

- Acquisition de nouveau matériel, tables, chaises, grilles tonnelles etc
- Participation aux différents déménagements des services
- Participation logistique aux différentes animations communautaires

MAINTENANCE & ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Mission du service :
• Assure le maintien en bon état des équipements, des infrastructures, des espaces verts, des bâtiments et du parc automobile communautaire,
• Règle, dans l'urgence si besoin, tout désordre ou problème de sécurité,
• Met en œuvre les moyens pour assurer la protection des riverains, locataires et usagers,
• Définit et optimise les moyens à produire pour maintenir ou améliorer les performances du patrimoine en termes de coût et d'ergonomie,
• Rédige et fait vivre les 26 accords-cadres à bons de commande tous corps d'état confondus lui permettant d'assurer ses missions,
• Veille à l'alimentation des infrastructures en fluides (eau, gaz, électricité),
• Tient à jour une base de données patrimoine.

Le patrimoine communautaire en 2020 était le suivant : 50 bâtiments (37 portails automatisés, 30 chaufferies, 11 ascenseurs…), 60 kilomètres de voiries (1300 points lumineux…), 100 hectares d'espaces verts (dont pelouses 36 ha, prairies 59 ha, massifs arbustifs 6 ha), 80 contrats de fluides, 57 véhicules.
Dans le contexte de la crise sanitaire, le service s'est organisé afin d'assurer une gestion et une continuité de service, les entretiens courants, les opérations urgentes et sécuritaires, et ce dans le respect des mesures sanitaires.

Rénovation des éclairages publics
L'un des axes principaux du projet de territoire est la TRI qui met en avant un mode de développement moins énergivore. Afin de réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone, la CALL a procédé à la rénovation des éclairages publics par la mise en place de leds sur les sites suivants :
• Site du 11/19 à Loos en Gohelle : 60 569 €Ht
• ZAC de la Gohelle à Méricourt : 6 900 €Ht
• Rue du Général de Gaulle à Sains-en-Gohelle : 15 776 €Ht
• ZAL du Pronet à Wingles : 67 906 €Ht
• Les ateliers centraux à Wingles : 31 493 €Ht
• Rue des Poissonniers à Vendin-le-Vieil : 55 620 €Ht
• PA du Gard, de l'artisanat et des moulins à Lens : 105 354 €Ht
• PA de la Voye Grard à Méricourt : 10 173 €Ht
• ZAL Montgré à Sallaumines : 25 954 €
• ZAL de Vimy à Vimy : 36 126 €HT
• Voie nouvelle à Mazingarbe : 50 245 €HT
• ZAL du grand mont à Loos-en-Gohelle : 103 820 €HT
• Eurobilly à Billy-Montigny : 119 837 €HT
• Pôle d'excellence sportif à Liévin : 67 099 €HT
• Aérodrome à Bénifontaine : 35 936 €HT
• Hôtel Communautaire à Lens : 9 055 €HT
• Boucle 18 à Lens : 27 763 €HT
Soit au global 829 626 €

RÉNOVATION DES SANITAIRES SUR LE SITE LAVOISIER
Cette opération consiste en la :
• Création de toilettes accessibles aux PMR H/F
• Remise à neuf complète des quatre espaces correspondants (faïences, carrelage, peintures, menuiseries…)
Montant global de l'opération : 64 000 €HT

AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES VOIRIES :
La CALL a poursuivi ses efforts en termes de rénovation des voiries les plus dégradées. En 2020, les principaux chantiers ont été réalisés sur le patrimoine suivant :
• PA de la Motte au Bois à Harnes : 213 434 €HT
• Quadraparc Accès relais A21 à Bully les Mines : 18 374 €HT
• Quadraparc entre giratoire et voie SNCF à Bully les Mines et Grenay : 365 293 €HT
• PA de l'étincelle à Avion : 19 938 €HT
• PA de la fosse 7 à Avion : 31 161 €HT
• PA de la Motte du bois à Harnes Extension de voirie Parcolog : 192 191.38 €HT
• Step de Loison sous Lens Création d'un quai de déchargement : 20 248.84 €HT
• Parc des Cytises à Bénifontaine : Alimentation électrique pour extension du parc : 45 081 €HT
• Site du 11/19 à Loos en Gohelle Réfection des piétonniers 20 716 €HT
Soit au global 926 437 €HT

Mise en place d'un système de visiophonie sur le site Lavoisier
Afin de sécuriser le site, un système de visiophonie a été déployé sur le site Lavoisier. Il permet un contrôle des accès et un meilleur accueil des visiteurs.
Montant de l'opération : 9 430 €HT

Installation d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques sur le site Lavoisier
Montant de l'opération : 20 437 €HT

Aménagement d'un cordon boisé Rue Létienne à Lens
Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Centralité, un cordon boisé a été créé rue Létienne. Les travaux consistaient en la plantation de 41 arbres, 850 couvres-sols, et 2 700 bulbes de narcisses.
Montant de l'opération : 37 152 €HT.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le service assure des missions de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment, des V.R.D et du génie civil, porte assistance technique auprès des autres services de la collectivité en phase préprogramme /programme, et accompagne techniquement les collègues du service développement économique lors d'implantation de nouveaux industriels sur les parcs d'activités de compétence communautaire.

FAITS MARQUANTS

Maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des salles des machines et des condensateurs sur le site du 11/19 à Loos en Gohelle.

L'ouvrage a été réceptionné en septembre 2020 finalisant les travaux de cette opération sur un bâtiment classé au titre de Monuments Historiques.
Le service a accompagné le CD2E pour la mise en place et l' installation de l'exposition permanente relative à la présentation des éco matériaux.
Coût de l'opération : 6 700 000 € HT



Réhabilitation de l'ex Centre européen de la Paix à Souchez en lieu de restauration du Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette à Souchez.

L'opération a pour objet de rénover avec une signature architecturale affirmée l'ex Centre Européen de la Paix pour permettre l'installation d'un lieu de restauration à vocation bistronomique afin de renforcer l'offre touristique du secteur.
Coût de l'opération : 1 900 000 €
Achèvement : décembre 2019



Travaux accessibilité Nouvel Hôpital de Lens.

Coût de l'opération en maitrise d'ouvrage CALL : 950 000 € HT
Achèvement des travaux mars 2021.



Livraison Travaux Parc Centralité – Chaîne des Parcs 11/19 – Louvre Lens – Parc de la glissoire

Les travaux du Parc Centralité finalisés depuis septembre 2020, permettent de relier et de découvrir l'arc nord de l'agglomération, du site du 11/19 à Loos-en-Gohelle jusqu'au Parc de la Glissoire à Avion, en passant par le musée du Louvre –Lens à Lens. Le périmètre d'intervention du futur Parc Centralité s'inscrit sur un linéaire de 10km et 175 hectares sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion.
Les aménagements sous maitrise d'ouvrage communautaire ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé en accueillant une portion de l'EuroVelo 5 entre le site du 11/19, le Louvre-Lens et le Parc de la Glissoire, renforcer la cohérence et les continuités paysagères entre les trois sites et poursuivre la mise en valeur des éléments patrimoniaux du parcours.



Le coût total de l'opération se chiffre à près de 3 millions d'euros.

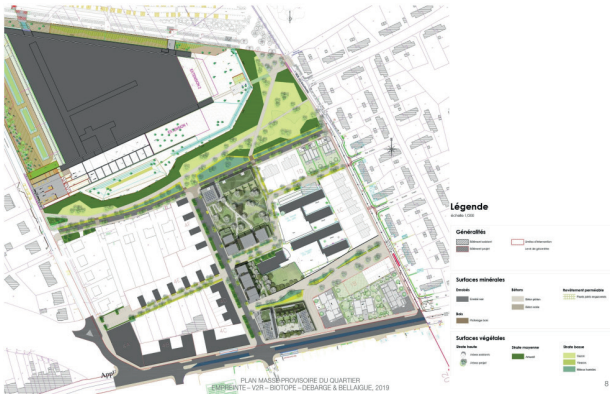
Livraison des Travaux Aménagement des Berges de la Souchez Les travaux de l'aménagement des Berges de la Souchez (Parc Souchez aval) ont pour objectif de créer sur un linéaire de 10 km et 300 ha intégrant notamment le canal, des espaces humides, des cheminements et franchissements, un terril, des parcs urbains existants, un lagunage, des zones boisées, un grand parc urbain à destination des populations de proximité mais également en vue d'attirer des populations plus éloignées intéressées par la pratique notamment des sports de nature dans un environnement de qualité.
Coût : 6 millions d'euros.

Démarrage des Etudes pour la requalification de l'entrée Nord de Souchez
L'entrée de ville de Souchez est le point d'entrée de sites de tourisme de mémoire. Il y a lieu de rendre plus qualitatif et sécuritaire ce carrefour à fort trafic.



Montant des études : 30 000 € H.T

Démarrage des Etudes pour l'aménagement du quartier Jean Jaures et du parc linéaire à Liévin.
La ville de Liévin en co-maitrise d'ouvrage avec la CALL a lancé les études pour requalifier le quartier Jean Jaurès et aménager au pied des réserves du Louvre un parc arboré.



Montant des travaux estimés : 3 000 000 € H.T

Attribution du marché de travaux pour la construction de la passerelle du bois de florimond à Harnes
Dans le cadre de la Chaîne des Parcs, l'ancienne passerelle qui s'est effondrée va être reconstruite permettant la liaison du lagunage au centre-ville de Harnes.
Montant des travaux estimés : 700 000 € HT



Travaux d'aménagement de la Maison de l'Habitat Durable au sein du bâtiment Sirius (Gare de Lens) :
Les travaux ont démarré en juin 2020 et ont été achevés en octobre 2020.
Montant des travaux (phase PRO) : 337 000€ HT





Lancement des travaux de construction d'un équipement d'accueil polyvalent à Souchez
Les travaux ont démarré le 14 novembre 2019 pour une durée de 14 mois. Suite à l'interception d'une nappe affleurant, les travaux ont dû être suspendus. L'opération a nécessité des études complémentaires et notamment la formalisation d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.
Les travaux doivent redémarrer au 1er semestre 2021.
Maitrise d'ouvrage CALL
Montant des travaux : 2 295 000 € HT





Conception/réalisation/maintenance du nouvel équipement nautique à Lens

Pour la réalisation de cet équipement, sur la base d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la ville de Lens à la CALL, le choix s'est porté en faveur d'un marché public global de performance et le recours au dialogue compétitif.
Le marché public global sur performance a été notifié au groupement SOGEA- RAMERY – BVL ARCHITECTE – AVANT PROPOS ARCHITECTES – PROJET – INGEROP en juin 2020 ; les études de conception APS, APD ont été réalisées et validées au cours de cette année 2020.
Le coût d'opération est de 30 480 607 € (valeur juin 2020).

Consultation travaux pour la mise en conformité du traitement des fumées du Crématorium de Lens

Les travaux ont démarré le 8 janvier 2020 pour être ajournés le 8 mars 2020 du fait de la liquidation judiciaire du prestataire lignes de crémation ; un nouveau marché a donc été attribué à un nouveau prestataire en décembre 2020. Le redémarrage des travaux est prévu début 2021 pour une durée de 12 mois.
Montant des travaux : 1 792 612 € HT

Etude programmation phase 2 Office de tourisme / Bâtiment « A la ville de Limoges »

Accompagnement et aide technique au service Culture pour l'élaboration du programme technique et fonctionnel.

Bâtiment « SIRIUS »

Accompagner les futurs preneurs des étages supérieurs dans la définition du programme.
Mener les études, le lancement des consultations et suivre les travaux suivant le mode de dévolution retenu.

Etudes ZAC Centralité Aménagement des espaces publics secteurs Frechet, Parmentier, Zins Garin, square Chochoy

Par nomination du Préfet, depuis janvier 2020 et pour une durée de 3 ans, le Président de la CALL est membre de la Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité de personnes handicapées.
Cette instance se réunissant tous les 15 jours émet des avis sur le volet accessibilité réglementaire des demandes de permis de construire ou d'autorisation des travaux des Etablissements Recevant du Public.
Délégation a été donnée à Messieurs MUSILLI Jean-Luc, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Cadre de Vie et PRIN Pascal, service Maîtrise d'Ouvrage pour représenter la collectivité.

PERSPECTIVES 2021

- Livraison et mise en service du nouveau tronçon d'accessibilité Nouvel Hôpital de Lens programmées en avril 2021.
- Reprise des travaux de mise en conformité du traitement des fumées du Crématorium de Lens.
- Reprise des travaux de construction d'un Espace Accueil Polyvalent à Souchez.
- Démarrage des travaux ZAC Centralité Aménagement des espaces publics secteurs Fréchet, Parc Chochoy, Bollaert / Parmentier.
- ZAC Centralité : Démolition Salle Chochoy et toilettes publiques parking Bollaert.
- Bâtiment SIRIUS

Accompagner les futurs preneurs des étages supérieurs dans la définition du programme.
Mener les études, le lancement des consultations, et suivre les travaux suivant le mode de dévolution retenu.

- Démarrage des travaux du centre aquatique de Lens .
- Etudes de la réhabilitation de 5 parcs d'activités nouvellement repris en gestion communautaire (application loi NOTRe).
- Poursuite du projet phase 2 Office de tourisme / Bâtiment « A la ville de Limoges ».
- Etude de Programmation pour les besoins tertiaires du CERD sur la base du 11/19.
- Poursuite des études EuroVelo5.
- Etude faisabilité Echangeurs Recytech, Liévin et Lens.
- Extension et réhabilitation des bâtiments techniques et administratifs du Parc des Cytises.

AÉRODROME DE LENS-BÉNIFONTAINE

L' aérodrome de Lens-Bénifontaine est un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique situé sur la commune de Bénifontaine. **D'une superficie de 30 hectares, l'aérodrome possède deux pistes engazonnées et sert de base à une trentaine d'avions de tourisme, à deux avions de collection et un avion pour le largage des parachutistes.** Une quarantaine d'ULM sont également présents sur site. Ces aéronefs sont répartis dans 10 hangars. L'aérodrome dispose également d'un atelier de mécanique agréé européen, ainsi qu'un poste de distribution de carburant pour l'aviation.

FAITS MARQUANTS

COVID-19 : Un aérodrome à l'arrêt

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité de l'aérodrome. Une baisse de l'activité d'environ 50% a été constatée. Seules les 2 structures professionnelles ont pu poursuivre leur activité : L'atelier de mécanique Bénifontaine-Aéro et Aéronord ULM.

Entretien des pistes aéronautiques

L'entretien habituel des pistes et voies de circulation a engendré 4 tontes de pistes ainsi que de multiples interventions de sociétés extérieures tout au long de l'année (éradication de nuisibles, remplacement de manches à air, équipements de compteurs Linky dans les hangars...). Par ailleurs, un éclairage a été installé le long des hangars, permettant d'améliorer la sécurité des usagers de nuit.

Les services de déminage sont intervenus pour l'enlèvement d'obus retrouvés en bord de piste.

PERSPECTIVES 2021

La pandémie de Covid-19 a d'ores et déjà impacté la programmation de l'année 2021, avec l'annulation du meeting aérien.
En termes de travaux, il est prévu une réfection de la voie d'accès interne menant aux différents hangars, ainsi que la mise en place de panneaux d'informations relatifs à la circulation des avions sur l'aérodrome.

CRÉMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL

UNE ANNEE PARTICULIERE SUR LE PLAN SANITAIRE

Le crématorium a su s'adapter aux vagues successives de la Covid-19 en ajustant son mode de fonctionnement selon les besoins, portant ainsi sa capacité à 98 crémations par semaine contre 59 en temps normal.
Les confinements n'ont engendré aucune rupture de service et des protocoles sanitaires spécifiques ont été mis en place pour l'accueil des familles et entreprises de pompes-funèbres. **L'activité de l'année 2020 fait apparaître une progression de 19% par rapport à 2019, en lien étroit avec la pandémie de Covid-19.**

DES TRAVAUX DE MODERNISATION PERTURBÉS

Les travaux de modernisation du crématorium débutés en janvier 2020 consistent en la mise aux normes réglementaires en termes de rejets atmosphériques et le remplacement des deux lignes de crémation.
Un scanner à cercueils complètera ces équipements, afin de sécuriser les crémations.
Des événements majeurs tels que les confinements liés à la pandémie de Covid-19 ont impacté le planning de réalisation de ce projet.

DES EXPERTS AU SERVICE DU PUBLIC

La dynamique engagée notamment par la mise aux normes de l'établissement implique la professionnalisation des métiers. **Pour une plus grande « qualité de service », les équipes de professionnels poursuivent l'harmonisation de leurs pratiques** par la rédaction de protocoles internes et la réalisation de formations « Personnes Compétentes en Radioprotection ».

« Les agents du Crématorium ont fait preuve d'un engagement remarquable et ont su montrer dignité et réserve, qualités humaines indispensables en période de crise santinaire ».

David Petit, *DGA, pôle Ressources et Moyens*

PERSPECTIVES 2021

La reprise des travaux de mise aux normes ainsi que l'installation des nouvelles lignes de crémation permettront au personnel de se projeter sur le futur fonctionnement de l'établissement.
L'acquisition d'un logiciel permettant la gestion des crémations est également au programme. Ce logiciel offrira un service supplémentaire aux entreprises de pompes-funèbres, qui accèderont 24h/24 et 7j/7 à la prise de rendez-vous à distance.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES 2020

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél : 03 21 79 07 90

www.agglo-lenslievin.fr

@AggloLensLievin

Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin